✱ Année 1956. — N° 106 A. N. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 26 Octobre 1956 ✱

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉBATS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

**Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :**
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

## 3e LEGISLATURE

## SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 15e SEANCE

## Séance du Jeudi 25 Octobre 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4301).
2. — Excuses et congés (p. 4301).
3. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi (p. 4302).
4. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution (p. 4302).
5. — Commission des territoires d'outre-mer. — Demande de pouvoirs d'enquête (p. 4302).
6. — Vérification de pouvoirs. — Département de l'Oise (p. 4302).
7. — Politique générale du Gouvernement. — Vote sur la question de confiance (p. 4302).
Explications de vote: MM. Waldeck Rochet, Triboulet, Pflimlin.
Suspension et reprise de la séance.
Explications de vote (*suite*): MM. Pflimlin, Dides, Dreyfus-Schmidt, Morice, Mendès-France, Pesquet, Pinay, Deixonne.
M. Guy Mollet, président du conseil.
Scrutin sur la question de confiance posée pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 1 de M. Verdier et plusieurs de ses collègues présenté en conclusion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.
Suspension et reprise de la séance.
Résultat du scrutin: confiance accordée.
8. — Démission de membres de commissions (p. 4320).
9. — Demande de prolongation d'un délai imparti au Conseil de la République (p. 4320).
10. — Renvoi à une commission (p. 4320).
11. — Renvois pour avis (p. 4320).
12. — Dépôt de propositions de loi (p. 4321).
13. — Dépôt de propositions de résolution (p. 4321).
14. — Dépôt de rapports (p. 4321).
15. — Dépôt d'une décision de rejet par le Conseil de la République (p. 4322).
16. — Adoption conforme par le Conseil de la République (p. 4322).
17. — Ordre du jour (p. 4322).

### PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la séance du mardi 23 octobre a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

### EXCUSES ET CONGES

**M. le président.** MM. Jean Baylet, Brard, Courrier, Meck, Wasmer, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.
MM. Alloin, Buron, Edouard Herriot, Rey, Robert Schuman, Schneiter, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demandent des congés.
Le bureau est d'avis d'accorder ces congés.
Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.
Il n'y a pas d'opposition ?...
Les congés sont accordés.

— 3 —

**DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Castera, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi tendant à accorder gratuitement le permis de chasse aux jeunes soldats libérés d'Afrique du Nord.

La proposition sera imprimée sous le n° 3035, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 4 —

**DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Vahé, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner les documents saisis à Alger le 22 octobre 1956.

La proposition sera imprimée sous le n° 3043, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 5 —

**COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

**Demande de pouvoirs d'enquête.**

**M. le président.** J'ai reçu de M. le vice-président de la commission des territoires d'outre-mer la lettre suivante:

« Paris, le 24 octobre 1956.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission des territoires d'outre-mer, conformément au troisième alinéa de l'article 31 du règlement, a décidé de demander à l'Assemblée de lui accorder les pouvoirs d'enquête prévus par l'article 9 de la loi du 6 janvier 1950, portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics, afin de lui permettre d'enquêter sur les causes des incidents qui se sont produits en Guinée.

« Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre cette demande à l'Assemblée.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

« *Le vice-président de la commission,*
« Signé: SAID MOHAMED CHEIKH. »

Conformément à l'article 31 du règlement, cette affaire sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée dès expiration d'un délai de trois jours francs.

— 6 —

**VERIFICATION DE POUVOIRS**

**Département de l'Oise.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle l'examen des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département de l'Oise.

Le rapport de M. François-Benard (Hautes-Alpes) a été publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 22 juin 1956.

Ce rapport conclut à la validation.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du rapport.

(*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.*)

**M. le président.** En conséquence, M. Robert Hersant est admis

— 7 —

**POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT**

**Vote sur la question de confiance.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le vote sur la question de confiance posée pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 1 de M. Verdier et plusieurs de ses collègues présenté en conclusion des interpellations:

1° De M. Arthur Conte sur la politique générale du Gouvernement et, notamment, sur la politique extérieure, la situation en Algérie, la politique économique, sociale et financière;

2° De M. Legendre sur la politique générale du Gouvernement;

3° De M. Tixier-Vignancour sur la politique générale du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre désormais pour assurer le succès de la politique de pacification en Algérie ainsi que la protection des Français contre les menées antinationales;

4° De M. Pinvidic sur la politique économique que le Gouvernement entend suivre et plus spécialement sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la hausse des produits alimentaires.

La parole est à M. Waldeck Rochet pour expliquer son vote. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Waldeck Rochet.** Mesdames, messieurs, le Gouvernement a posé la question de confiance sur un ordre du jour qui porte tout à la fois sur sa politique en Algérie, sur sa politique extérieure et sur sa politique économique et sociale.

Le problème algérien, parce qu'il détermine dans une large mesure l'ensemble de la politique française, domine tous les autres.

Dans le débat qui vient de se dérouler, les représentants du groupe communiste sont intervenus pour demander au Gouvernement d'engager immédiatement des discussions avec les représentants autorisés des Algériens pour parvenir au cessez-le-feu et à une solution négociée de l'ensemble du problème algérien.

En défendant cette position, le groupe communiste a le sentiment de traduire la volonté de l'immense masse du peuple français. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à l'extrême droite.*)

Je sais que certains se déchaînent, protestent et menacent dès que l'on parle de négociations; mais nous leur rappelons que, le 2 janvier, plus de douze millions d'électeurs communistes, socialistes et républicains se sont prononcés sans équivoque pour la paix en Algérie... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Robert Bichet.** Et la paix à Budapest ? Ce sont les avions à réaction qui la font.

**M. Waldeck Rochet.** ...et, depuis le 2 janvier, ont manifesté la volonté de voir mettre fin à l'effusion de sang. (*Protestations au centre, à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La résolution votée en juillet dernier par le congrès socialiste de Lille reflète, elle-même, la volonté de paix des travailleurs et des militants socialistes. Cette motion prévoit, en effet, expressément, les distinguant dans le temps, deux sortes de négociations: premièrement, la négociation pour l'établissement du statut futur de l'Algérie; deuxièmement, la négociation pour le cessez-le-feu.

La négociation pour le statut futur de l'Algérie ne peut s'engager, dit la résolution, qu'avec les représentants librement choisis de la population algérienne.

Mais, s'agissant du cessez-le-feu, ...

*Sur de nombreux bancs au centre et à droite.* A Budapest !

**M. Waldeck Rochet.** ... par contre, pour mettre fin à l'effusion de sang dans les délais les plus brefs...

*Au centre et à droite.* A Budapest !

**M. Waldeck Rochet.** ... c'est avec ceux qui se battent qu'il convient de discuter.

*Au centre et à droite.* A Budapest !

**M. Waldeck Rochet.** Plus loin: « le congrès demande au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour aboutir au cessez-le-feu...

*Au centre et à droite.* A Budapest !

**M. Waldeck Rochet.** ... étape préliminaire et condition première d'un règlement d'ensemble. » (*Interruptions au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Je tiens à signaler que si, à l'issue de ce débat, le Gouvernement s'était engagé à appliquer la résolution du congrès de Lille, l'appui du groupe communiste lui aurait été entièrement acquis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a une dizaine de jours, lorsque nous avons appris que le comité directeur du parti socialiste se réunissait pour discuter de l'application de la résolution du congrès de Lille, nous avons eu l'espoir un instant que le Gouvernement allait peut-être s'engager dans la voie de la négociation. Malheureusement, dans leurs discours, M. le président du conseil Guy Mollet et M. le ministre résidant en Algérie Robert Lacoste se sont entièrement consacrés à justifier la poursuite de la politique de force pratiquée jusqu'à présent par le Gouvernement.

Si, en effet, M. le président du conseil a parlé effectivement de « cessez-le-feu », ce n'est pas pour dire que le Gouvernement était disposé, selon les termes de la motion de Lille, à discuter un « cessez-le-feu » avec ceux qui se battent...

**M. Robert Bichet.** A Budapest !

**M. Waldeck Rochet.** ...mais c'est, au contraire, pour rappeler qu'il continuait à exiger que les Algériens qui se battent déposent les armes avant toute négociation, c'est-à-dire capitulent.

Mais chacun comprend qu'exiger une telle capitulation c'est ne pas vouloir le « cessez-le-feu », c'est fermer la porte à toute négociation.

D'ailleurs, si le mouvement républicain populaire, adversaire de toujours de la négociation...

*Au centre.* A Budapest !

**M. Waldeck Rochet.** ...s'est rallié à l'ordre du jour gouvernemental en constatant qu'il était identique à celui qu'il avait déposé lui-même, ce n'est pas par hasard, c'est parce que la position prise par le Gouvernement ferme effectivement la porte à la négociation. C'est pour les mêmes raisons que les indépendants ont décidé d'apporter leurs voix au Gouvernement.

Pour rejeter la négociation, MM. Guy Mollet et Lacoste ont mis essentiellement trois arguments en avant.

En premier lieu, selon M. Robert Lacoste, la politique dite de pacification aurait réduit à néant les possibilités militaires des rebelles. Ceux-ci seraient battus et la masse des Algériens d'origine musulmane se rapprocherait désormais de la France.

On nous permettra de ne pas partager cet optimisme officiel. (*Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

Il est indéniable que le nombre des victimes, de part et d'autre, augmente de jour en jour.

*Au centre.* A Budapest !

**M. Waldeck Rochet.** Puis, il y a les multiples témoignages qui montrent que la politique dite de pacification a abouti non pas à combler, mais à creuser davantage encore le fossé entre la masse des Algériens d'origine musulmane et la France.

A la question du journal *Le Monde:* « Que pensez-vous des opérations de pacification ? », l'ancien président de l'assemblée algérienne M. Farrès répondait récemment :

« Je considère les opérations dites de « pacification » qui ont eu lieu dans les régions d'Ouled-Anteur, Aïn Boucif et Brazza comme une véritable opération d'assassinats légalisés. »

**M. Guy Petit.** A Meknès on a laissé assassiner des Français !

**M. Waldeck Rochet.** ... mon devoir est de dire franchement et loyalement que nous allons à la catastrophe si toutes les opérations dites de pacification se déroulent de la même manière. L'effet moral sur ces populations est un désastre. »

Le témoignage d'un de nos anciens collègues M. Mustapha Benbhamed, ancien député socialiste de Constantine, est encore plus net: (*Interruptions à l'extrême droite.*)

**M. le président** (*s'adressant à l'extrême droite*). Je vous en prie, ne cherchez pas des incidents.

**M. Waldeck Rochet.** « La situation n'a jamais été aussi dramatique. Si jamais une solution satisfaisante n'était pas proposée, tout laisse supposer que l'hiver prochain des actions militaires de la plus grande envergure seraient à prévoir.

« Sur le plan psychologique on peut dire que toute la collectivité musulmane, dans son écrasante majorité, est maintenant acquise à l'idéologie nationale et révolutionnaire des chefs du mouvement national.

« Je voudrais, pour terminer, exprimer ma conviction qu'il n'y a plus de solution au drame algérien que dans une négociation loyale s'instaurant entre les deux parties. » (*Interruptions à l'extrême droite.*)

En deuxième lieu, selon M. Lacoste, on ne peut négocier avec les dirigeants algériens du front de libération nationale parce que, dit-il...

**M. Guy Petit.** Parce qu'ils sont en prison ! (*Rires à droite.*)

**M. Waldeck Rochet.** ... leur programme ne concorde pas avec les solutions envisagées par le Gouvernement français et contient des revendications inacceptables par la France.

Nous répondrons que si les positions du front de libération nationale et celles du Gouvernement français concordaient, la négociation serait sans objet: il n'y aurait pas de problème.

La négociation a précisément pour objet, en partant de positions qui ne sont pas les mêmes, de rechercher un terrain d'accord en vue d'établir entre la France et le peuple algérien de nouveaux liens librement consentis.

Dès lors le véritable problème est de savoir si les groupements qui représentent la résistance algérienne sont disposés à négocier. Tout indique qu'ils le sont.

En date du 7 juillet dernier, M. Ferhat-Abbas déclarait en effet publiquement, au nom du front de libération nationale, que l'application des décisions contenues dans la résolution du congrès de Lille du parti socialiste permettrait l'ouverture de la négociation.

**M. Félix Kir.** Ils ne veulent pas négocier !

**M. Waldeck Rochet.** En troisième lieu, selon M. Lacoste, accepter des négociations hâtives — c'est le terme qu'il a utilisé — serait vouloir discuter au bord du précipice.

On comprend mal cette appréciation. M. Lacoste a, en effet, assuré l'Asemblée que jamais la situation militaire n'a été aussi favorable.

Si cela est vrai le Gouvernement ne se trouve nullement au bord du précipice; il serait au contraire dans une position excellente pour négocier. Alors, pourquoi refuse-t-il ? Et si la situation s'est, au contraire, aggravée, ce que nous sommes tentés de croire, il faut encore négocier...

*A droite.* Défaitiste !

**M. Waldeck Rochet.** ...avant qu'elle ne s'aggrave davantage.

Malheureusement, au lieu de préparer les conditions d'une proche et fructueuse négociation, le Gouvernement vient de prendre une série de mesures qui risquent de rendre la négociation toujours plus difficile. (*Interruptions au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

*Voix nombreuses.* A Budapest !

**M. Henri Dorgères d'Halluin.** Le Gouvernement n'a pas fait appel à la Russie pour le soutenir, lui !

**M. Waldeck Rochet.** On nous présente comme une grande victoire l'interception de l'avion marocain transportant des dirigeants algériens du front de libération nationale,...

**M. Marcel Bouyer.** On devrait donner la Légion d'honneur à l'équipage de l'avion.

**M. Waldeck Rochet.** ... qui étaient les invités officiels des Gouvernements du Maroc et de Tunisie, ...

**M. Pierre Montel.** Mais condamnés de droit commun, pour l'attaque d'une banque.

**M. Waldeck Rochet.** ...pays alliés de la France. (*Interruptions au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Jean Pronteau** (*tourné vers la droite*). Si vous ne vous taisez pas, vos orateurs ne pourront pas parler, eux non plus. (*Exclamations au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Georges Marrane.** La vérité gêne ces messieurs !

**M. Pierre Montel.** Laquelle ? Celle de Budapest ou celle de Moscou ?

**M. Waldeck Rochet.** Tous les faits survenus depuis cette opération, particulièrement l'immense émotion et la protestation générale qui se manifestent...

**M. Pierre-Henri Teitgen.** A Budapest !

**M. Waldeck Rochet.** ... au Maroc et en Tunisie tendent à prouver qu'il s'agit non pas d'une victoire mais, au contraire, d'une faute supplémentaire grave commise par le Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à l'extrême droite.*)

C'est une faute, parce qu'un tel acte, dans les circonstances où il a été accompli, ne peut qu'aggraver la situation en Algérie et compromettre les relations amicales qui s'étaient établies entre la France, la Tunisie et le Maroc.

**M. Raymond Mondon (Moselle).** — Ce sont vos amis qui déposent des bombes à Alger !

**M. Waldeck Rochet.** C'est une faute, parce que cet acte risque, si l'on n'y prend garde, de provoquer une extension du conflit à l'ensemble de l'Afrique du Nord, de dresser encore plus fortement, tous les pays arabes contre la France et d'aggraver, sur le plan international, l'état d'isolement dans lequel notre pays a été placé à la suite de sa position dans l'affaire de Suez. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Félix Kir.** C'est une erreur !

**M. Waldeck Rochet.** Je souligne que nous ne sommes pas les seuls à considérer qu'il s'agit d'une faute.

La fédération du Maroc du parti socialiste a exprimé une opinion analogue dans un communiqué où elle déclare espérer que l'arrestation des leaders algériens a été faite sans l'accord du Gouvernement et demande leur libération.

Plusieurs autres groupements de Français du Maroc, tels le mouvement « Conscience française » et le parti républicain radical et radical-socialiste du Maroc ont également protesté. (*Rires et exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Jean Legendre.** De quel parti radical s'agit-il ? Ils sont deux !

**M. Waldeck Rochet.** « Conscience française » parle même d'un geste qui déshonore la France. (*Interruptions au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Michel Jacquet.** C'est vous qui la déshonorez !

**M. Waldeck Rochet.** C'est aussi l'organe du parti socialiste belge *Le Peuple* qui, commentant l'acte commis, le considère comme un geste regrettable et une maladresse.

**M. Albert Privat.** Et que dit le parti socialiste polonais ?

**M. Waldeck Rochet.** Après avoir relaté les circonstances dans lesquelles les dirigeants algériens du front de libération nationale ont été arrêtés, il écrit notamment :

« On ne peut s'empêcher de rapprocher ce geste de celui qui conduisit à l'exil du sultan du Maroc. On peut craindre que la consolidation de l'amitié entre la France, le Maroc et la Tunisie n'en soit gravement affectée. Voilà une habileté qui ne tardera pas, certainement, à apparaître comme une maladresse. »

En fait, l'interception de l'avion marocain est considérée comme une faute par tous ceux qui ont le souci de ne pas voir s'aggraver les rapports entre la France et les peuples d'Afrique du Nord par tous ceux qui considèrent que l'intérêt national commande de renoncer à la politique de force (*Interruptions au centre, à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*) et de rechercher loyalement une solution raisonnable au problème algérien. (*Nouveaux applaudissement à l'extrême gauche.*)

Malheureusement, en entendant M. Robert Lacoste puis le président du conseil, nous avons eu l'impression que le Gouvernement ne veut pas s'engager dans la voie de la négociation...

**M. Félix Kir.** Il a dit le contraire.

**M. Waldeck Rochet.** ... parce qu'il croit encore à la possibilité de briser la résistance algérienne par la force...

*A droite.* Et à Budapest ?

**M. Waldeck Rochet.** ... et d'imposer ensuite ses solutions à une population plus ou moins résignée.

Mais nous voulons dire que voir les choses ainsi, c'est sous-estimer dangereusement la profondeur et la puissance du mouvement national. C'est ne pas tenir compte que la lutte des peuples algérien, tunisien et marocain s'inscrit dans un mouvement mondial de libération des peuples opprimés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

*A droite, à l'extrême droite et sur de nombreux bancs au centre.* Bravo ! bravo ! Comme en Pologne !

*A droite.* Budapest ! Budapest !

**M. Jean Damasio.** C'est un aveu !

**M. Jean Legendre.** Qu'attendez-vous pour libérer ceux de Pologne et de Hongrie ? Libérez donc vos propres esclaves.

**M. Waldeck Rochet.** S'opposer à cette évolution, c'est d'avance perdre la partie. (*Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

Je sais bien qu'à droite de cette Assemblée on présente la négociation comme équivalant à l'abandon mais nous disons que c'est, au contraire, en poursuivant la guerre que la France risque de tout perdre en Algérie et en Afrique du Nord, comme hier en Indochine. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le but que doit s'assigner la France si elle ne veut pas voir se dresser contre elle tous les peuples d'Afrique du Nord, ce n'est pas de gagner la guerre contre le peuple algérien ; c'est de faire que le peuple algérien devienne un égal et un ami du peuple français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Jean Damasio.** Est-ce que le Viet Minh est devenu un ami du peuple français ?

**M. Waldeck Rochet.** Car, vous le savez, on ne peut pas l'obtenir par la force ; on l'obtiendra seulement par la répudiation des rapports colonialistes imposés par la force...

**M. Robert Bichet.** Dites cela à Khrouchtchev.

**M. Waldeck Rochet.** ...et par l'établissement de liens nouveaux librement consentis entre la France et l'Algérie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Que les partis qui siègent à la droite de cette Assemblée encouragent le Gouvernement à poursuivre une politique de force en Algérie,...

**M. Pierre Montel.** Et à vous poursuivre aussi, si besoin est.

**M. Marcel Bouyer.** Il s'agit d'une politique française !

**M. Waldeck Rochet.** ...on le comprend aisément. Ces partis sont depuis toujours les ennemis de toute négociation, que ce soit en Indochine, au Maroc, en Tunisie ou en Algérie.

**M. Michel Raingeard.** Non. Ils sont les ennemis de toute abdication.

**M. Waldeck Rochet.** Mais ce que nous comprenons moins bien,...

**M. Louis Puy.** C'est le patriotisme. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

**M. Waldeck Rochet.** ...c'est qu'un gouvernement à direction socialiste cède aux exigences de ces partis de réaction et fasse leur politique, alors que dans leur grande masse — nous en sommes convaincus — les travailleurs et les militants socialistes désirent comme nous la paix en Algérie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

*Au centre.* Et à Budapest ?

**M. Paul Gousseu.** Ne croyez-vous pas que les paysans hongrois désirent la paix, eux aussi ?

**M. Waldeck Rochet.** Nous le comprenons d'autant moins que la guerre en Algérie a, de plus, pour conséquence d'imprimer un caractère réactionnaire à l'ensemble de la politique gouvernementale. (*Exclamations.*)

C'est ainsi que, dans l'affaire de Suez, le Gouvernement a adopté, dès le début, une politique de force qui l'a amené à se ranger aux côtés des conservateurs anglais et des colonialistes les plus rétrogrades contre les travaillistes britanniques et les socialistes de tous les pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette politique, en isolant la France, a échoué, a fait faillite.

*Au centre.* Et à Budapest ?

**M. Antoine Guitton.** Staline a gagné !

**M. Waldeck Rochet.** Malgré cela, le Gouvernement, dans l'ordre du jour qu'il a adopté, continue à réclamer la gestion internationale du canal de Suez. Il n'ignore cependant pas que poser une telle exigence c'est remettre en cause la résolution du conseil de sécurité de l'O. N. U. qui recommande un règlement d'ensemble dans le respect de la souveraineté de l'Egypte. Et chacun sait que si l'unanimité du conseil de sécurité en est arrivée là c'est parce qu'aucun accord n'était possible si l'on continuait à exiger de l'Egypte qu'elle abandonne ses droits souverains à la gestion du canal.

**M. Guy Petit.** Parlez-nous des droits souverains de la Hongrie!

**M. Waldeck Rochet.** Dès lors, le seul moyen d'aboutir à un accord, c'est de négocier, sur la base des six principes adoptés à l'unanimité par le conseil de sécurité, un règlement pacifique qui garantisse à la fois la liberté de navigation pour tous les pays et le respect de la souveraineté de l'Egypte. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

*Au centre.* Budapest!

**M. Waldeck Rochet.** Prenant prétexte de l'échec de sa politique dans l'affaire de Suez et des désaccords qui se sont affirmés entre les pays de l'alliance Atlantique, le Gouvernement a exprimé son intention de relancer le vieux projet de la construction européenne...

**M. Henri Dorgères-d'Halluin.** Les cinq minutes sont dépassées. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Je ne puis vous la donner pendant qu'un orateur parle!

**M. Waldeck Rochet.** ...en commençant par l'Euratom et le marché commun. S'il s'agissait d'établir une véritable coopération entre tous les peuples de l'Europe, qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est, nous serions les premiers à approuver, mais il s'agit de la petite Europe des Six. Nous ne croyons pas qu'il soit de l'intérêt de la France de s'engager dans une telle voie, parce que la petite Europe des Six serait très rapidement placée sous l'hégémonie militaire des revanchards de l'Allemagne occidentale et c'est la France qui se trouverait ravalée au rôle de puissance de second ordre. Et puis, ce n'est pas en dressant l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est l'une contre l'autre qu'on peut servir la cause de la paix. (*Interruptions à droite.*)

Pour prévenir la renaissance du militarisme allemand et préserver l'indépendance française, il faut, au contraire, renoncer à l'application des accords de Bonn et de Paris,...

**M. Marcel Bouyer.** Vous n'êtes pas qualifié pour parler de l'indépendance française!

**M. Waldeck Rochet.** ...abandonner la politique des blocs militaires opposés les uns aux autres, réduire les armements, exiger l'interdiction des armes atomiques et développer la coopération internationale entre tous les Etats sur la base de la coexistence pacifique. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur de nombreux bancs.*)

Enfin, la politique économique et sociale du Gouvernement subit, elle aussi, les terribles conséquences de la guerre d'Algérie. Des centaines de milliers de jeunes gens sont retirés de la production, l'inflation menace, le coût de la vie est en hausse, les mesures de progrès social sont stoppées, le déficit du budget atteint les mille milliards, les impôts augmentent, les libertés démocratiques elles-mêmes sont en péril. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

Par suite de la hausse du prix de la vie, il faudrait relever le salaire minimum, rajuster les salaires et les traitements, supprimer les abattements de zones, majorer les allocations familiales.

Il faudrait également affecter des crédits beaucoup plus importants à la construction d'écoles et de logements, aider nos petites et nos moyennes exploitations agricoles.

**M. Antoine Guitton.** Pour cela, vous et vos collègues communistes refuserez de voter le budget.

**M. Waldeck Rochet.** A la plupart de ces revendications, le Gouvernement oppose le refus en invoquant la nécessité de réaliser des économies et de faire échec à l'inflation. (*Interruptions à l'extrême droite et à droite.*)

Comme la menace d'inflation et l'accroissement des dépenses découlent avant tout de la guerre d'Algérie qui nous coûte plus d'un milliard de francs par jour,...

**M. Antoine Guitton.** Par votre faute!

**M. Waldeck Rochet.** ...la poursuite de cette guerre est incompatible avec une véritable politique de progrès social. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

*A droite et à l'extrême droite.* Les cinq minutes!

**M. le président.** A plusieurs reprises, j'ai signalé, avec beaucoup de courtoisie, à M. Waldeck Rochet qu'il dépassait le temps réglementaire qui lui était imparti. Il m'a répondu que ce sont les interruptions qui allongent la durée de son discours. (*Applaudissments à l'extrême gauche.*) Je ne puis accepter son explication. (*Très bien! très bien! à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Waldeck Rochet.** J'arrive à ma conclusion, monsieur le président.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, le groupe communiste, fidèle à ses engagements et soucieux de défendre les travailleurs et l'intérêt national, se voit obligé de refuser la confiance au Gouvernement.

Que nous en soyons arrivés à une telle situation neuf mois après les élections qui avaient donné la victoire aux partis de gauche...

**M. Fernand Bone.** Mais pas à ceux qui représentent Moscou!

**M. Waldeck Rochet.** ... nous le regrettons profondément. Nous croyons, en effet, qu'une autre politique eût été possible si, au lendemain du 2 janvier, les trois grands partis de gauche — communiste, socialiste et radical — s'étaient unis pour réaliser le programme de paix et de progrès social ratifié le 2 janvier par les douze millions d'électeurs et d'électrices qui ont voté à gauche. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

*A droite et à l'extrême droite.* Règlement! Cinq minutes!

**M. Fernand Bône.** Parlez-nous plutôt des jeunes de Poznan, qui réclamaient le pain et la liberté!

**M. Waldeck Rochet.** C'est ce que les communistes avaient proposé publiquement le 6 janvier, mais les dirigeants du parti socialiste et du parti radical rejetèrent cette proposition.

**M. Fernand Bône.** Parlez-nous de la réunion d'Angoulême.

**M. Waldeck Rochet.** Ils prétendirent alors qu'ils voulaient et qu'ils pouvaient gouverner en tenant une balance égale entre le parti communiste et les partis de droite. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et à l'extrême droite. — Bruit.*)

*A l'extrême droite.* Crochet!

**M. Waldeck Rochet.** Les faits se sont chargés, une fois de plus, de montrer qu'aucune politique de gauche, qu'aucune politique conforme aux intérêts de la classe ouvrière et à l'intérêt national n'est possible, en France, sans et contre les communistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions et bruit de pupitres à l'extrême droite et à droite.*)

*A droite.* Cinq minutes!

**M. Michel Jacquet.** Tout ce qui est français est vôtre, sans doute!

**M. Waldeck Rochet.** Mesdames, messieurs, après le 2 janvier, malgré le refus de nos propositions, nous avons accordé nos voix au Gouvernement à direction socialiste.

Le président du conseil avait déclaré qu'il voulait rétablir la paix en Algérie. Nous lui avons donné la possibilité de le faire. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Fernand Bône.** C'est bon pour la place Rouge; mais pas pour l'Assemblée!

**M. Waldeck Rochet.** Mais ces promesses n'ont pas été tenues et c'est, maintenant, toute la politique gouvernementale qui tourne le dos aux promesses faites par le parti socialiste lui-même.

Aussi, en votant, aujourd'hui, contre l'ordre du jour de confiance approuvant la politique gouvernementale... (*Exclamations sur divers bancs.*)

**M. Michel Jacquet.** Tant mieux pour la France!

**M. Waldeck Rochet.** ... nous sommes certains d'être compris par les travailleurs et les militants socialistes eux-mêmes...

*A gauche.* Ne les confondez pas avec les fellagha.

**M. Waldeck Rochet.** ... qui, dans leur grande masse, espèrent une autre politique. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit.*)

Nous sommes convaincus que, dans le pays, socialistes et communistes seront toujours plus nombreux pour lutter côte à-côte pour le cessez-le-feu et la négociation en Algérie. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

Les travailleurs socialistes savent bien, par expérience, que ce n'est pas par la collusion de certains de leurs dirigeants avec les politiciens réactionnaires qu'ils peuvent réaliser leurs aspirations.

C'est seulement avec l'ensemble de la classe ouvrière qu'ils peuvent obtenir de meilleurs salaires, défendre l'école laïque, faire barrage aux fascistes, ramener la paix en Algérie. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit à droite et à l'extrême droite.*)

Dès lors, pour les socialistes comme pour tous les démocrates, la leçon qui s'impose, c'est que pour faire prévaloir contre le grand capital et la réaction une véritable politique de gauche (*Interruptions à l'extrême droite*), il faut mettre un terme à la division de la classe ouvrière, il faut travailler à la réalisation de l'union de toutes les forces ouvrières et démocratiques. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

*A l'extrême droite.* Mensonges !

**M. Waldeck Rochet.** Profondément convaincu que cette union est indispensable pour battre la réaction et mettre en œuvre une politique de paix et de progrès social, le parti communiste fera tout pour qu'elle se réalise le plus rapidement possible...

**M. Paul Coste-Floret.** A Budapest !

**M. Waldeck Rochet.** ... et qu'ainsi puisse être imposé demain le changement de politique voulu par le pays. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

**M. Fernand Grenier.** Les misérables, les sauvages sont là-bas (*désignant la droite*), ces misérables qui faisaient arrêter le sultan du Maroc en 1953.

**M. le président.** La parole est à M. Triboulet. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. Jean Pronteau.** Dien-Bien-Phu !

**M. le président** (*s'adressant à l'extrême gauche*). Non ! Je vous en prie.

*A l'extrême gauche.* Si !

**M. le président.** Je trouve vos interruptions déplacées (*Exclamations à l'extrême gauche*) et je ne tolérerai pas vos cris.

**M. Fernand Grenier.** Vous avez laissé interrompre M. Waldeck Rochet tout à l'heure !

**M. le président.** Ne m'obligez pas à procéder à des rappels à l'ordre ! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. Auguste Tourtaud.** Vous auriez pu le faire tout à l'heure.

**M. Jean Pronteau.** Vous avez un peu de retard pour les rappels à l'ordre !

**M. le président.** J'ai fait preuve à l'égard de votre orateur d'un libéralisme excessif. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Vous avez le devoir maintenant de respecter la liberté de la tribune (*Exclamations à l'extrême gauche*) et d'écouter l'orateur en silence.

*A l'extrême gauche.* Il fallait le dire à l'extrême droite.

**M. le président.** M. Triboulet a la parole.

**M. Raymond Triboulet.** Je m'efforcerai de respecter le règlement et de m'en tenir aux cinq minutes réglementaires...

**M. le président.** Je serai un peu plus libéral pour vous aussi, soyez tranquille.

**M. Raymond Triboulet.** ...dans la limite des licences qu'autorise habituellement la présidence.

Le groupe des républicains sociaux renouvellera dans sa presque unanimité sa confiance au Gouvernement, car tous, à la différence de l'orateur qui m'a précédé... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

**M. Jean Pronteau.** Dien-Bien-Phu !

**M. le président.** Monsieur Triboulet voulez vous me permettre une observation ?

Le groupe communiste a bénéficié, je le répète, de mon libéralisme, à la demande — peut-être s'en souvient-il — d'un de ses membres.

*A l'extrême gauche.* M. Waldeck Rochet a été interrompu constamment !

**M. le président.** Cela ne suffit pas pour que la liberté de la tribune ne soit pas respectée.

M. Triboulet a la parole. Je demande à tous, et en particulier à ce groupe, de l'écouter en silence. Sinon, je serai obligé de faire preuve de sévérité.

**M. Raymond Triboulet.** Mes chers collègues, à la différence de l'orateur qui m'a précédé, nous partageons la joie nationale, je dis bien la joie nationale...

**M. Jean Pronteau.** Après Dien Bien Phu !

**M. Raymond Triboulet.** ... et nous félicitons le Gouvernement d'avoir capturé l'état-major du terrorisme algérien. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Nous plaignons ceux que la passion partisane, les influences étrangères, les subtilités politiques aveuglent au point de ne pas éprouver le même soulagement que toutes les familles d'appelés, de maintenus et de rappelés servant en Afrique du Nord.

Mettre en prison les principaux responsables des tortures, des massacres et des embuscades...

**M. Fernand Bône.** Au poteau ! Pas en prison seulement !

**M. Raymond Triboulet.** ... c'est écourter les peines et les dangers des soldats qui servent là-bas...

*A l'extrême gauche.* Dien Bien Phu !

**M. Raymond Triboulet.** ... c'est protéger la vie de nos soldats, et je ne comprends pas qu'un parti qui prétend grouper les classes laborieuses de ce pays, qui prétend même exercer dans ce domaine une espèce de monopole...

**M. Jean Cristofol.** Combien de voix représentez-vous ?

Vous ne représentez rien. Voilà la différence entre vous et nous !

**M. Raymond Triboulet.** ... ne reconnaisse pas que les ouvriers qui, actuellement, exposent leur vie en Afrique du Nord sont heureux de voir capturé l'état-major du terrorisme. (*Applaudissements sur certains bancs à droite.*)

Voilà la vraie réaction, la réaction saine du peuple de France.

**M. Jean Pronteau.** C'est la vraie réaction tout court.

**M. Raymond Triboulet.** D'autant que, du même coup, cesse définitivement — nous voulons l'espérer — l'équivoque marocaine et tunisienne.

Les républicains sociaux, vous le savez, monsieur le président du conseil, ont soutenu loyalement la politique du Gouvernement en Algérie, mais ils n'ont pas cessé de dénoncer la politique de concessions unilatérales faites au Maroc et à la Tunisie.

L'on peut se reporter à notre dernière intervention à cette tribune avant les vacances parlementaires en réponse à M. Pineau, ministre des affaires étrangères, au sujet du Maroc.

Une politique généreuse, soit, mais dans la dignité.

Il était intolérable qu'à nos bons procédés multipliés, les gouvernements marocain et tunisien ne répondissent que par l'injure. Bien mieux, ils osaient exiger — et l'on peut se reporter à un communiqué qui date d'hier même — le respect des principes de courtoisie internationale, alors que, vraiment, ces principes ne les embarrassaient guère lorsqu'il expulsaient, par exemple, des Français du Maroc. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

Si nous, Français, nous avions exigé tout simplement, dès l'abord, le respect que mérite la France, le Maroc et la Tunisie ne se seraient pas cru tout permis...

**M. Jean Pronteau.** Ben Arafa !

**M. Raymond Triboulet.** ... même encouragements, aide et honneurs à ceux qui font tirer sur les soldats français et terrorisent les amis de la France.

Ce double jeu odieux et ridicule pour la France devait prendre fin. Nous nous ressaisissons. Il y a des réactions brutales, hélas! qui tiennent à notre trop longue faiblesse. Mais mieux vaut tard que jamais.

Il faut qu'il soit bien entendu, maintenant et définitivement, que la France reste prête aux procédés les meilleurs, les plus généreux, les plus démocratiques, les plus libéraux envers le Sultan, le Bey, les Etats marocain et tunisien, mais à charge de réciprocité. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et à droite.*)

Ainsi, mes chers collègues, nous nous félicitons et nous félicitons le Gouvernement des événements et de l'évolution récente de sa politique africaine. Nous lui renouvelons notre confiance, mais dans les mêmes termes que nous la lui avons donnée, c'est-à-dire non pas une confiance aveugle, mais une confiance raisonnée, dans des conditions précisées avec franchise et qui viennent d'être exprimées de nouveau dans la résolution qu'a adoptée notre conseil national, lundi dernier.

Je voudrais, monsieur le président du conseil, souligner deux problèmes qui nous paraissent essentiels et, tout d'abord, la solution politique que doit recevoir, le plus tôt possible, le problème algérien.

Cette solution politique nous paraît essentielle, car à quoi bon tant d'efforts, tant de sacrifices si, par une solution imprudente, par une mauvaise solution, nous aboutissons en fin de compte à l'abandon, à la décadence irrémédiable dont parlait l'autre jour, à la tribune, M. Jacques Soustelle ?

Pour nous, cette solution, vous le savez, ne doit comporter en aucune manière la création à Alger d'institutions d'Etat qui conduiraient inévitablement à la sécession. Nous voulons que, politiquement, toute l'Algérie soit axée vers Paris si, en même temps, bien entendu, une large autonomie, une large décentralisation sur le plan administratif doivent y être établies.

D'autre part, cette solution politique algérienne — et c'est là un second point qui nous paraît capital — ne doit procéder d'aucune intervention étrangère, particulière ou collective, ce qui revient à dénier toute compétence à l'O. N. U. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Dès maintenant, nous tenons à vous dire que nous ne voulons pas entrer dans les subtilités de la procédure des Nations unies, qui distingue trois étapes: l'inscription, la compétence, puis la discussion sur le fond.

Nous pensons que, dès l'origine, c'est-à-dire dès l'inscription, le dossier de la France doit être plaidé et qu'en aucun cas la France ne doit tolérer l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

Car je sais que des esprits subtils qui comprennent la procédure — et vous savez que la procédure est certainement ce qui touche le moins l'opinion — prétendent que l'on peut aller jusqu'à refuser la compétence après avoir accepté l'inscription.

Nous pensons qu'il y aurait là un très grave danger pour de très nombreuses raisons. Je n'en soulignerai que deux en quelques mots. Vous savez bien, monsieur le président du conseil, que si, aujourd'hui, vous acceptiez l'inscription, alors que le gouvernement précédent l'a refusée, que le ministre des affaires étrangères d'alors a quitté les Nations unies, cela serait considéré comme une reculade et, en ce moment même, au point où en sont les affaires algériennes, jamais reculade a-t-elle été plus dangereuse ? (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

J'ajoute que si vous acceptez l'inscription, comme la procédure des Nations Unies est longue, en attendant que vienne la discussion sur la compétence, vous aurez une recrudescence effroyable du terrorisme qui rappellera *mutatis mutandis* ce qui s'est passé en Indochine... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

*Plusieurs voix à l'extrême gauche.* Dien Bien Phu!

**M. Raymond Triboulet.** ...alors qu'à la veille de la conférence de Genève, annoncée plusieurs mois à l'avance, l'effort des rebelles s'est intensifié et a abouti, en effet, mesdames, messieurs, à cette bataille de Dien Bien Phu, qui est considérée par toute la nation française comme une catastrophe et par vous (*l'orateur désigne l'extrême gauche*), je le crains, comme une victoire.

Mes chers collègues, ayant précisé ces deux points majeurs, je ne ferai que citer au passage deux autres problèmes sur lesquels notre conseil national a insisté et qui — je le dis en toute loyauté — pourraient demain créer, entre le Gouvernement et notre groupe, certaines difficultés.

Il y a d'abord le problème européen. Moins que jamais, nous croyons à l'Europe à six. Nous avons toujours manifesté notre défiance envers cette Europe rétrécie de techniciens, de technocrates.

Au moment précis où la politique française et celle de la Grande-Bretagne deviennent étroitement solidaires, au moment où l'inclusion des territoires d'outre-mer dans le marché commun pose des problèmes si délicats et si essentiels, nous vous demandons, monsieur le président du conseil, que rien ne puisse tendre directement vers l'Europe à six dans les négociations actuellement engagées.

Enfin, il y a votre politique économique et financière à laquelle jusqu'ici nous nous sommes résignés; mais une procédure budgétaire nouvelle va intervenir. Il paraît qu'un effort fiscal nouveau et maladroit serait encore demandé au pays.

Puis-je me permettre de rappeler à nos collègues que M. Ramadier, lorsqu'il était ministre de la défense nationale, parlait sans cesse de l'échenillage des dépenses.

Eh bien! Nous ne croyons pas qu'au lendemain du succès de l'emprunt la vraie politique économique et financière puisse consister à écheniller toute la gamme des recettes fiscales possibles et imaginables et à écheniller du même coup le rendement de toutes les activités du pays.

Nous demandons que le Gouvernement dans ce domaine, et spécialement son ministre des finances, ne confonde pas le courage et l'entêtement.

Mais, mes chers collègues, devant ces perspectives de débats futurs, je comprends que M. le président du conseil, ployant sous les tâches de l'heure, soit tenté de répondre: A chaque jour suffit sa peine.

Aujourd'hui, au patriotisme que, jusqu'à présent, monsieur le président du conseil, vous avez si bien manifesté, si bien mis en œuvre répondra notre confiance. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pflimlin. (*Applaudissements au centre.*)

**M. Pierre Pflimlin.** Mesdames, messieurs, le groupe du mouvement républicain populaire votera la confiance. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

*A l'extrême gauche.* Et M. Bichet ?

**M. Pierre Pflimlin.** Notre détermination ne résulte pas d'un choix politique, au sens ordinaire du terme. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Elle est, dans notre esprit, l'accomplissement d'un devoir national. Nous voterons pour le Gouvernement afin qu'il puisse, appuyé par une large majorité et malgré toutes les obstructions (*Applaudissements au centre. — Exclamations à l'extrême gauche*), réaliser la tâche qu'il s'est assignée en Algérie.

Lorsque des Français font leur devoir au péril de leur vie, la première préoccupation des représentants de la nation doit être de donner un sens à leur sacrifice et d'assurer son efficacité. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite. — Murmures prolongés à l'extrême gauche.*)

L'effort militaire était et demeure encore indispensable. S'il n'avait pas été entrepris, s'il n'avait pas, grâce au courage de nos soldats et à la valeur de leurs chefs, abouti aux résultats qui ont été enregistrés à cette tribune, s'il n'était pas poursuivi aussi longtemps qu'il le faudra, il serait impossible de réaliser les objectifs proposés par M. le président du conseil (*Interruptions à l'extrême gauche*)...

**M. le président.** Si nos collègues communistes continuent à interrompre l'orateur, je me verrai contraint de les rappeler à l'ordre.

**M. Pierre Pflimlin.** ... et que, pour notre part, nous approuvons: égalité complète des droits et des devoirs de tous les habitants de l'Algérie, partage équitable des ressources, du travail et des responsabilités, établissement de liens institutionnels indissolubles entre l'Algérie et la métropole.

Mais cet effort nécessaire n'est pas suffisant. Ce n'est pas une guerre militaire qui est engagée en Algérie, mais une guerre psychologique. C'est dans les esprits et dans les cœurs que se joue la partie décisive. (*Murmures répétés à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Je pose la question au groupe communiste et à ses responsables: êtes-vous décidés à empêcher le débat de se poursuivre ? (*Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. Jean Pronteau.** Il fallait demander cela à M. Bichet et à M. Pflimlin. (*Exclamations au centre.*)

**M. Pierre Pflimlin.** Nous la gagnerons, cette partie. (*Bruits et murmures à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Il est impossible de tolérer ce bruit. Si cela continue, je suspendrai la séance.

**M. Pierre Pflimlin.** Nous la gagnerons, cette partie, si, ayant démontré que l'indépendance est une chimère dangereuse, nous réussissons, en outre, à convaincre les Musulmans que leurs aspirations légitimes — respect de leur dignité d'homme, complète égalité des droits, participation équitable à toutes les responsabilités publiques — pourront être satisfaites dans le cadre de l'Algérie nouvelle que nous voulons construire. (*Applaudissements au centre.*)

Car il s'agit bien, dans notre esprit, de faire une Algérie nouvelle et non pas de restaurer l'ordre ancien avec ses inégalités et ses truquages. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous n'aurions pas le droit, en conscience, d'exposer la vie de nos soldats si leur combat devait conduire à maintenir l'injustice qui, toujours, tôt ou tard, conduit au désordre et à la révolte. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Nous ne pourrions pas vous suivre, monsieur le président du conseil, si nous ne savions pas que vous êtes loyalement résolu à fonder en Algérie, sur la justice, une nouvelle, une véritable communauté franco-musulmane. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

**M. Jean Pronteau.** Comme à Madagascar!

**M. Pierre Pflimlin.** A quel moment, par quel moyen faudra-t-il engager l'action politique dont presque tout le monde à présent reconnaît la nécessité ?

Nous ne songeons pas à enfermer le Gouvernement dans un calendrier rigide. Certaines expériences ont montré le danger de cette méthode du calendrier qui aboutit pratiquement à faire de l'adversaire le maître du jeu. (*Vifs applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

S'il est encore quelque part, au soleil ou à l'ombre, des chefs de la rebellion pour spéculer sur notre lassitude ou sur notre impatience, qu'ils soient aujourd'hui détrompés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Murmures prolongés à l'extrême gauche.*)

Le Gouvernement, seul, dispose des éléments d'appréciation qui lui permettront de choisir le jour et l'heure. Nous sommes enclins, pour notre part, à penser que le jour est proche. Il est peut-être arrivé. Peut-être le récent événement qui s'est produit dans le ciel méditerranéen est-il de nature à hâter la marche du destin. Cet acte sera jugé, en fin de compte, en France et dans le monde, selon les fruits que le Gouvernement réussira à lui faire porter.

Par quelle méthode convient-il d'engager l'action politique ?

Dans l'exposé que nous a fait mardi M. le président du conseil, il n'a plus été question d'élections. Mieux vaut reconnaître, en effet, qu'il serait utopique et dangereux de compter sur des élections vraiment libres pour fournir une solution prochaine et acceptable du problème algérien. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Qu'il ne puisse être question, pour la France, d'octroyer unilatéralement à l'Algérie un statut définitif, j'en conviens; mais il nous paraît souhaitable que nos objectifs soient définis le plus tôt possible, de manière précise et concrète, pour que Français de souche et Français musulmans puissent saisir la signification pratique des principes dont nous nous réclamons.

**M. Jean Pronteau.** Comme à Madagascar!

**M. Pierre Pflimlin.** Il faut aussi que, dans toutes les régions où les progrès de la pacification rendent la chose possible, des réformes soient réalisées — je dis bien: réalisées, et non pas décidées — qui puissent démontrer de manière indiscutable la loyauté de nos intentions et notre ferme volonté d'aboutir, en déjouant les manœuvres d'obstruction des tenants de l'ordre ancien et en brisant, s'il le faut, les résistances qui pourraient se dresser sur notre chemin. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite. — Murmures à l'extrême gauche.*)

Ainsi réussirons-nous à faire renaître la confiance, la confiance des Français européens, qui doivent être assurés que la métropole ne les abandonnera pas, la confiance des Français musulmans.

Lorsque cette confiance, trop souvent déçue dans le passé, revivra, lorsqu'il apparaîtra clairement aux yeux de ces millions d'hommes qui, présentement, sont encore dominés par la crainte, le doute et la méfiance, que la France, plus forte qu'elle n'a jamais été en Algérie (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite*) est aussi résolue à être plus équitable et plus généreuse (*Interruptions à l'extrême gauche*), alors, nous verrons se produire ces ralliements massifs qui, isolant nos ennemis irréductibles, feront définitivement pencher la balance du côté de la paix, la paix véritable, celle qui est fondée sur la libre adhésion des populations et sur le concours actif de leurs éléments les plus valables. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Si l'affaire algérienne est au premier plan de nos préoccupations. (*Nouvelles interruptions répétées à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Monsieur Grenier, je vous rappelle à l'ordre.

**M. Pierre Pflimlin.** Je parle, bien entendu, de la majorité de l'Assemblée et non de ceux qui marquent leur mépris à l'égard des problèmes de la nation (*Applaudissements au centre, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite et à l'extrême droite. — Nouvelles interruptions à l'extrême gauche*)...

**M. le président.** Monsieur Grenier, ne m'obligez pas à vous rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

**M. Pierre Pflimlin.** ... heureux, d'ailleurs, que, dans cette Assemblée, la violence ne puisse encore prendre que la forme de la goujaterie! (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Si l'affaire algérienne est actuellement au premier plan de nos préoccupations, les événements de ce dernier mois nous ont conduits à réfléchir sur la position internationale de la France. (*Murmures à l'extrême gauche.*)

L'affaire de Suez, en particulier, a montré que la solidarité occidentale n'était pas sans faille et qu'elle pouvait, dans certaines circonstances, subir des fléchissements.

Je n'insisterai pas davantage sur les déceptions que nous avons subies et sur les inquiétudes que nous éprouvons. (*Bruit prolongé à l'extrême gauche. — Protestations au centre et à droite.*)

**M. le président.** J'avais prévenu les interrupteurs que, si le bruit persistait, j'interromprais le débat.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures dix minutes, est reprise à seize heures quarante minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Pflimlin, pour poursuivre son exposé. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. Pierre Pflimlin.** Je vous disais, mesdames, messieurs, que dans l'affaire de Suez, je n'insisterais pas davantage sur les déceptions et les inquiétudes qui ont déjà été, à cette tribune, exprimées par mon ami M. Maurice Schumann.

Je me borne à prendre acte de la déclaration de M. le président du conseil, qui nous a assuré qu'il demeure fidèle à sa déclaration du 3 août dernier et que la France, en accord avec la Grande-Bretagne, s'en tient à la formule de la gestion internationale du canal.

Quoi qu'il arrive, même dans l'hypothèse où cette affaire serait réglée d'une manière totalement satisfaisante, il ne serait pas possible, à notre sens, de laisser le monde libre dans l'état de désunion et d'incohérence où il se trouve présentement.

La première conclusion qu'il convient de tirer des amères expériences de cette année, c'est que l'alliance atlantique serait gravement affaiblie si l'on ne réussissait pas à l'adapter aux exigences de l'ère post-stalinienne.

Le pacte ne pourra assurer vraiment la sauvegarde du monde libre que s'il devient l'instrument de l'unité non seulement militaire mais aussi politique des nations occidentales dans toutes les parties du monde où se manifeste, directement ou par personne interposée, le péril communiste. (*Murmures à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre et à droite.*)

L'autre conclusion, c'est que ce résultat ne pourra être obtenu que si nous réussissons d'abord à établir entre les nations européennes une solidarité plus étroite. Une Europe

unie aura plus de poids au sein de la communauté atlantique qu'une Europe divisée. Lorsque l'Europe sera vraiment unie, les Nasser seront moins insolents et moins entreprenants. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Ne vous paraît-il pas évident, mes chers collègues, que, dans le Proche-Orient et dans le Moyen-Orient, comme en Afrique, les rivalités traditionnelles des puissances européennes sont désormais périmées ?

Il est grand temps de liquider certains contentieux et d'établir dans tous les pays du monde où le communisme cherche à s'infiltrer sous le masque du nationalisme ou du fanatisme religieux les principes et les méthodes d'une politique commune de l'Europe.

Cette politique commune ne doit pas, à notre sens, poursuivre des objectifs de domination ou d'exploitation. Nous répudions formellement pour notre part tout ce qui, de près ou de loin, ressemblerait à un néo-colonialisme européen. (*Murmures à l'extrême gauche.*)

La solidarité européenne doit permettre, au contraire, de mettre en commun les ressources techniques et financières de l'Europe pour une mise en valeur de l'Afrique orientée vers l'augmentation du niveau de vie de ses populations.

A juste titre, le président du conseil nous a avertis qu'une fois achevée la pacification de l'Algérie, la France devra poursuivre le même effort financier pour le développement économique de ce pays. Et, au-delà de l'Algérie, notre responsabilité s'étend à des dizaines de millions d'hommes et de femmes en Afrique noire et à Madagascar.

Devant cette responsabilité, il n'est pas question de nous dérober. Depuis la guerre, la France a accompli, pour le relèvement des niveaux de vie dans ses territoires, un effort qui est sans égal dans le monde puisqu'elle lui a consacré 3 p. 100 de son revenu national.

Notre devoir est de continuer et même d'intensifier cet effort. Mais les besoins à satisfaire sont immenses.

L'œuvre à accomplir exige des capitaux que la France à elle seule ne peut fournir. Il serait raisonnable, il serait légitime que la tâche fût assumée par l'Europe sous la direction de la France avec le concours de toutes les nations libres.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous attachons tant d'importance à cette relance européenne qui, malgré les efforts du Gouvernement, progresse trop lentement à notre gré.

Nous souhaitons que le traité sur l'Euratom puisse être rapidement signé, qu'un accord soit réalisé pour l'instauration progressive d'un marché commun ouvrant aux producteurs européens, placés dans des conditions comparables, notamment par l'harmonisation des charges sociales, les immenses possibilités de développement que peut offrir un marché de 150 millions de consommateurs.

Sans doute ne peut-on envisager pour le moment que l'unification d'une partie de l'Europe, mais déjà l'on peut entrevoir, au-delà de cette première étape où nous sommes engagés, des possibilités beaucoup plus larges.

La Grande-Bretagne envisage de s'agréger au futur marché commun et, dans le même temps, nous voyons se produire à l'Est de l'Europe des événements d'une immense portée qui marquent peut-être le début d'une nouvelle époque dans l'histoire de ce siècle.

Un vent de liberté s'est levé. A travers le monde, des millions d'hommes et de femmes ont les yeux fixés sur Varsovie, sur Budapest (*Vifs applaudissements au centre, à gauche, à droite et à l'extrême droite. — Protestations à l'extrême gauche*) soudain enflammés par l'espoir que sans guerre, par la vertu incoercible de la volonté d'indépendance nationale, par l'explosion héroïque de l'esprit de liberté, les nations satellites pourront redevenir libres. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Fernand Grenier.** Qu'est devenu Bao-Daï ?

**M. Pierre Pflimlin.** Si certains hésitaient encore à reconnaître que ces nations étaient et sont encore, hélas! captives — et je songe à l'étonnante frivolité de certains voyageurs français fort éloignés du communisme qui, après quelques jours d'exploration dirigée, ont cru pouvoir délivrer à certaines démocraties populaires des certificats de bonne conduite (*Très bien! très bien ! au centre et à droite*) — l'intervention brutale en Hongrie de troupes étrangères venues réprimer l'insurrection populaire en apporte aujourd'hui la tragique démonstration. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

**M. Auguste Defrance.** Et l'Algérie ?

**M. Fernand Grenier.** Vous avez fait massacrer 80.000 Français en Indochine ! (*Protestations au centre et à droite.*)

**M. Michel Jacquet.** Fellagha!

**M. Eugène Thomas,** *secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones (s'adressant à l'extrême gauche).* Complices d'assassins, ayez un peu de pudeur!

**M. Pierre Pflimlin.** Cependant, l'espoir qui s'est réveillé ne peut pas être étouffé dans le sang.

L'Europe occidentale, pour sa part, peut favoriser une maturation pacifique en construisant une communauté résolument orientée vers le progrès social et largement ouverte à toutes les adhésions que rendront possibles, au cours des années à venir, les victoires pacifiques de la liberté. (*Applaudissements au centre. — Murmures à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, il nous paraît certain que nous ne pourrions pas résoudre les difficultés du temps présent, que nous réussirions, au mieux, à les pallier ou à les ajourner si nous n'avions pas assez de lucidité et de courage pour engager ces grandes entreprises qui sont l'unification de l'Europe, la coopération européenne pour la mise en valeur de l'Afrique, le renforcement et l'extension de la solidarité occidentale. Mais il est impossible d'évoquer de telles entreprises sans être frappé par la disproportion entre l'ampleur des tâches qui nous incombent et la faiblesse de notre Etat. C'est le sentiment de cette disproportion qui, dans une large mesure, explique le malaise, l'inquiétude, le pessimisme que l'on peut observer dans tous les milieux de notre population.

Comment ne pas reconnaître aujourd'hui la nécessité de réformer l'Etat pour rendre confiance au pays (*Applaudissements à l'extrême droite.*) pour donner vigueur à la République et pour rétablir le crédit de la France dans le monde ? (*Applaudissements au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Permettez-moi de vous dire, monsieur le président du conseil, que, sur ce point, vos déclarations nous ont quelque peu déçus. Vous avez fait entrevoir l'éventualité d'une intervention ultérieure du Gouvernement au cas où, par suite d'un désaccord persistant entre les groupes, l'Assemblée ne réussirait pas à conclure.

Mais n'est-il pas manifeste, d'ores et déjà, que la procédure de revision engagée depuis de longs mois risque de n'aboutir à aucun résultat positif si le Gouvernement ne prend pas ses responsabilités ?

Le revision de la Constitution n'est pas à notre sens une affaire comme les autres. Pour des raisons qui ont été exposées à cette tribune par mon ami M. Pierre-Henri Teitgen, ce problème domine tous les autres et les événements lui confèrent, aujourd'hui, un caractère de dramatique urgence.

Reprenons l'exemple de l'Algérie. Vous vous êtes, monsieur le président du conseil, prononcé pour l'arbitrage de la République française et vous avez raison. Mais quelles chances aurez-vous de faire accepter, de faire respecter la sentence arbitrale si elle est rendue par un gouvernement voué à une disparition prochaine, si les uns ou les autres peuvent spéculer sur le raidissement ou sur l'abandon des successeurs ?

Nous n'entendons pas, certes, faire de la revision de la Constitution un préalable, au sens rigoureux du terme, car rien ne saurait justifier un ajournement si le rétablissement de la paix est à portée de main, mais nous sommes convaincus que l'Algérie nouvelle ne pourra être construite que par un pouvoir capable d'exprimer la volonté française avec force et continuité.

Il est un autre aspect du problème qui a été mis en relief la semaine dernière par M. Jacques Soustelle. Notre éminent collègue a déclaré — à juste raison, me semble-t-il — qu'un fédéralisme appliqué à l'ensemble des territoires français serait une solution salutaire et souhaitable mais qu'il serait dangereux d'appliquer une solution fédérale à la seule Algérie en l'absence d'un Etat fédéral disposant d'un pouvoir central fort et stable.

Ainsi apparaît la nécessité de reviser le titre VIII de notre Constitution. Vous l'avez reconnu, monsieur le président du conseil, et vous paraissez même enclin à accorder à la revision de ce titre une priorité.

Nous pensons, pour notre part, qu'il est impossible de dissocier, fût-ce momentanément, la revision du titre VIII et celle des dispositions relatives à l'organisation des pouvoirs de la République.

Il est raisonnable, il est légitime de modifier notre Constitution de manière à permettre une plus large participation des populations d'outre-mer à la gestion de leurs propres affaires.

Mais ces changements de structure conduiraient inévitablement à la désagrégation si nous n'érigions pas en même temps un pouvoir central capable de maintenir la cohésion de la nouvelle communauté française.

A ceux que la décentralisation ou le fédéralisme tenteraient comme autant de solutions de facilité, je rappellerai que, bien plus que l'unitarisme et la centralisation, elles exigent au sommet l'autorité et la continuité. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

Monsieur le président du conseil, nous vous demandons instamment de jeter sans plus tarder dans la balance l'autorité du Gouvernement et aussi votre autorité personnelle, qui est grande, afin que s'établisse rapidement entre les partis républicains un accord sur les principes et sur les principales modalités de la réforme de la Constitution.

Un tel accord, réalisé sur votre initiative et sous votre arbitrage, permettra à nos collègues de la commission du suffrage universel, dont nous connaissons la compétence mais aussi les difficultés, d'aboutir dans les délais les plus brefs à une solution positive.

Le problème est trop grave pour que je n'use pas d'une entière franchise: la position future de mon groupe dépendra dans une large mesure de ce qui sera entrepris et réalisé pour la réforme de l'Etat.

J'ai lu dans quelques journaux que le Gouvernement nous demanderait aujourd'hui de souscrire un nouveau contrat.

Je reconnais que vous n'avez pas vous-même, monsieur le président du conseil, utilisé cette formule, mais l'opinion publique a le droit d'être exactement informée.

Nous ne pensons pas qu'en l'état actuel de nos institutions ce terme de contrat puisse valablement définir les rapports entre le Gouvernement et les groupes qui votent la confiance.

L'expérience a amplement démontré qu'un vote de confiance ne lie pas les parlementaires qui l'émettent.

Il ne peut y avoir de contrat que si, pour l'exécution d'un programme précis, une délégation de pouvoirs est consentie au Gouvernement pour l'exécuter.

Tel serait le cas d'un gouvernement de législature chargé par contrat d'exécuter un programme de législature. (*Applaudissements au centre.*)

Nous n'en sommes pas là puisque la réforme de l'Etat n'est pas faite.

En attendant qu'elle le soit, nous nous maintenons par rapport au Gouvernement dans la position où nous sommes depuis le début de la législature. Nous ne faisons pas partie de la majorité. Notre indépendance demeure entière et nous nous prononcerons sur les projets auxquels vous avez fait allusion — projets financiers, projets sur la construction, projets sur l'éducation nationale — le moment venu et en toute liberté, mais vous nous verrez toujours prêts à prendre, demain comme aujourd'hui, nos responsabilités lorsque l'intérêt national commandera.

Mesdames, messieurs, je me réjouis qu'il soit possible aujourd'hui de réunir une large majorité pour affirmer que la France restera en Algérie. Je regrette que nous ne réussissions à nous rassembler que lorsque nous y sommes contraints par l'urgence du péril. Je souhaite que, demain, les républicains se retrouvent nombreux et qu'ils demeurent unis aussi longtemps qu'il le faudra pour accomplir ensemble, dans un cadre constitutionnel rénové, avec une ferveur retrouvée, les grandes tâches qui incombent à notre pays, en Europe, en Afrique, partout dans le monde où l'on a encore besoin de la France. (*Applaudissements au centre, sur quelques bancs à droite et sur divers bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dides. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. Jean Dides.** Monsieur le président du conseil, contrairement au vœu que vous semblez avoir exprimé, le groupe d'union et fraternité française ne vous accordera pas ce soir la satisfaction d'un vote résolument hostile à la politique générale de votre gouvernement.

Avant-hier, monsieur le président du conseil, vous avez tenté de définir les contours d'une majorité possible. Mais, si la chose était aisée en matière politique, elle s'est révélée beaucoup plus difficile sur le plan du patriotisme.

Parce que nous ne nous sommes jamais permis de mettre en cause votre patriotisme personnel et celui de vos amis, nous n'acceptons pas que vous puissiez mêler dans la même opprobre le nom de l'aspirant Maillot et celui de nos camarades anciens combattants d'Indochine qui se sont engagés en Algérie, Jean-Marie Le Pen et Jean-Maurice Démarquet. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Nous regrettons, monsieur le président du conseil, que dans un débat aussi grave un pareil ressentiment vous ait égaré. Mais nous regrettons encore davantage que le secrétaire général d'un parti auquel nul ne conteste son caractère démocratique ait pu répondre avec un mépris non déguisé à un parlementaire de l'opposition nationale seulement désireux de lui poser une question. C'est une curieuse conception, vous l'avouerez, de la démocratie parlementaire.

Mais, sur le premier point, je me demande comment vous avez pu vous laisser aller à une assimilation aussi simpliste entre le groupe union et fraternité française et le groupe communiste complice des assassins du parti communiste algérien. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. Fernand Grenier.** Parlez-nous de Delarue...

**M. Jean Dides.** Il vaut cent fois « zibeline » !

**M. Fernand Grenier.** ... et de votre activité en 1941 et 1942, quand vous arrêtiez les patriotes !

**M. le président.** Monsieur Grenier, je vais vous rappeler à l'ordre.

**M. Jean Dides.** Oubliez-vous, monsieur le président du conseil, qu'à trois reprises nous avons demandé la dissolution de l'appareil de trahison dont les représentants sont ici présents ?

Est-ce que, parce que vous avez pu extraire quelques phrases de l'ensemble d'une harangue prononcée sur la question de Suez par le leader de l'U. D. C. A., et président d'Union et fraternité française, M. Pierre Poujade — ensemble dont l'esprit était d'ailleurs sensiblement, voire tout différent des phrases détachées — vous avez oublié du même coup le vote unanime que nous avons émis ici, le 2 août dernier, sur la proposition de M. Montel demandant au Gouvernement de sauver le prestige de la France dans le Proche et le Moyen-Orient ?

Monsieur le président du conseil, je n'aurai pas, quant à moi, la cruauté de vous rappeler certaine déclaration effarante faite à cette tribune par M. le ministre des affaires étrangères, mais je crois que mes collègues et moi nous serons tous d'accord pour dire que le « sabre de bois » a fait beaucoup plus de mal à la France que le discours de M. Pierre Poujade. (*Rires sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

Monsieur le président du conseil, lorsque certains leaders de votre parti prennent en province, sur des problèmes différents, des positions diamétralement opposées à celles du secrétaire général de leur parti devenu chef du Gouvernement, nous avons au moins la probité intellectuelle de ne pas les assimiler aux porte-parole de la trahison. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

*Plusieurs voix à l'extrême gauche.* Collabo !

**M. Raymond Guyot.** Tortionnaire de patriotes !

**M. Jacques Duclos.** Monsieur le président, qu'attendez-vous pour rappeler à l'ordre un ancien agent de la Gestapo ?

**M. Jean Dides.** Allez à Budapest et à Varsovie, misérables !

**M. Raymond Guyot.** Pourri !

**M. le président.** Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Guyot, et si vous insistez, je ferai plus.

**M. Jacques Duclos.** C'est pourtant bien en deçà de la vérité !

**M. Fernand Grenier.** Dides faisait partie des services chargés de livrer les communistes à la Gestapo. Son chef a été fusillé à la libération, mais lui est à la tribune de l'Assemblée nationale française ! (*Interruptions à l'extrême droite.*)

*Voix nombreuses à l'extrême droite.* Zibeline ! Zibeline !

**M. Jean Dides.** Cela dit, monsieur le président du conseil, nous saurons nous élever au-dessus des invectives et, pour la première fois, nous nous abstiendrons volontairement dans ce vote important sur la politique générale de votre Gouvernement.

**M. Fernand Grenier.** Tortionnaire ! Collabo !

**M. le président.** Monsieur Grenier, je vous rappelle à l'ordre.

**M. Jean Dides.** Mais nous tenons à exprimer publiquement notre position et la portée de notre vote.

Il ne saurait s'agir pour nous de renouveler un contrat auquel nous avons refusé, il y a neuf mois, de nous associer. Nous ne sommes pas d'accord sur les effets prétendument heureux du blocage des prix, car votre dirigisme n'a pas empêché une augmentation du coût de la vie dans des proportions inquiétantes. Nous ne sommes pas d'accord sur la prétendue santé économique et financière du pays et, peut-être, le serons-nous moins encore demain, après la réussite inespérée du dernier emprunt, selon vous, si une pluie d'impôts nouveaux savamment calculés vient à s'abattre sur les petits contribuables.

En ce qui concerne la question de Suez, nous vous demandons de vous en tenir au vote que nous avons émis le 2 août sur la proposition de M. Montel, acceptée par le Gouvernement, vote par lequel nous vous avons demandé, ainsi que je l'ai dit il y a un instant, de maintenir haut le prestige de la France dans le proche et moyen Orient.

Dans le domaine des affaires d'Afrique du Nord, comment voudriez-vous, monsieur le président du conseil, que nous vous donnions quitus de la politique suivie au Maroc par votre secrétaire d'Etat, paraît-il démissionnaire, M. Alain Savary ? Si les rodomontades de M. Bourguiba et du prince Moulay Hassan viennent d'être brutalement stoppées, il n'en est pas moins vrai que, jusqu'à ces derniers jours, nous avons, dans ces deux pays, joué étrangement ce rôle de mari bafoué dont parlait votre ministre des affaires étrangères, M. Christian Pineau.

Sous le prétexte fallacieux qu'il fallait accorder toujours plus aux gouvernants de ces deux pays pour empêcher les extrémistes de conquérir les foules, nous avons fini par tout abandonner et, d'humiliation en humiliation, nous avons assisté, il y a quelques semaines, à l'expulsion inique des fils des bâtisseurs français du Maroc moderne sans qu'une protestation solennelle et publique vienne apporter un peu de réconfort à ceux qui ont été arrachés soudainement à leur famille, à leurs biens et à leur seconde patrie. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

J'ai vu, monsieur le président du conseil, les expulsés du Maroc. J'ai ressenti profondément leur tristesse. Ils sont venus me dire comment, après leur avoir donné une aumône, on les avait reçus au secrétariat d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes.

Alors que, unis dans une même grande douleur, ils demandaient que soient rapportées les mesures sans nom prises à leur encontre, on a d'abord cherché à les diviser: « Séparez-vous de Présence française ».

Quelle honte, monsieur le président du conseil! (*Applaudissements à l'extrême droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Aujourd'hui, nombre d'entre eux ayant tout perdu, aucun centre d'accueil n'ayant été prévu pour les héberger, vont d'hôtel en hôtel, traînant leur désespoir, sans argent et inquiets du lendemain.

Comme l'exprimait un journal du Sud-Ouest, ne croyez-vous pas qu' « une nation qui n'est plus capable de protéger ses enfants est une nation bien près de mourir » ?

Monsieur le président du conseil, je vous demande de vous pencher personnellement sur ce problème.

Les mesures de protection de la population française au Maroc, que vous venez de prendre, en sont, je l'espère, le gage nouveau.

**M. Fernand Grenier.** Protégez-nous de l'Afrique!

**M. Jean Dides.** De la Guépéou, monsieur Grenier!

*A l'extrême gauche.* De la Gestapo!

**M. Jean Dides,** Voyez ce qui se passe à Budapest et à Varsovie! Assassins! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Ne répondez pas, monsieur Dides. Veuillez poursuivre votre intervention.

**Mme Jeannette Prin.** Parlez-nous de vos états de services, monsieur Dides.

**M. Jean Dides.** Ils sont plus brillants que les vôtres. Je n'ai jamais trahi. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. Fernand Grenier.** Que faisiez-vous en 1941 ? Vous arrêtiez les patriotes!

**M. le président.** Monsieur Grenier, je vais encore une fois vous rappeler à l'ordre.

**M. Jean Dides.** Et vous, monsieur Grenier, en 1939 ? Vous insultiez l'armée française.

**M. Fernand Grenier.** Pourquoi avez-vous été révoqué en 1944 ?

**M. Jean Dides.** Misérable! (*Applaudissements à l'extrême droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

*Voix nombreuses à l'extrême gauche.* A l'ordre! A l'ordre!

**M. Arthur Musmeaux.** Monsieur Dides, vomi par tout le monde, vous avez été obligé de vous réfugier dans un parti fasciste! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à l'extrême droite.*)

**M. Jean Dides.** Monsieur le président, je ferai simplement remarquer à mon interlocuteur que j'ai été élu dans le secteur le plus communiste de France!

**M. Fernand Grenier.** Fasciste!

**M. Jean Dides.** Et vous avez payé la campagne électorale! (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Mais, monsieur le président du conseil, le vote que mes amis et moi nous allons émettre...

**M. Fernand Grenier.** C'est un fasciste, qui a dirigé l'arrestation de Gabriel Péri!

**M. le président.** Monsieur Grenier, je vous ai rappelé à l'ordre...

**M. Roland Leroy.** C'est l'orateur qu'il faut rappeler à l'ordre; il insulte ses collègues.

**M. le président.** Je n'ai pas de conseil à recevoir de vous. Quand vous aurez la parole, je vous écouterai volontiers.

Monsieur Grenier, je vous ai prévenu tout à l'heure que, si vous persistiez, je vous rappellerais à l'ordre avec inscription au procès-verbal. J'en serais navré. Ne m'y obligez pas!

**M. Fernand Grenier.** Monsieur le président, permettez-moi un mot...

**M. le président.** Non.

**M. Jean Liante.** Pendant que Grenier était détenu à Châteaubriant, M. Dides, lui, faisait arrêter les patriotes! (*Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Jean Dides.** Le vote que mes amis et moi allons émettre trouve sa signification, monsieur le président du conseil, dans l'approbation de l'œuvre de pacification et de réforme poursuivie en Algérie par votre gouvernement.

Nous disons avec vous que l'Algérie d'hier est morte et que l'Algérie nouvelle renaît, conservant entièrement sa place dans la communauté française, sous la protection de toutes les lois appliquées de la République. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

La capture des rebelles algériens a créé dans l'opinion française un sentiment de fierté et de réconfort. Elle a marqué un coup d'arrêt sur la route des abandons déprimants. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais nous ne remonterons la pente que si nous avons le courage, après le dépouillement des archives des rebelles, de frapper sans pitié la trahison sous tous ses aspects à quelque échelon que se situent les culpabilités. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean Pronteau.** Alors, vous allez mourir. Vous vous suicidez!

**M. Jean Dides.** Il ne faut pas être grand clerc pour les déterminer à l'avance. Un procès récent a suffisamment prouvé de manière absolue le jeu abominable d'une clique d'hommes dont les noms figuraient déjà sur les fameux carnets du Vietnamien Van Chi. Ce sont les mêmes qu'on retrouve en Afrique du Nord. Ce sont des agents de l'étranger, de *France-Observateur*...

*A l'extrême gauche.* Rappel à l'ordre!

**M. Jean Dides.** ...à Faux-*Témoignage chrétien*, en passant par certains hommes politiques aveuglés par un messianisme qui ne trouve sa vocation que dans l'effondrement de la France. Voilà toute l'intelligenzia de la trahison... (*Applaudissements à l'extrême droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

*A l'extrême gauche.* Gestapo!

**M. Jean Dides.** Pour en venir à bout, monsieur le président du conseil, il faudra non seulement derrière un chef de gouvernement une équipe d'hommes résolus, mais encore l'immense majorité de l'Assemblée nationale.

Quand, en dehors des étiquettes périmées et absurdes de droite et de gauche, l'heure du ressentiment aura cédé la place à l'heure de l'union et de la fraternité retrouvées, la France convalescente aura besoin de tous ses fils pour la sauver. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur quelques bancs à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

**M. Pierre Dreyfus-Schmidt.** Mesdames, messieurs, M. le président du conseil nous a expliqué jeudi, répétant en cela ses discours dominicaux, à quel point il est satisfait de lui-même et de son gouvernement.

Il ne fait, d'ailleurs, qu'imiter ses prédécesseurs. Les Français ont pris l'habitude de cet optimisme officiel d'autant plus affirmé qu'il est moins conforme à la cruelle réalité des événements.

Nos compatriotes ont bien des défauts, mais ce ne sont pas des imbéciles. Chaque fois que le suffrage universel leur en donne le moyen, ils manifestent leur mécontement et montrent leur réprobation, jusqu'à ce que ceux qu'ils ont désignés pour les traduire tombent à leur tour dans la même inefficacité et dans le même optimisme.

Alors, ils paraissent se résigner, mais il ne sont pas dupes! Les députés non plus!

Le débat a prouvé qu'en dehors du Gouvernement et de son chef, personne ici n'est satisfait et ne peut être satisfait. M. Guy Mollet a répondu à ce qu'il a appelé lui-même « des réquisitoires ».

S'imagine-t-il avoir convaincu l'Assemblée que Suez était une victoire diplomatique de son gouvernement ou « le deviendrait dans les trois mois ? »

S'imagine-t-il avoir fait croire, même à ses plus fidèles amis que — je cite ses termes — « le Gouvernement des Etats-Unis a été et demeure en complet accord avec nous sur les objectifs à atteindre » ?

M. Lacoste pense-t-il vraiment avoir fait la preuve que l'Algérie est pacifiée ou sur le point de l'être et que ses promesses — je lis — d' « apporter à ses censeurs, et à ceux qui doutent, une Algérie nouvelle avant la fin de l'été » aient été tenues ?

Je n'aurai pas la cruauté de parler de M. Ramadier et du caractère « démocratique » des impôts dits « de poche » qu'il projette après le succès, réel, mais chèrement payé, du dernier emprunt. Ce serait d'ailleurs injuste, car il a la charge ingrate d'avoir à faire payer au pays la note d'une politique ruineuse dont il n'est pas responsable.

En vérité, la politique n'est ni un jeu d'enfant, ni un spectacle de cinéma. Elle ne consiste pas à sonner du clairon, ni pour parler comme M. le ministre des affaires étrangères — et l'expression a fait fortune — à « brandir un sabre de bois », ou à dérouler un film dont on s'aperçoit, le premier moment d'enthousiasme passé, qu'il avait pour conséquence inéluctable et immédiate la mort de nombreux Français, et qu'il risque de rallumer l'incendie là où on le croyait éteint.

Et cependant, c'est pour continuer ces errements qu'on vient aujourd'hui solliciter de nouveaux délais, comme on a fait pendant sept ans à propos de l'Indochine.

Qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a rien de commun entre les deux problèmes. Il semble, au contraire, à beaucoup d'entre nous qui ont connu, dans cette Assemblée, les premiers débats sur l'Indochine, revivre le même cauchemar.

D'ailleurs, n'est-ce pas M. le président du conseil lui-même qui écrivait, il y a moins d'un an, dans un article intitulé « Numéro un: l'Algérie » — je vous demande de bien écouter: « L'opinion publique a été lente, trop lente, à comprendre le drame indochinois. Nos appels sont longtemps restés sans écho et lorsque, avec le gouvernement Mendès-France, il a été enfin possible d'envisager la négociation, il était, certes, temps encore d'arrêter la criminelle et inutile tuerie, mais il était trop tard, déjà, pour que la négociation assure le maintien d'une présence morale, culturelle et économique de la France. » ?

J'aurais souhaité ne pas avoir à rechercher si le vice-président du conseil de 1950 était qualifié pour tenir de pareils propos, mais qu'il ait pu les tenir tout en étant resté, après Caobang, l'un des principaux soutiens de M. Pleven, aurait dû, je le reconnais, nous mettre en garde, dès le début de la présente législature, sur la valeur de ses affirmations.

Je voudrais avoir le temps de lire cet article tout entier.

A propos de l'Algérie, on y lit encore ceci:

« Aucun progrès ne se manifeste, aucune détente n'est enregistrée, 180.000 jeunes soldats, pour la plupart du contingent, sont stationnés en Algérie.

« Si rien n'est changé à l'actuelle politique de répression, il faudra bientôt renforcer encore les effectifs. Chaque jour, de jeunes Français tombent; les mères, les femmes s'interrogent. Que faire ? D'abord arrêter les mensonges, ne pas répéter les erreurs d'Indochine, de Tunisie, du Maroc; protéger la population, certes, mais faire cesser la répression imbécile et aveugle; chercher des porte-parole qualifiés, mais ne plus laisser le soin à l'administration de choisir elle-même les fantoches qui seront soi-disant élus le lendemain. »

Et enfin, la conclusion, dont M. Guy Mollet pourrait dire, selon l'une de ses expressions, qu'elle ne serait pas désavouée par M. Garaudy:

« En Asie, en Afrique, les peuples que l'Europe avait colonisés revendiquent et conquièrent leur indépendance, leur autonomie, voire leur souveraineté complète. Nous avons connu cela en Indochine hier, puis en Tunisie, au Maroc et en Algérie aujourd'hui. Nous risquons de connaître cela demain dans toute l'Afrique noire française.

« L'Angleterre, pour sa part, au cours des dix dernières années, a donné l'indépendance complète à l'Inde, à la Birmanie, au Pakistan, à Ceylan, la quasi-indépendance à la Fédération d'Afrique centrale, l'unité interne au Nigeria et à la Côte de l'Or. Elle a abandonné, de même que la France, toute forme de protectorat sur l'ensemble des pays du Proche-Orient.

« Saurons-nous répondre à la revendication universelle des peuples à qui l'Europe a enseigné la liberté des droits de l'homme et qui lui demandent maintenant de mettre elle-même ses leçons en pratique ? Saurons-nous faire de ces peuples nos associés et nos amis ?

« Les Français répondront le 2 janvier. Ils diront sans équivoque quel est leur choix entre cet avenir de réconciliation et de paix et, d'autre part, une guerre imbécile et sans issue. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A M. le président du conseil qui, oubliant qu'il est interpellé, se plaît volontiers à poser des questions à ses interpellateurs, je demande: est-il bien sûr de n'avoir pas répété les erreurs d'Indochine, de Tunisie et du Maroc ?

En quoi, maintenant qu'il est au pouvoir, la guerre d'Algérie est-elle moins imbécile ? Y voit-il, mieux que le 19 décembre dernier, une issue et pour quoi ? Pour quand — il gouverne depuis neuf mois — entrevoit-il cette issue ?

Cet article, me dira-t-on, a été écrit en période électorale. Je ne pense pas que ce soit une excuse. Des excuses, son auteur en devrait plutôt à ses prédécesseurs. Comme il a été injuste, à la lumière des faits, pour M. Edgar Faure et pour son ministre des affaires étrangères! Nous l'avons été avec lui. Nous leur avons reproché la répression, les lenteurs, les atermoiements mais, du moins, en ce qui concerne la Tunisie et le Maroc, allaient-ils dans le sens de l'évolution et non contre le courant. Tout est relatif. Comparée à la politique actuelle, la leur paraissait modérée dans le bon sens du mot. Là-dessus tout le monde est d'accord ici et dans le pays.

Ce qui m'étonne c'est que, malgré cela, certains collègues s'apprêtent à apporter leur voix au Gouvernement. Est-ce parce que celui-ci sait jouer de ce jeu d'équilibre cependant facile, usé et quelque peu méprisable qui consiste à faire tour à tour de l'anticommunisme et de l'antipoujadisme comme si les amis M. R. P. du président du conseil n'étaient pas, en bien des points, aussi réactionnaires, et moins inoffensifs, que nos collègues poujadistes ! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à l'extrême droite.*)

**M. le président.** Il n'est pas dans mon intention d'intervenir dans les discours, mais vous avez prononcé, monsieur Dreyfus-Schmidt, un mot qui n'est pas admissible, surtout de la part d'un orateur aussi maître de sa parole que vous. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

*A l'extrême gauche.* Ils sont réactionnaires.

**M. le président.** Le mot « méprisable » n'est pas tolérable.

**M. Pierre Dreyfus-Schmidt.** Monsieur le président, je vous trouve vraiment bien sévère à mon égard. Il me suffirait de lire le compte rendu analytique et surtout la sténographie de tous les discours qui ont été prononcés, pour y trouver des propos autrement inacceptables.

Je continue mon discours.

Est-ce au nom de la relance européenne à propos de laquelle, avec un manque de clairvoyance inquétant malgré le rude avertissement de la Sarre, le Gouvernement trouve des trésors d'indulgence pour une Allemagne en route vers le néo-nazisme ?

Est-ce pour montrer au président du conseil leur satisfaction de le voir en désaccord à peu près complet avec tous les partis socialistes de l'Europe occidentale ?

Est-ce par besoin de stabilité ministérielle, alors qu'au moment où l'on parle de réforme des institutions la survie de ce gouvernement apparaît, par une amère ironie, comme une justification de l'instabilité gouvernementale ?

Aucun de ces motifs ne saurait suffire. Le devoir d'un représentant du peuple, même s'il éprouve, du point de vue sentimental, de la sympathie pour un gouvernement, et surtout dans ce cas — qui aime bien châtie bien ! — est de lui dire franchement, sans craindre d'être sévère, ce qu'il pense. Je le fais.

Son second devoir, c'est dans l'intérêt supérieur du pays, d'écarter du pouvoir ceux qui le gouvernent mal en leur refusant sa confiance. Mes amis et moi-même nous allons le faire en souhaitant que chacun ici, après les discours que nous avons entendus, mette en accord ses actes avec ses paroles. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. André Morice.

**M. André Morice.** Mes chers collègues, de tous les problèmes posés, l'un d'eux domine, celui de l'Algérie.

Notre attitude n'a pas à être définie longuement. Elle est claire : Quand une nation envoie 400.000 de ses fils prendre le risque du sacrifice suprême, il faut que, tout entière, de toutes ses fibres, elle les accompagne, elle soit avec eux de tout cœur.

Votre gouvernement, monsieur le président du conseil, sans rien oublier des traditions humaines et généreuses de la France, fait face, dans des circonstances difficiles où tout peut se perdre, mais où tout peut se gagner, si nous sommes déterminés. Aussi, sans réserves, nous vous apporterons nos votes, parce que nous avons confiance en votre droiture, en votre sens élevé de la démocratie, en votre patriotisme. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mendès-France.

**M. Pierre Mendès-France.** Mesdames, messieurs, la forme particulière de ce débat, la structure même de l'ordre du jour sur lequel nous allons nous prononcer, entraînent cette conséquence que le vote de chacun d'entre nous n'aura pas — et on peut le regretter — le sens d'une adhésion ou d'un rejet précis sur tel point ou sur tel autre de la politique gouvernementale, mais qu'il constituera au sens large un vote de politique générale commandé par la conjoncture politique et plus encore par la situation internationale présente.

Comme l'ont dit la plupart des orateurs, c'est évidemment l'Algérie qui est au centre de ce débat. Dans ce domaine, quelle est la volonté qui émane des discours que nous avons entendus ? Elle est double : l'une a un caractère de politique intérieure, de politique intérieure à l'Union française, l'autre a un caractère de politique internationale.

La première, au moment où s'exerce sur l'Union française, sur les territoires mêmes de la République, tant de forces centrifuges du dedans et du dehors, tant de forces contre ce que représente, malgré ses imperfections et ses faiblesses, la grande communauté de terres et d'hommes qu'a constituée la IIIe République, c'est notre volonté commune pour renforcer les liens menacés et tout d'abord ceux de la France et de l'Algérie.

Ces liens ne peuvent être ceux de la domination unilatérale, de la domination militaire. Ils doivent être ceux de l'association, du consentement réciproque pour servir un intérêt commun, sans quoi, tôt ou tard, ils seraient mortellement menacés.

Je viens de dire « intérêt commun » :

L'intérêt français de conserver, de maintenir, de renforcer la présence française en Afrique du Nord est clair dans l'ordre politique, dans l'ordre économique, dans l'ordre militaire pour le rayonnement de notre pays, pour le rôle qu'il peut et qu'il veut continuer à jouer dans le monde.

L'intérêt de l'Algérie de rester attachée à la France on l'a, à plusieurs reprises, évoqué dans ce débat, en même temps que l'on évoquait l'aide considérable que nous n'avons cessé de lui donner. Cette aide — M. le président du conseil l'a justement rappelé dans son discours — doit être durable puisqu'il nous a recommandé — et c'est une leçon à ne pas oublier — de maintenir, quoi qu'il arrive dans l'avenir, le même sacrifice, le même effort financier au profit de l'Algérie lorsque nous pourrons remplacer les dépenses militaires par des dépenses productives et enrichissantes, par des dépenses sociales dont ce pays a si cruellement besoin.

Notre aide à l'Algérie, je l'ai dit une fois et je veux le rappeler à cette tribune, a pris, même si elle a été mal organisée, mal répartie et dans une certaine mesure quelquefois gaspillée, une ampleur qui n'est pas assez connue en Algérie, en France et à l'étranger.

J'ai un jour fait la comparaison de l'effort financier que la France a consenti pour l'Algérie depuis les dix dernières années et de l'effort financier que les Etats-Unis et les organisations internationales additionnées ont accompli pour l'ensemble des pays sous-développés à travers le monde, et j'ai montré que l'effort français au profit de l'Algérie était trente fois plus élevé par tête que celui qui, dans la même période, a été réalisé par le pays le plus riche du monde et par des organisations internationales qui sont venues accroître cet effort.

Eh bien ! quand une union est aussi profondément nécessaire à l'un et à l'autre des deux territoires intéressés en vue d'une coopération pacifique dont chacun a un égal besoin, cela dépasse l'entendement que, de part et d'autre, on continue à se battre. La force des intérêts qui doivent se rapprocher est telle que nous serions bien coupables si nous ne parvenions pas à leur permettre ce rapprochement et à rétablir cette coopération réciproquement nécessaire.

Sur ce point, il y a eu longtemps deux écoles de pensée, et elles se sont affrontées à cette tribune.

Certains disaient : rétablissement de l'ordre, action militaire, rétablissement de l'autorité française incontestée ; ensuite, surviendront les réformes et les progrès. D'autres réclamaient la simultanéité des deux efforts et des deux tâches.

Personnellement, je n'ai pas changé d'avis sur le passé et je ne crois pas que les événements aient donné tort à ceux qui partageaient cette opinion.

Mais ce qui est important, ce n'est pas le passé, c'est l'avenir, et, sur ce point, M. le président du conseil a fait des déclarations très importantes, qui ont été rappelées par M. Pflimlin et que, pour ma part, je veux à mon tour évoquer.

M. le président du conseil a proclamé à cette tribune que la solution du problème algérien sera une solution politique. Il a annoncé une action politique, des mesures politiques, des décisions politiques. Quelles mesures ? Quelles décisions ?

Publier un statut algérien unilatéralement octroyé par la France ? M. le président du conseil a répondu non et il a eu raison. Agir sous cette forme c'est, qu'on le veuille ou non, offrir, non pas un point d'arrivée, mais un point de départ. Les concessions faites, les décisions consenties, un jour ou l'autre, lorsque la discussion commence, ne peuvent pas être remises en cause et ce sont de nouveaux pas en avant qui, alors, sont nécessaires. En ce sens, le statut octroyé, ou bien réserve une marge de négociation, comme on dit, et il est infiniment trop timide pour réussir, ou, au contraire, va jusqu'à la limite de ce que l'on croit pouvoir faire et on sait d'avance, cependant, qu'il sera débordé.

Au sujet de ce futur statut algérien on discute à perte de vue sur des formules qui, dit-on, s'opposent : fédéralisme, intégration. Je crois, pour ma part — et je l'ai déjà dit à cette tribune — que cette discussion n'est pas sérieuse, n'est pas utile. Les tenants de la solution fédéraliste sont les premiers à approuver, dans la pratique, toutes les mesures qui, en augmentant les droits, les avantages et les prérogatives de la population musulmane, peuvent lui assurer une meilleure égalité avec la population d'origine européenne ; réciproquement, les partisans de l'intégration ne méconnaissent pas la nécessité d'une certaine organisation spéciale à l'Algérie, telle qu'une assemblée locale, une législation particulière pour le statut personnel et, par voie de conséquence en matière sociale, une aide financière de la métropole, qui ne peut être gérée et répartie que par des institutions particulières, etc.

Dans ces conditions, il serait vain de développer une querelle théorique entre fédéralisme et intégration. Comme on l'a souvent dit, c'est une solution originale qui devra être élaborée le moment venu et qui comportera, en tout état de cause, des dispositions spécifiques pour l'Algérie, mais aussi l'extension à ses habitants d'avantages qui leur sont jusqu'à présent refusés.

Il serait prématuré, il serait léger, pour les raisons que j'indiquais tout à l'heure, d'en déterminer unilatéralement et dès maintenant le détail. Dans l'état psychologique qui règne en Algérie parmi la population musulmane, toute proposition, si raisonnable, si généreuse qu'elle soit, risque d'être rejetée purement et simplement. Dans leur propagande, les nationa-

listes algériens l'assimileraient à d'autres engagements pris dans le passé — le statut de 1947, les élections libres, et on pourrait multiplier les exemples — engagements qui furent suivis d'échecs, on sait pourquoi aujourd'hui.

Ainsi donc, les décisions politiques que le Gouvernement nous laisse prévoir ne peuvent consister dans la publication prochaine de ce que l'on appelle le statut futur de l'Algérie.

S'agirait-il donc d'entamer des négociations directes avec ceux qui nous combattent ou avec ceux que nous venons de capturer ? Je crois pour ma part que ces négociations seraient inopportunes. Elles créeraient, elles cristalliseraient une situation à laquelle je ne peux me résigner quant à moi : d'un côté la France, 43 millions de Français plus 1 million de Français algériens d'origine européenne et, de l'autre côté, 10 millions de Musulmans officiellement représentés par des délégués désignés ou reconnus par nous comme les porte-parole d'une population ainsi jugée homogène et unanime en face de nous, sinon contre nous ; toute la masse française d'une part, toute la masse musulmane d'autre part. C'est contre cela que nous n'avons cessé de nous élever et c'est pour empêcher cela précisément que nous n'avons cessé de réclamer une action qui, hélas, jusqu'ici n'est pas venue.

Toutes les mesures qui vont dans ce sens, toutes les mesures qui opposent comme deux blocs réciproquement impénétrables deux populations qui doivent au contraire se réconcilier et collaborer, sont néfastes, même si elles paraissent justifiées par ailleurs. Mais, toutes celles qui rapprochent, qui nous font mieux comprendre, qui extirpent les aspects choquants d'un passé que M. le président du conseil a déclaré définitivement révolu, toutes celles qui rompent avec ce passé, qui réduisent la méfiance, qui rendent à la masse musulmane plus de justice et, par conséquent, plus de confiance dans la France, dans ses promesses et dans son gouvernement, toutes ces mesures sont bonnes et je dirai maintenant, de surcroît, urgentes.

Lorsque le Gouvernement annonce une action politique, puisqu'il ne se prépare pas à promulguer un statut, puisqu'il n'est pas disposé à une négociation immédiate et sommaire avec les rebelles, il ne peut donc, me semble-t-il, que se diriger très exactement dans ce sens, dans le sens que mes amis et moi recommandons continuellement et depuis si longtemps.

Dans cette guerre, qui est, M. Pflimlin le disait tout à l'heure, une guerre psychologique, le Gouvernement doit prendre, avec courage, les mesures, même difficiles, qui atténueront les ressentiments, les haines accumulées, les méfiances. Rien n'est possible sans ce préalable qui est l'unique préalable, le seul vrai préalable.

Le recours à la force ne peut qu'échouer si une politique intelligente et généreuse ne l'accompagne pas, la preuve en est faite maintenant. Et l'octroi d'un statut nouveau, même très libéral, n'aurait aucun écho si nous n'avions ramené à nous et à l'espoir d'abord une population douloureuse et fanatisée à la fois. Même, je viens de la démontrer, la négociation sommaire, telle qu'on la propose parfois, exige une transformation profonde et préalable de la situation politique, de l'atmosphère dans laquelle vit la population algérienne.

Ainsi, mes chers collègues, toutes les conditions de notre action en Algérie, si nous voulons éviter le divorce et la sécession, toutes exigent un renversement profond de l'équilibre politique et psychologique qui règne là-bas. C'est sur ce point essentiel, c'est sur ce point décisif que notre politique a connu, depuis deux ans, son échec le plus grand.

C'est là qu'il faut réagir et avec audace, malgré les résistances auxquelles il faut s'attendre.

Quelles résistances ?

Je dirai un mot de deux éléments importants, dont la psychologie, l'état d'esprit, ont été, à plusieurs reprises, évoqués à cette tribune. Je pense aux Français d'Algérie d'origine et je pense à l'armée.

Pour ce qui est des Français d'origine, c'est un fait qu'une propagande, que j'appelle défaitiste, les a abusés, leur à donné à croire pendant longtemps que les Français de la métropole entendaient les abandonner aux dangers, aux périls qui les menacent. Sur ce point, il me suffit de me référer au témoignage bouleversant d'émotion que nous avons entendu à cette tribune lorsque M. le président du conseil, après le 6 février, nous a rendu compte avec loyauté de l'état d'esprit de ceux qui, dans les rues d'Alger, l'ont accueilli avec tant d'injustice, mais qui étaient abusés car on leur avait dit que le Gouvernement français, que le président du conseil français allait apporter là-bas des décisions de séparation, de liquidation, des décisions d'abandon. (*Interruptions à droite. — Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

En réalité, notre politique n'a pas d'autre but que de défendre ces compatriotes dans les périls et de les sauver. Loin d'être indifférents à leur sécurité, à leur avenir, à celui de leurs enfants et, même à leurs intérêts matériels, nous sommes angoissés à l'idée des dangers qu'ils courent, qui s'aggravent et qui peuvent, demain, prendre une forme plus dramatique encore.

Nous voulons les protéger, nous voulons sauver leur avenir là-bas et celui de la France. Cela ne peut se faire durablement, solidement, irrévocablement...

**M. Jean Legendre.** Comme en Tunisie !

**M. le président** (*se tournant vers l'extrême droite*). Je vous rappelle à l'ordre. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche. Exclamations sur de nombreux bancs à droite.*)

Je me suis trompé sur la qualité de l'interrupteur : j'ai cru qu'il s'agissait d'un collègue qui avait déjà interrompu l'orateur. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Monsieur Legendre, j'avais, il y a un instant, adressé un avertissement à l'un de vos collègues. Je crois qu'il recommençait. Je vous fais mes excuses.

**M. Jean Legendre.** Monsieur le président, je m'excuse moi-même d'avoir commis ce crime de lèse-majesté...

**M. le président.** A l'égard de qui ?

**M. Jean Legendre.** ... en disant à M. Mendès-France : « Comme en Tunisie ! » (*Rires à droite.*)

**M. le président.** Monsieur Mendès-France, veuillez poursuivre votre intervention.

**M. Pierre Mendès-France.** Nous voulons, disais-je, mes chers collègues, loin d'être indifférents à leurs difficultés et à leur angoisse, sauver l'avenir des Français d'Algérie d'origine européenne et l'avenir de la France qui est associée au leur. Cela ne peut se faire durablement et solidement qu'avec l'assentiment et la compréhension des éléments musulmans. A défaut de cet assentiment, à défaut de leur accord, vous savez bien que nous finirons par perdre là-bas ce que nous voulons y conserver et y consolider pour l'avenir.

Quant à l'armée, nous commençons à savoir ce qu'elle pense.

La tâche qui lui incombait, l'armée l'a accomplie. Officiers et sous-officiers d'active et de réserve, soldats du contingent, rappelés, tous ont fait tout leur devoir et, en dehors d'un certain nombre de cas exceptionnels mais douloureux, ils l'ont fait avec humanité et avec le sens de leurs responsabilités. Dans plus d'un cas, la population musulmane a rencontré plus de compréhension de la part des militaires qu'elle n'en avait trouvé de la part d'une administration trop souvent bornée et rétrograde. (*Exclamations à droite. — Mouvements divers. — Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Mais l'armée elle-même se rend compte des limites de son action. Elle se demande ce que les civils attendent et pourquoi ils n'agissent pas dans leur domaine, qui est le domaine de la politique.

L'armée comprend la nécessité d'un « coup de barre », d'un choc psychologique nécessaire pour recréer l'élément de confiance sans lequel l'accord avec la population reste impossible.

Sur ce point, les nombreux témoignages que j'ai recueillis d'officiers de tous grades et de toutes orgines concordent et ils comportent une leçon que nous n'avons pas le droit d'ignorer.

Mais cette action, que la conjoncture politique exige, est maintenant devenue extrêmement urgente, non seulement pour les raisons internes que je viens d'évoquer, mais en raison des prochaines échéances internationales. Celles-ci portent sur deux points bien distincts : d'une part, l'aggravation de nos relations avec la Tunisie et le Maroc ; d'autre part, la prochaine assemblée générale des Nations unies.

Sur le premier point, je ne m'arrêterai pas longuement. Des initiatives ont été prises voici trois jours dont nous voyons les premiers effets. On peut en attendre des effets militaires et policiers utiles, ne serait-ce qu'en raison des renseignements qui seront ainsi obtenus.

Mais il y a aussi les effets politiques, psychologiques et diplomatiques en Algérie et ailleurs, dont le bilan ne peut pas encore être fait totalement. Ces décisions ont-elles été prises par les hommes d'Etat responsables et qualifiés, ou bien ceux-ci ont-ils été placés devant le fait accompli ?

La capture de cinq chefs rebelles et certaines méthodes auxquelles on a eu recours pour s'en emparer constituent un événement d'où peuvent sortir toutes sortes de conséquences. Ceux qui ont ordonné, organisé, exécuté avaient-ils qualité pour apprécier toutes les conséquences politiques (*Exclamations à l'extrême droite*), pour prendre, au nom du pays, les risques correspondants ? (*Vives exclamations à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à droite et au centre.*)

En 1953, des fonctionnaires irresponsables ont déposé le sultan du Maroc. Des milliers de vies humaines furent le prix de cette folie qui n'a pas été sanctionnée. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

**M. Pierre Montel.** Il nous est, depuis, devenu un ami fidèle.

**M. Pierre Mendès-France.** Trois ans ont passé. L'Etat républicain est-il toujours prêt à se laisser berner de la même manière ? (*Exclamations à l'extrême droite et à droite.*)

Sur le plan des droits de l'Etat, il y a là une grave question qui ne peut pas rester sans réponse.

Mais je veux surtout, avant de terminer, évoquer rapidement la situation qui va être celle de la prochaine assemblée des Nations unies.

Je ne me résigne pas à voir le pays des droits de l'homme traîné dans la boue dans cette enceinte internationale par des pays dont le passé — et même le présent — en matière sociale et humaine sont loin d'être comparables aux nôtres.

**M. Louis Jacquinot.** Vous leur donnez des arguments!

**M. Pierre Mendès-France.** Je connais aussi les dangers de ces procédures internationales. Je me trouvais à New-York dans cette période où a été discuté le problème de l'Indonésie et où toute une procédure internationale a été déclenchée qui a abouti aux conséquences que vous connaissez.

Il est urgent de prendre les devants et, par notre action propre en Algérie, d'obliger ceux qui se préparent à faire notre procès à renoncer à leur entreprise de dislocation de l'Union française et de fournir en même temps à ceux qui ne demandent qu'à nous aider, les arguments qui résulteront d'une amélioration locale sensible, provoquée par nous et dont nous aurons le mérite.

A cette tribune, de nombreuses critiques ont été adressées à nos alliés en raison de leur attitude dans un certain nombre d'affaires importantes pour nous.

Sans doute j'aurais, moi aussi, aimé que la solidarité de nos alliés se manifestât d'une manière plus forte, plus ferme. Mais je suis obligé de tenir compte de la réalité internationale telle qu'elle est; pour ne prendre qu'un exemple, aucun de nous ne peut ignorer les traditions anticolonialistes toujours si puissantes aux Etats-Unis.

Certains orateurs ont laissé entendre que l'alliance atlantique les décevait profondément et que nous pourrions y renoncer quelque jour si elle ne nous garantit pas le soutien effectif de nos amis dans les circonstances où nos intérêts sont en cause.

Personnellement, j'ai toujours considéré que nos alliances étaient commandées par des considérations de politique générale, de communauté de pensée et d'idéologie, qui conservent leur force et leur valeur. Je ne suis pas prêt à y renoncer sous prétexte que, dans ces derniers mois, nos alliés américains ou d'autres ne nous ont pas soutenus sans réserve.

Mais surtout, je crois qu'il nous appartient...

*A droite.* Conclusion ?

**M. Pierre Mendès-France.** La conclusion, la voici.

...je crois qu'il nous appartient, à nous et à nous seuls, de gérer nos affaires de telle sorte que des intrusions étrangères, fussent-elles amies, ne soient plus à redouter.

Si nous n'allons pas très vite dans le Maghreb, nous assisterons bientôt à l'O. N. U. à des discussions sur nos affaires, à des décisions sur nos affaires.

Nous savons ce qu'est la majorité à l'O. N. U.

Les pays arabes, le bloc soviétique, les Etats de l'Asie, voilà déjà une majorité. Les Etats de l'Amérique latine, les Etats-Unis et leurs amis, d'autres encore dont les sentiments anticolonialistes sont connus, peuvent être entraînés à s'y rallier, même parfois à contre-cœur.

Il y a autre chose encore.

Il est difficile de supposer que la Tunisie et le Maroc peuvent être insensibles aux affinités religieuses et raciales qui leur font ressentir cruellement les événements d'Algérie. Le premier scrutin auquel ils vont participer au sein des Nations unies sera celui de l'affaire algérienne. Si, par malheur, ils se trouvaient conduits à nous désavouer en cette circonstance — c'est, hélas! à redouter — un coup terrible serait porté à l'amitié qui doit nous lier à eux malgré les incidents douloureux des derniers jours. Ce vote les rejetterait vers cette coalition arabe dont ils se méfient visiblement, mais qui veut nous les arracher et les capturer.

Il ne faut pas les acculer, il ne faut pas nous laisser acculer à une telle impasse.

Ainsi, monsieur le président du conseil, tout nous condamne, tout vous condamne à aller maintenant très vite. Vous devez arrêter par une action résolue ce développement infernal, cet enchaînement des faits vers la violence accrue et vers la guerre, cet enchaînement qui éloigne de nous chaque jour des hommes qui ont besoin de nous, qui le savent et que notre action doit ramener et rallier.

J'en suis sûr, il en est temps encore.

Le grand embrasement de l'Afrique du Nord peut encore être évité.

Et vous, monsieur le président du conseil, vous pouvez l'éviter mieux que quiconque.

Vous êtes le chef d'un grand parti de gauche, le parti de Jaurès et de Léon Blum, un parti en qui d'innombrables hommes et femmes de ce pays ont mis leurs espoirs.

Par notre vote, nous vous demandons comme eux, avec la même gravité et la même émotion, de sauver tout à la fois la paix en danger, l'Afrique française en danger, la patrie en danger. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pesquet.

**M. Robert Pesquet.** Monsieur le président du conseil, avant-hier, dans votre discours, j'ai particulièrement noté un passage dans lequel vous disiez en substance qu'il n'est pas possible que des amis se comportent comme des adversaires.

Cette affirmation traduisait votre indignation devant l'attitude des gouvernements marocain et tunisien à l'égard de la rébellion algérienne, Vous constatiez, de ce fait même, l'échec de votre politique envers ces deux pays.

L'octroi de l'indépendance, avez-vous affirmé, devait être un gage d'amitié. Elle n'a engendré, en définitive, qu'une injurieuse hostilité.

Vous n'avez pas indiqué, cependant, que votre politique à l'égard de la Tunisie et du Maroc serait changée, malgré cette faillite. Or, il vous appartenait, je pense, de tirer courageusement les leçons de l'échec, de définir une autre attitude, par exemple d'interdire au général en chef commandant les troupes au Maroc que ses troupes fussent vouées à l'inactivité et à la paralysie. Si, en temps voulu, cette position avait été prise, nous aurions probablement évité l'affreux massacre de Meknès.

Désormais, en songeant aux 400.000 Français du Maroc, il faut affirmer avec force que l'heure de l'abandon et de la faiblesse est passée.

En Algérie, par contre, la saisie du bateau pirate *Athos* et l'arrestation des chefs de la rébellion manifestent la volonté du Gouvernement de réagir. Nous ne saurions trop l'en féliciter puisque c'est la première fois, depuis de nombreux mois, que l'initiative revient à la France, si souvent humiliée.

Nous voulons voir dans ces actes la promesse d'une détermination farouche d'un redressement définitif.

Trop d'ombres planent encore, cependant, sur l'action du Gouvernement pour que nous puissions lui accorder un blanc-seing. Mon abstention volontaire, ainsi que celle de quelques-uns de mes collègues — et non pas un vote hostile — signifie que, sans donner pour le passé une approbation quelconque à la politique pratiquée depuis neuf mois, nous avons, enfin, quelques motifs d'espérer.

Nous espérons que le Gouvernement donnera un contenu réel aux paroles selon lesquelles l'affaire de Suez n'est pas terminée et qu'il fera triompher la morale internationale et le respect des traités.

Nous espérons que le Gouvernement renoncera à faire payer par les agriculteurs de France les imprudences d'une politique économique dangereuse.

Nous espérons que le Gouvernement cessera de bloquer les prix du secteur privé tandis que ceux du secteur public augmentent.

Nous espérons qu'une réforme fiscale profonde apportera la justice au petit commerce et à l'artisanat pour les soustraire à l'écrasement. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Nous espérons que le Gouvernement mettra désormais un terme aux campagnes de trahison qui s'efforcent de ruiner notre présence en Algérie et qu'il fera toute la lumière sur toutes les compromissions avec le front de libération nationale de certains Français, si haut placés soient-ils. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous espérons que le Gouvernement signifiera aux dirigeants du Maroc et de la Tunisie que la France, à laquelle ils doivent tout, n'entend plus se laisser bafouer et qu'elle protégera, par la force, la vie et les biens de nos compatriotes.

Voici le sens et la portée de mon vote qui rejoindra celui de certains de mes collègues.

Il vous appartient, monsieur le président du conseil, de répondre à l'attente du peuple français qui ne pardonnerait pas à ceux qui sont responsables de son destin l'abandon de tout ce qui fut sa grandeur et sa prospérité. (*Applaudissements à l'extrême droite*).

**M. le président.** La parole est à M. Pinay. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

**M. Antoine Pinay.** Mesdames, messieurs, monsieur le président du conseil, contrairement à ce que souhaitait le groupe des indépendants et paysans d'action sociale, vous entendez qu'aujourd'hui l'Assemblée émette un vote valable sur l'ensemble de votre politique, c'est-à-dire sur Suez, sur les problèmes économiques, financiers et sociaux et sur l'Algérie.

En ce qui concerne Suez, je vous dirai qu'en dix semaines, trois conférences internationales ont eu lieu, à l'issue de chacune desquelles a été constaté un affaiblissement des thèses françaises.

Le colonel Nasser semble conserver toutes ses positions et plus aucune faute n'est à commettre si nous ne voulons pas le voir prochainement s'imposer comme le champion du monde de l'Islam.

En ce qui concerne les problèmes économiques, financiers et sociaux, nous avons entendu avec plaisir un membre de votre gouvernement déclarer vendredi qu'une politique sociale n'est efficace qu'à la condition de distribuer du pouvoir d'achat et non des signes monétaires.

Cela a toujours été notre point de vue et si nous nous félicitons de voir le Gouvernement l'accepter, nous serions tentés de lui reprocher de ne pas y conformer son action.

Ce n'est pas en aggravant, en effet, sans cesse le fardeau fiscal et en nous menaçant de réaliser par décret telle modification du code général des impôts qui plaira à ce gouvernement que vous pourrez faire triompher cette politique.

Ce n'est pas par le moyen d'une loi-cadre étatisant la construction et stérilisant l'effort antérieur, ce n'est pas non plus en surchargeant de 20 milliards de francs la fiscalité des transports ou en utilisant certains subterfuges, comme la détaxation temporaire des produits essentiels, ou encore en désorganisant, par l'abrogation de droits de douane sans aucun contrôle sur les importations, certains marchés, en ne pratiquant qu'une politique agricole incohérente où il n'est question que de charges nouvelles, que vous arriverez à vos fins.

La fiscalité dévorante n'a jamais été et ne pourra jamais être un moyen d'enrichissement pour un pays et je crains bien que vous ne vous engagiez imprudemment sur une voie singulièrement dangereuse.

Cependant, monsieur le président du conseil, il est des heures graves et décisives pour un pays, graves et décisives dans la vie d'une nation, où il importe d'une façon absolue que le Gouvernement responsable, comme l'armée qui assure avec tant de courage le maintien de la présence française et la protection de nos nationaux, se sente soutenu par l'unanimité du pays.

C'est pour cette raison et pour vous permettre d'agir avec le maximum d'énergie et d'autorité, tant au regard de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie que sur le plan international, que le groupe des indépendants et paysans d'action sociale vous apportera tout à l'heure la quasi-totalité de ses suffrages.

Nous regrettons que la question de confiance ait été posée sur des problèmes aussi différents. Nous sommes obligés de souligner certaines faiblesses de votre politique et certaines contradictions dans le cadre de l'affaire de Suez. Nous ne sommes pas non plus d'accord sur tous vos projets financiers. Cependant, à l'heure où vos actes et vos déclarations nous prouvent votre volonté de ne pas faiblir en Afrique du Nord, nous vous répondons présent et nous vous demandons, monsieur le président du conseil, de ne pas nous décevoir. (*Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Deixonne. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Maurice Deixonne.** Mesdames, messieurs, on a beaucoup remarqué, paraît-il, la discrétion du groupe socialiste au cours de ces débats. Attendait-on de nous, par hasard, des déclaration de nature à compliquer l'œuvre d'un gouvernement qui a notre confiance ?

Je vais vous faire un aveu: si une divergence sérieuse pouvait se glisser entre les ministres socialistes et le groupe parlementaire dont ils font partie, ce n'est pas à cette tribune que nous viendrions en faire confidence. (*Applaudissements à gauche. — Rires à droite et au centre.*)

**M. Paul Coste-Floret.** Mais dans le silence du confessionnal! (*Sourires.*)

**M. Maurice Deixonne.** Ce que l'on nous demande actuellement — et c'est ainsi que l'homme de la rue apprécie le vote qui va intervenir — c'est de compter au grand jour ceux qui veulent interrompre l'expérience en cours, sans parfois avoir à présenter la moindre solution de rechange (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre*), particulièrement sur le problème algérien, sinon le rêve funambulesque d'une politique de gauche plus ou moins dirigée contre le parti socialiste (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), et ceux qui, tout en mesurant les risques de l'expérience actuelle mais aussi tous les espoirs qu'elle a déjà fait partager à la grande majorité des Français, entendent conserver aux affaires publiques une direction qui s'inspire à l'évidence du plus noble idéal de paix, de justice et de liberté.

Chacun sait que le problème d'Afrique du Nord, avec ses prolongements multiples, ses coups de théâtre parfois, est au centre de nos préoccupations et nous sommes nombreux à avoir scruté à la loupe les déclarations du Gouvernement.

Mais comment demander au président du conseil ou au ministre résidant en Algérie de divulguer aujourd'hui même les grandes lignes de ce qui pourrait être le nouveau statut de l'Algérie alors que les yeux sont dès maintenant fixés sur la prochaine session de l'O. N. U. ?

Nous savons bien que les projets les plus généreux, s'ils étaient divulgués à l'heure où nous sommes, rencontreraient chez les principaux intéressés, non pas l'audience qu'ils méritent mais une certaine réserve, dans une atmosphère devenue plus que jamais passionnelle.

Qu'il nous suffise de déclarer ici que nos pourparlers sont nombreux et suivis avec les hommes qui assument la lourde tâche de préparer l'avenir de l'Algérie et à travers elle celui de l'Union française et que nous entendons donner leur plein effet aux décisions élaborées par le parti socialiste en son congrès national de Lille et dont un récent voyage nous a permis de mesurer l'immense écho qu'il avait recueilli parmi les populations Nord-africaines.

Par delà les vicissitudes souvent douloureuses qui marquent les opérations militaires, notre but ne saurait dévier d'une ligne. Il consiste à créer les conditions objectives, morales et matérielles non seulement de la coexistence mais d'une réconciliation profonde entre les différents groupes ethniques qui se partagent le sol africain, c'est-à-dire à décourager une bonne fois ceux qui, Musulmans ou, hélas! Français métropolitains, ne rêvent que de diminuer et d'humilier notre pays, comme ceux qui n'attendent que l'écrasement des rebelles pour reprendre et renforcer, s'il se peut, les vieilles positions du colonialisme qui, en dernière analyse, est précisément à l'origine de la rebellion. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre. — Murmures à l'extrême droite.*)

C'est cette œuvre de paix que le pays attend du gouvernement de la République et seul cet espoir peut lui permettre de supporter les énormes charges du conflit actuel.

Les pères et mères de famille ne supporteraient pas l'idée que leurs enfants sont sacrifiés dans une guerre inexpiable et les contribuables eux-mêmes ne peuvent accepter des sacrifices — moins lourds, certes, que celui du sang — que si la France est en mesure de faire éclater aux yeux de tous l'œuvre civilisatrice qu'elle entend poursuivre, même aux heures les plus graves de son histoire.

Nous aurons prochainement à nous prononcer, plus particulièrement à l'occasion de l'examen du budget, sur la politique économique, sociale et financière du Gouvernement. Le groupe socialiste ne s'interdit nullement, tout en acceptant avec loyauté la nouvelle formule de discussion budgétaire, de pré-

senter à cette occasion toutes les suggestions, voire tous les amendements qui lui paraîtront nécessaires. Mais, dès maintenant, nous pouvons affirmer que notre souci demeurera l'expansion de notre économie, le développement des industries susceptibles d'améliorer notre balance des comptes, industries parmi lesquelles l'agriculture doit obtenir la place de choix qui lui est depuis longtemps promise.

Bien entendu, nous saurons exiger que les producteurs de la campagne ou de la ville ne soient pas exclus du bénéfice de cette expansion et nous nous félicitons grandement que le Gouvernement ait conçu l'idée généreuse de prévoir pour les travailleurs un plan social qui les associera étroitement au progrès de la production.

Pas plus tard qu'hier, M. le ministre des affaires économiques et financières annonçait à une commission de l'Assemblée le dépôt imminent d'un projet réalisant une grande réforme de la sécurité sociale minière, dont le point de départ sera une majoration des retraites.

Il nous plaît que la nouvelle tranche de réalisations sociales soit amorcée par un texte en faveur de cette corporation minière qui réussit ce paradoxe d'exercer un des métiers les plus risqués qui soient au monde sans être toujours, pour autant, la mieux rémunérée.

Monsieur le président du conseil, persévérez dans cette voie; faites, dans le cadre de la défense de la monnaie, tout, absolument tout ce qu'il est possible de faire en faveur du monde du travail et préservez, avec une vigilance de chaque instant — et nous savons que c'est la vôtre — ce qui, aux jeux de tous, demeure le bien suprême: la paix dans la liberté. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président du conseil. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Guy Mollet,** *président du conseil.* Mesdames, messieurs, je n'ai pas l'intention de reprendre maintenant l'essentiel des propositions gouvernementales ni de réaffirmer la volonté du Gouvernement en ce qui concerne les différents problèmes. Je l'ai fait dans ma déclaration d'avant-hier. Ce que je voudrais surtout, c'est répondre à ceux de nos collègues qui ont posé ici des questions.

Pour cette raison, je n'aurai donc pas à répondre à mon collègue et ami M. Deixonne. Je suis d'accord avec lui pour penser que, éventuellement, je pourrais avoir à lui répondre à d'autres tribunes. (*Sourires.*)

J'ai très peu de choses à répondre soit à M. Pesquet qui ne m'a pas posé de questions, soit à M Pinay dont je comprends fort bien les réserves si je ne les fais pas miennes, ou à M. Pflimlin, à qui je veux dire simplement que ce ne sont pas seulement les journaux qui ont parlé d'un nouveau contrat.

J'en ai effectivement parlé moi-même dans ma déclaration lorsque, dès les premiers mots, je disais que « le chef du Gouvernement avait plus encore besoin de cette confrontation et qu'il en attendait davantage, qu'il avait souhaité que les principaux problèmes de l'heure fussent traités dans un débat unique de politique générale car la politique du Gouvernement forme un tout.

J'ajoutais: « C'est sur cette politique qu'après en avoir rappelé les principaux éléments je demanderai votre confiance pour que soit conclu un nouveau contrat entre l'Assemblée et le Gouvernement qu'elle a investi voici neuf mois. »

Je suis bien d'accord avec M. Pflimlin pour constater que, dans l'état actuel de nos institutions, la notion de contrat ne lie pas les groupes. Elle ne les lie tout au moins — c'est ce que j'attends du vote d'aujourd'hui — qu'aussi longtemps que le Gouvernement restera fidèle aux déclarations qu'il fait ici.

M. Dreyfus-Schmidt ne s'étonnera pas si je confonds la réponse que je lui dois avec celle que je réserve, pour tout à l'heure, à M. Waldeck Rochet. (*Sourires.*)

M. Mendès-France a posé une question très importante et dont je conçois qu'elle soit posée.

Effectivement, l'arrestation des cinq rebelles peut être lourde de conséquences dans tous les sens.

Qui donc en est responsable ?

La responsabilité a été prise par les autorités civiles et militaires d'Algérie qui en ont ensuite rendu compte au chef du Gouvernement. Autrement dit, il s'est passé pour l'avion qui transportait les chefs rebelles ce qui s'était passé trois jours avant pour l'*Athos*.

Pour l'*Athos* aussi certains pourraient se poser des problèmes juridiques, car je confesse qu'il est fort possible que nous nous soyons trouvés quelque peu en dehors des eaux territoriales.

M. le ministre résidant en Algérie, aussitôt informé, et avant que l'opération soit réalisée, en a pris lui-même la décision, au nom du Gouvernement. (*Très bien! très bien! à droite et au centre.*)

Et si, aujourd'hui, je fais cette nuance, ce n'est pas du tout pour dégager la responsabilité du chef du Gouvernement, mais pour qu'il ne soit pas dit qu'il essaie de s'en attribuer le mérite. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Mais s'il n'y a pas à mes yeux de problème juridique, il est évident que cet événement pose un problème politique. Des réactions, des réactions graves se sont produites au Maroc et en Tunisie. Certaines de celles-ci peuvent être dues au fait que des rêves insensés avaient été bâtis à l'occasion des rencontres projetées. (*Très bien! très bien! à droite.*)

D'autres sont plus compréhensibles.

Il est très vrai que Sa Majesté le Sultan peut avoir souffert de ce qu'Elle a pu considérer comme un manquement à son égard. C'est le thème qu'a développé devant moi son porte-parole, M. le président Si Bekkaï: il y aurait eu manquement dans le fait d'arrêter ces personnages que Sa Majesté le Sultan considérait comme ses invités.

Il faut que tout doute soit levé sur ce point. Il faut que le vrai problème soit connu. En effet, s'il y a eu manquement, il faut que Sa Majesté le Sultan, il faut que l'opinion internationale se rendent compte que ce manquement n'est pas du fait de la France. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

Dans les journées qui ont précédé les deux décisions prises par le Gouvernement, je veux dire l'arrestation des cinq chefs de la rébellion à laquelle tout le monde se réfère maintenant, et l'autre, qui a précédé et qui a son importance, à savoir la décision de rupture des conversations aussi longtemps que les choses restaient en état, Sa Majesté le Sultan nous avait fait connaître qu'il était soucieux de la situation en Algérie. Mais qui ne le comprend ?

Je répète ici ce que j'ai dit il y a trois jours: nul ne peut s'étonner que les responsables de la Tunisie et du Maroc aient le souci de voir rétablir la paix en Algérie. Ce souci est légitime. Ils nous ont donc fait part de leur désir de s'informer. Nous leur avons fait connaître la position du Gouvernement français: nous n'accepterions jamais de médiateurs (*Très bien! très bien! à droite*); nous l'avions déjà refusé à d'autres; nous entendions que le jour où, les contacts auraient lieu pour un cessez-le-feu ou lorsque ultérieurement il s'agira de négociations, tout se passe d'une manière directe et officielle. Au demeurant, nous comprenions fort bien le souci qu'avait Sa Majesté le Sultan de s'informer. Mais, par des notes officielles — il y en a un certain nombre — qu'il n'est pas de coutume de lire à la tribune de l'Assemblée, nous faisions connaître au chef d'Etat marocain que la France ne saurait admettre une rencontre spectaculaire entre lui-même, le président du conseil tunisien et quelque représentant que ce soit du F. L. N. et que cette rencontre aurait pour la France quelque chose de choquant, voire de provoquant. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Nous faisions connaître ces mêmes dispositions d'esprit au président du Gouvernement tunisien.

Qu'on me permette de souligner, mesdames, messieurs, combien grand a été notre étonnement. Les dirigeants présents du Maroc et de la Tunisie — j'en suis pour ma part convaincu — se veulent au fond nos amis et ont conscience que les intérêts de leur pays sont liés aux intérêts de la France. Alors comment ont-ils pu se laisser aller à cette erreur, quand des hommes comme Tito, comme Nehru, Nasser étant présent, ne l'avaient pas osé à Brioni ? (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Nous ne pouvons pas permettre que ces pays qui se veulent et qui seront nos amis agissent ainsi. Nous avons répondu. Mais cela maintenant est du domaine du passé.

A ces précisions données à M. Mendès-France sur ce point, j'entends lier les explications que je dois à M. Triboulet.

Deux préoccupations désormais nous dominent.

La première est immédiate: nous avons fait connaître aux Gouvernements marocain et tunisien notre volonté absolue de garantir la sécurité des ressortissants français, et des mesures immédiates ont été arrêtées et prises.

La deuxième préoccupation est celle-ci: il faut que les Gouvernements marocain et tunisien — je l'ai déjà dit, mais je veux le répéter ici — sachent que nous sommes prêts, quand

ils le voudront, à reprendre avec eux les négociations nécessaires à l'établissement de liens confiants entre nos pays respectifs; cela sans réserve, mais à une seule condition: c'est que notre confiance et notre bonne volonté soient payées de réciprocité. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Je reviens à ce qu'a dit, par ailleurs, M. Mendès-France quant à la simultanéité nécessaire de la pacification et des réformes. D'accord! C'est ce que nous avons voulu. C'est ce que nous avons fait, insuffisamment à notre propre gré. C'est ce que nous entendons poursuivre et intensifier.

J'ai entendu M. Mendès-France parler de solutions politiques nécessaires. Je ne l'ai pas entendu en proposer de différentes de celles que nous employons, ni de nouvelles. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Applaudissements et rires à droite.*)

Mais vous avez tort, mes chers collègues, de saluer ironiquement ma formule, car je vous assure qu'elle ne contenait pas d'intention ironique.

Déjà, au demeurant, certains mouvements de l'Assemblée m'ont assez gêné et surpris. Par exemple, quand on a dit que l'armée était mieux accueillie que tels ou tels personnages de l'ancienne administration. Mais c'est une situation de fait! Mais c'est exact! (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à droite.*) —

Et c'est bien en ce sens qu'il faut œuvrer.

Ceux d'entre vous qui sont allés en Algérie savent, je l'espère, combien l'attitude de tels anciens représentants de la politique ou de l'administration algérienne justifie que, là-bas, nombreux sont ceux qui nous saluent, nous, à notre arrivée, de ces mots: « O toi, Français de France! »

Nous savons donc que l'état de choses signalé à cet égard par M. Mendès-France existe et nous nous en réjouissons.

Ce que je veux dire à M. Mendès-France, c'est que j'ai eu le sentiment que cette partie de son intervention était un excellent exposé de la politique et de la volonté gouvernementales.

J'y ai trouvé, parfaitement exposée, la politique qu'appliquent, dans mon gouvernement, les ministres radicaux. Et je suis heureux de saisir l'occasion de le souligner. (*Sourires et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Et j'espère que nous pourrons ainsi continuer.

Je répondrai d'un mot à M. Dides. Il y a d'abord, dans son esprit, une confusion. Je n'ai jamais refusé de répondre à un parlementaire, à quelque groupe qu'il appartienne. Au contraire, et alors que l'Assemblée m'invitait à ne pas me laisser interrompre, j'ai moi-même souligné qu'il y aurait vraisemblablement intérêt, monsieur Dides, à entendre celui de vos collègues qui me posait une question. Je n'ai jamais parlé non plus d'aucun parlementaire, engagé ou non. Je pense, monsieur Dides, que vous étiez alors en séance ?

**M. Jean Dides.** Oui.

**M. le président du conseil.** Je me suis borné à lire certains extraits d'articles ou de discours de M. Poujade.

J'en tiens quelques autres à votre disposition. (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)

*Sur de nombreux bancs.* Non! non!

**M. le président du conseil** (*s'adressant à l'extrême droite*). Je comprends que vous disiez « non ».

**M. Paul Vahé.** Mais si! Lisez-les!

*Plusieurs voix à l'extrême droite.* Lisez-les!

**M. le président du conseil.** Je suis confus de devoir le faire, mais je tiens à répondre à votre insistance. Ces citations sont utiles car je veux enregistrer votre désaveu.

**M. Fernand Bône.** C'est un honneur que d'entendre parler aussi longtemps de Pierre Poujade. Le fait n'est pas si fréquent dans cette Assemblée.

**M. le président du conseil.** Il est tout à fait heureux que l'Assemblée nationale et, au delà de l'Assemblée, le pays, aient l'occasion d'apprécier les prises de position politiques de votre leader.

**M. Fernand Bône.** Les Français ont jugé.

**M. le président du conseil.** Voici, par exemple, un titre:

« Que font nos soldats à Malte et à Chypre ? »

Suit une longue diatribe contre l'amitié franco-britannique et qui au moment où nous sommes en train de reconstituer cette entente franco-britannique, ne fait pas honneur au patriotisme de l'intéressé. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Voici un autre exemple. Je fais grâce à l'Assemblée du texte, je la laisserai seulement apprécier le titre:

« Nasser leur a dit... » — seulement, le langage de M. Poujade...

*A l'extrême droite.* Cambronne l'avait déjà dit!

**M. le président du conseil.** ...est tel qu'on ne peut pas l'utiliser à la tribune de cette Assemblée.

M. Dides, d'ailleurs, l'a tellement bien senti...

*A gauche.* Parbleu! (*Rires.*)

**M. le président du conseil.** ...qu'au moment où je lui demandais s'il désavouait ce genre d'écrit, il m'a lui-même répondu: « Mais enfin, telles déclarations de votre ministre des affaires étrangères ont fait beaucoup plus de mal que les déclarations de M. Poujade. »

Ainsi, monsieur Dides, vous avez plaidé des circonstances atténuantes, la responsabilité diminuée. Comme je vous comprends! (*Très bien! très bien! à gauche et au centre. — Rires et interruptions à l'extrême droite.*)

Au risque d'étonner l'Assemblée, je veux faire une réponse plus importante à M. Waldeck Rochet. En effet, la déclaration de ce dernier a été longue. Elle commence par une affirmation, à savoir que « le parti communiste ne votera pas pour le Gouvernement, encore qu'il eût pu voter si... »

Ce que je veux dire maintenant ne tend absolument pas à chercher vos voix (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), vous le savez, personne ne s'y est jamais trompé, personne, surtout pas vous.

Mais votre long exposé, monsieur Waldeck Rochet, n'a pour but que d'être présenté sous forme de brochure et il est bon qu'il soit répondu à un certain nombre de contrevérités qu'il contient, il est bon que nous soyons tous armés contre la propagande que vous allez faire dans le pays sur ces thèmes.

Vous avez commencé par dire: si la résolution du congrès de Lille était acceptée par le Gouvernement, nous serions « pour ».

Quel mensonge!

Cette résolution est en contradiction absolue avec toutes vos thèses; elle nie — et je l'ai prouvé la semaine dernière à Mme Jeannette Vermeersch qui s'était trompée — la reconnaissance du fait national; elle affirme un certain nombre de principes que vous pouvez tous retrouver dans ma déclaration d'il y a quelques jours et que je pourrais vous relire dans leur texte même.

Mais si vous affirmiez que vous auriez voté pour le Gouvernement s'il avait accepté la motion de Lille, c'était pour conclure immédiatement en disant: « Cette résolution demande les contacts pour le cessez-le-feu avec ceux qui se battent et ensuite, plus tard, quand il y aura des représentants qualifiés, la négociation pour le statut futur. Or, la motion de Lille dit cela, mais ce Gouvernement, qui trahit, ne le dit pas. »

Il est bon que vos lecteurs sachent que vous avez menti.

En effet, dans ma déclaration d'avant-hier, j'ai dit textuellement que l'offre de cessez-le-feu sans conditions politiques préalables, que j'ai maintes fois renouvelée à cette tribune, demeure plus que jamais valable dans les conditions que j'ai fait connaître à l'Assemblée.

Mieux que cela. Quelques jours avant, M. Pierre Cot, qui se trouvait à cette tribune dans la soirée, se montrait naturellement curieux de ce que voulait dire la motion de Lille, de la signification des propositions concernant les contacts et la négociation.

J'ai interrompu M. Pierre Cot avec son autorisation et je lui ai déclaré ceci:

« Cette fois, je n'aurai pas à corriger mais à préciser. Vous avez employé la formule « double déclaration ». Or, j'ai indiqué à deux reprises, non pas seulement à Lille, mais devant cette Assemblée, ce qu'était, non pas la position du parti socialiste, mais la position du Gouvernement. J'ai dit que le statut définitif futur de l'Algérie ne pourrait être établi que non unilatéralement, c'est-à-dire après des négociations avec des représentants valables, capables, qui seraient désignés par des élections libres.

« C'est ce que j'appelle la négociation et c'est seulement à cela que j'applique le terme de négociation.

« En revanche, j'ai dit et je serai appelé à le répéter sous peu ici » — je l'ai fait il y a trois jours — « que l'offre de cessez-le-feu continue à être valable et que le cessez-le-feu, lui, suppose des contacts avec ceux qui se battent.

« En effet, on n'envisage pas, on ne discute pas le cessez-le-feu avec d'autres que ceux qui se battent. »

Et j'ajoutais, avant-hier, que si ces contacts en ce qui concerne le cessez-le-feu n'avaient jusqu'ici jamais pu donner aucun résultat, c'est parce que ceux que nous avons en face de nous ont chaque fois mis des conditions politiques préalables, et toujours celle de l'indépendance, non pas à une négociation mais à la prise de contact même sur le cessez-le-feu.

Et j'ai dit qu'il était nécessaire que ceci soit connu et de l'Assemblée et de l'ensemble du pays. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous avez donc fait là, monsieur Waldeck Rochet, un mensonge auquel il faudra renoncer.

Il en est un autre qui est celui concernant, cette fois, la politique de Suez, et qui consiste à opposer l'attitude du Gouvernement, parce qu'il a un militant socialiste à sa tête, à l'attitude d'hommes politiques appartenant à des partis socialistes dans d'autres pays. Le parti communiste a fait à cette tribune et ailleurs tellement état des différences de position qu'il y a entre les représentants du parti travailliste britannique et ceux du parti socialiste français, qu'il est bon de rétablir la vérité.

Ah! certes, nous ne sommes pas d'accord, eux et nous, quant aux méthodes, quant aux moyens, mais le jour où vous serez capables, vous qui prétendez avoir la même opinion que les travaillistes britanniques, de prononcer les mêmes condamnations que celles que prononcent les travaillistes britanniques dont voici la brochure, la leur (*Sourires*), alors vous aurez retrouvé votre place au sein de la communauté nationale. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur de nombreux bancs à l'extrême droite.*)

Voulez-vous des extraits ? J'en lirai seulement quelques-uns, car je ne veux pas abuser de la patience de l'Assemblée.

**M. François Billoux.** Les électeurs de Tours ont répondu dimanche dernier.

**M. Waldeck Rochet.** En nous donnant davantage de suffrages.

**M. le président du conseil.** Lorsque, avec 50 p. 100 de moins d'électeurs vous réussissez difficilement à maintenir vos suffrages, aujourd'hui vous considérez cela comme un succès.

Que disent les responsables travaillistes dans leur condamnation de Nasser ? Ils disent exactement « qu'ils ne peuvent faire confiance à un gouvernement égyptien qui, en arrêtant les bateaux d'Israël, a manifesté le peu de cas qu'il fait de la résolution des Nations Unies condamnant l'Egypte en septembre 1951 ».

Ils ajoutent, faisant référence au débat qui eut lieu ici, que « le premier ministre français, l'autre jour, a cité un discours du colonel Nasser... » — en fait il s'agissait de la brochure que vous connaissez bien, *La philosophie de la révolution* — « ... et a dit à juste titre que ceci, hélas! nous rappelle une seule chose, les discours de Hitler d'avant la guerre ».

Et encore: « Ceci nous est très familier; cette méthode, c'est exactement la même que celle que nous avons rencontrée de la part de Mussolini ou de Hitler dans les années qui ont précédé ».

« C'est pour cette raison, concluent-ils, qu'il est heureux que les démocraties de l'Ouest et beaucoup d'autres pays dans le monde n'aient pas accepté cela et ne permettent pas que l'on considère le fait accompli comme acquis étant donné les dangereuses et terribles conséquences qui s'ensuivraient. ».

Certes, nous sommes en désaccord avec les travaillistes sur les méthodes, mais combien il serait heureux que l'ensemble de la nation française fût d'accord sur la condamnation. Je suis certain, d'ailleurs, qu'il en est ainsi, en fait, dans l'ensemble du pays. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

M. Waldeck Rochet a continué en disant que, lorsque nous affirmons notre volonté d'obtenir la gestion internationale, nous remettons ainsi en cause la résolution votée au Conseil de sécurité.

Il y aura de braves lecteurs pour croire cela, à qui l'on oubliera de dire que si la première partie de la résolution, celle qui contient les principes — et c'est à cela que se borne, pour ces messieurs, la résolution — a été votée à l'unanimité, il est une autre partie qui fut votée par neuf voix contre deux, sur onze participants, et dans laquelle il est dit que le meilleur moyen d'appliquer lesdits principes est la résolution des Dix-huit. Seulement, bien sûr, ces messieurs considèrent que cette partie n'est pas valable puisque le veto soviétique a fait qu'effectivement elle n'a pas été adoptée.

C'est une curieuse conception de la démocratie internationale! (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

Un passage de ce discours a évidemment frappé tout le monde et a déjà été souligné. Je ne le reprends ici que parce qu'il est nécessaire que ceci trouve sa place dans les réponses qui doivent être faites.

M. Waldeck Rochet, en effet, a eu des formules particulièrement heureuses. Il a parlé de tentative de briser par la force une volonté de liberté d'un peuple. (*Exclamations et rires à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Il a encore laissé échapper cette formule de « l'immense mouvement mondial de libération des peuples ». (*Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.*)

Il convient de dire que, pour s'exprimer ainsi aujourd'hui, dans ces heures où une armée étrangère a écrasé les travailleurs de Berlin-Est, puis de Varsovie, puis de Budapest, il faut quelque audace! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. Waldeck Rochet.** Vous avez le soutien de l'extrême droite!

**M. Jean Llante.** Tous les réactionnaires vous applaudissent!

**M. le président du conseil.** Laissez-moi vous dire, d'ailleurs, ma conviction qu'il y a, à cette audace, une explication: c'est que les dirigeants communistes français, toujours staliniens, ont la chance que la démocratie française les protège de ce qui leur arriverait s'ils étaient de l'autre côté du rideau de fer! (*Applaudissements et rires à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

J'en aurai terminé quand j'aurai constaté qu'entre les discours de Mme Vermeersch, de M. Garaudy, de M. Dreyfus-Schmidt et de M. Waldeck Rochet je n'ai pas trouvé de grandes différences.

MM. Waldeck Rochet et Dreyfus-Schmidt n'ont pas apporté, aujourd'hui, une seule notion nouvelle.

**M. Pierre Dreyfus-Schmidt.** Je n'ai fait que vous citer!

**M. le président du conseil.** La seule différence que j'ai trouvée avec le discours de Mme Vermeersch c'est qu'aujourd'hui M. Waldeck Rochet n'a pas repris à son compte l'apologie du traître Maillot. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Je comprends cela. Parmi les rappelés — chaque jour moins nombreux en Algérie puisqu'ils rentrent — des milliers de jeunes avaient déjà rempli leur devoir politique. J'ai parfaitement conscience que nombre d'entre eux ont un jour voté communiste. Je n'ai pas l'illusion que tous rentreront transformés.

Mais nos collègues communistes savent bien, et sans doute le regrettent-ils, que pour un Maillot il y a tous les autres, tous les autres qui, comme leurs camarades, aussi bien, ont fait merveilleusement leur devoir. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Raymond Guyot.** Ils reviennent d'Algérie avec, au cœur, la haine de la guerre. (*Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

**M. le président du conseil.** Alors je comprends que vous vous demandiez ce que ces jeunes et leurs familles peuvent penser de la trahison de Maillot et de ceux qui l'approuvent! (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

**M. Jean Llante.** Quand ils seront revenus, nous verrons ce que vous ferez pour eux.

**M. le président du conseil.** L'Assemblée pourrait s'étonner que j'aie donné dans ma réponse une telle place à l'intervention de M. Waldeck Rochet. Si je l'ai fait, ce n'est pas pour mériter vos voix (*L'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), je suppose que vous vous en êtes aperçus, mais c'est parce que le problème essentiel actuellement, dans ce pays, est un problème de morale, est un problème de conscience, parce que c'est psychologiquement qu'on s'attaque au pays. Ce sont donc des réponses aux attaques psychologiques que vous lancez qu'il fallait que je fournisse au pays et à l'Assemblée d'abord. (*Applaudissements à gauche, au centre, sur de nombreux bancs à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite. — Interruption à l'extrême gauche.*)

**M. Marcel Noël.** J'ai un fils là-bas. Je sais ce qu'il pense du Gouvernement. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

**M. Eugène Thomas,** *secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.* Il risque d'être tué par les fusils volés par Maillot !

**M. le président du conseil.** Mesdames, messieurs, sans insister davantage, ayant précisé la position du Gouvernement et affirmé sa volonté, j'attends avec sérénité le jugement de l'Assemblée. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, sur de nombreux bancs à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix, par scrutin public à la tribune, la question de confiance posée pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 1 de M. Verdier et plusieurs de ses collègues, présenté en conclusion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement.

Je rappelle les termes de cet ordre du jour:

« L'Assemblée nationale,

« Approuve les déclarations du Gouvernement confirmant sa volonté:

« De parvenir à un règlement de l'affaire de Suez, fondé sur le principe de la gestion internationale du canal;

« De poursuivre son œuvre de pacification et de réforme qui doit aboutir, au plus tôt, à une solution politique assurant en Algérie, sous l'égide de la République française, la collaboration confiante de tous les éléments de la population et la complète égalité des citoyens;

« De développer sa politique de progrès économique et social et de défense de la monnaie et du pouvoir d'achat;

« Lui renouvelle sa confiance,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour ».

Avant l'ouverture du scrutin, le bureau doit faire connaître, conformément au deuxième alinéa de l'article 83 du règlement, si le nombre des présents dans l'enceinte du palais atteint la majorité absolue du nombre des députés composant l'Assemblée.

Le bureau affirme que le quorum est atteint.

Le scrutin va avoir lieu immédiatement.

Aux termes du quatrième alinéa de l'article 83 du règlement, « chaque député appelé nominalement remet son bulletin à l'un des secrétaires qui le dépose dans une urne placée sur la tribune ».

J'invite donc nos collègues à remettre au secrétaire surveillant l'urne un seul bulletin blanc ou bleu.

J'indique également qu'aux termes de l'article 10 de l'instruction générale du bureau « il est permis à tout député de remettre au même secrétaire une note écrite et lisiblement signée indiquant son abstention volontaire ».

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle va commencer l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre B.*)

**M. le président.** Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à dix-huit heures cinquante minutes.*)

**M. le président.** L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

**M. le président.** Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Le scrutin est clos à dix-neuf heures cinquante minutes.*)

**M. le président.** Il va être procédé au pointage.

La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt heures quarante minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la question de confiance.

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 470 |
| Majorité absolue | 236 |
| Pour l'adoption | 330 |
| Contre | 140 |

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

En conséquence, l'ordre du jour n° 1 de M. Verdier et plusieurs de ses collègues est adopté.

— 8 —

## DEMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

**M. le président.** J'ai reçu avis de la démission:

1° De M. Bouyer comme membre de la commission de l'agriculture;

2° De M. Fontanet comme membre de la commission de la presse;

3° De M. Ulrich comme membre de la commission de la production industrielle et de l'énergie;

4° De MM. Bacon et Lainé (Raymond) (Cher) comme membres de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

D'autre part, j'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 16, alinéa 14, du règlement:

1° M. Conombo, qui n'est plus apparenté au groupe du mouvement républicain populaire, cesse d'appartenir à la commission des finances (membre suppléant) et à la commission de l'intérieur;

2° M. Guissou (Henri), qui n'est plus apparenté au groupe du mouvement républicain populaire, cesse d'appartenir à la commission des pensions;

3° M. Césaire, démissionnaire du groupe communiste, cesse d'appartenir à la commission des territoires d'outre-mer.

— 9 —

## DEMANDE DE PROLONGATION D'UN DELAI IMPARTI AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Président du Conseil de la République une résolution demandant à l'Assemblée nationale une prolongation de trente jours du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture d'une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, précisant le statut professionnel des représentants, voyageurs et placiers.

Cette résolution sera imprimée sous le n° 3062, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

— 10 —

## RENVOI A UNE COMMISSION

**M. le président.** Conformément à l'article 33 du règlement, la commission de l'intérieur demande que soit repris et renvoyé devant elle le rapport déposé, au nom de cette commission dans la précédente législature, le 16 octobre 1953, sur la proposition de loi de M. Meck et plusieurs de ses collègues, relative aux indemnités communales bénévoles aux instituteurs et institutrices de certaines communes des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Le renvoi est de droit.

Il est ordonné.

Le rapport sera imprimé sous le n° 3056 et distribué.

— 11 —

## RENVOIS POUR AVIS

**M. le président.** La commission de l'agriculture demande à donner son avis sur le projet de loi n° 2951 de finances pour 1957, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances;

La commission de l'éducation nationale demande à donner son avis sur:

1° Le projet de loi n° 2951 de finances pour 1957, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances;

2° Le projet de loi n° 2379 tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement;

La commission des finances demande à donner son avis sur le projet de loi n° 2379 tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 12 —

## DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Sourbet une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 51-676 du 24 mai 1951 en ce qui concerne le prix de la chicorée à café.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3037, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Cadic une proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi n° 55-1301 du 24 octobre 1955 et à l'institution, dans chaque commune, d'un fichier de l'état civil.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3038, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Baurens et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article L 8 du titre II du livre I du code des pensions civiles et militaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3039, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Baurens et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 4 du décret n° 54-956 du 14 septembre 1954 relatif à l'assainissement du marché du vin.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3044, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des boissons. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Gilbert Cartier une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 55-1086 du 7 août 1955 portant intégration des fonctionnaires français du cadre tunisien dans les cadres métropolitains.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3054, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

— 13 —

## DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Hernu une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission spéciale chargée d'enquêter sur certaines décisions prises à l'encontre d'officiers en Algérie.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 3036, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mlle Marzin et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à maintenir en vigueur le décret n° 54-1221 du 8 décembre 1954 et les textes d'application portant attribution, à titre gratuit, de sucre, aux titulaires de la carte d'économiquement faible.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 3040, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Buron et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à autoriser les contribuables, sur leur demande, à s'acquitter de leurs impositions au titre de l'année 1956 en trois fractions, échelonnées sur les mois d'octobre, novembre et décembre.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 3053, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Tirolien et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence: 1° une subvention exceptionnelle pour réparer les dommages mobiliers et immobiliers causés par le cyclone du 11 août qui a ravagé le département de la Guadeloupe; 2° des indemnités, sous forme de prêts d'honneur, pour les victimes du sinistre et des termes et délais pour le payement de leurs impôts; 3° un moratoire aux agriculteurs, débiteurs de bonne foi, pour le payement de leur créance à la caisse du crédit agricole.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 3057, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 14 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Quinson un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi de M. Quinson et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 73 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (n° 2163).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3041 et distribué.

J'ai reçu de M. Delabre un rapport, fait au nom de la commission des pensions, sur le rapport fait au cours de la précédente législature, repris le 24 février 1956, sur la proposition de loi de M. Guislain et plusieurs de ses collègues tendant à titulariser le personnel administratif des foyers de pensionnés de guerre et anciens combattants et des cottages sanitaires de Saint-Gobain (n° 757).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3042 et distribué.

J'ai reçu de M. Rolland un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République, tendant à modifier certaines dispositions relatives à l'élection aux chambres de métiers et aux métiers artisanaux.

Le rapport sera imprimé sous le n° 3045 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Villard un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur: I. — Le projet de loi sur le reclassement des travailleurs handicapés. II. — Le rapport fait au cours de la deuxième législature, repris le 16 février 1956, sur: I. Les propositions de loi: 1° de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues (n° 3430) tendant à organiser le reclassement social des diminués physiques; 2° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 3991) tendant à assurer le reclassement des invalides et diminués physiques d'origine civile; 3° de M. Buron et plusieurs de ses collègues (n° 4168) tendant à organiser le reclassement et l'emploi des diminués physiques; 4° de M. Villard et plusieurs de ses collègues (n° 4638) tendant à faciliter le reclassement professionnel des anciens malades et invalides. II. Les propositions de résolution: 1° de M. Jean-Paul Palewski (n° 2627) tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux aveugles et aux sourds-muets les dispositions de la loi du 26 avril 1924 relative à l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, sans préjudicier à ces derniers; 2° de Mme de Lipkowski (n° 9405) tendant à inviter le Gouvernement à user sans tarder des pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés par l'Assemblée nationale en vue de promouvoir les mesures propres à assurer le reclassement professionnel de tous les citoyens dont la capacité de travail se trouve, pour une cause quelconque, temporairement ou définitivement diminuée (n°s 2935, 3430, 3991, 4168, 4638, 2627, 9405, 560, 2080).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 3046 et distribué.

J'ai reçu de M. Charpentier un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution de M. Raymond Lainé et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder des sursis de payement aux agriculteurs et artisans ruraux emprunteurs au Crédit agricole, touchés par un ordre de rappel des autorités militaires (n° 1964).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 3047 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Guillou un rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution de MM. Viatte et Pierre Guillou, tendant à inviter le Gouvernement à renvoyer par priorité dans leurs foyers les jeunes gens rappelés et maintenus indispensables à l'agriculture (n° 2892).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3048 et distribué.

J'ai reçu de M. Senghor un rapport, fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur le projet de loi tendant à modifier l'article 10 de la loi du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar (n° 3002).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3049 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel un rapport, fait au nom de la commission de la production industrielle et de l'énergie, sur la proposition de résolution de M. Cogniot et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser immédiatement les salaires des ingénieurs de l'Institut national de recherche chimique appliquée (n° 1951).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3050 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert Coutant un rapport, fait au nom de la commission de la production industrielle et de l'énergie, sur le projet de loi relatif à l'application aux départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion de la législation métropolitaine en matière de production, de transport et de distribution d'énergie électrique (n° 2853).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3051 et distribué.

J'ai reçu de M. Guislain un rapport, fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, sur la proposition de loi de Mme Degrond, tendant à la protection des enfants contre l'alcoolisme (n° 2783).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3052 et distribué

J'ai reçu de M. Gagnaire un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi de M. Darou et plusieurs de ses collègues tendant à prendre en considération le temps passé par les prisonniers de guerre bénéficiaires de la médaille des évadés, entre la date de l'évasion et le 8 mai 1945, dans le calcul de l'ancienneté de service exigé pour l'avancement et pour la retraite (n° 1934).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3058 et distribué.

J'ai reçu de M. Vallin un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de résolution de M. Marcel Thibaud et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à classer en catégorie B les inspecteurs préposés au contrôle de la salubrité des viandes et des denrées alimentaires (n° 2064).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3059 et distribué.

J'ai reçu de M. Klock un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le rapport, fait au cours de la précédente législature, repris le 2 août 1951, sur la proposition de loi de Mme Francine Lefebvre tendant à la réorganisation professionnelle de l'industrie des pâtes alimentaires (n° 1598).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3060 et distribué.

J'ai reçu de M. Dreyfus-Schmidt un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi: 1° de M. Pierre Meunier et plusieurs de ses collègues tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs de préfecture dans le cadre des attachés de préfecture ainsi que tous les commis de préfecture nommés au plus tard le 1er janvier 1949 dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture; 2° de M. Gilbert Cartier et plusieurs de ses collègues tendant à l'intégration de tous les chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le corps des attachés de préfecture, ainsi que tous les commis de préfecture nommés avant le 1er janvier 1949, dans le corps des secrétaires administratifs de préfecture; 3° de M. Garat et plusieurs de ses collègues tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le corps des attachés de préfecture ainsi que tous les commis de préfecture nommés avant le 1er janvier 1949 dans le corps des secrétaires administratifs de préfecture; 4° de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues tendant à l'intégration de tous les chefs de bureau et rédacteurs des préfectures dans le corps des attachés de préfecture, ainsi que de tous les commis de préfecture nommés avant le 1er janvier 1949, dans le corps des secrétaires administratifs de préfecture; 5° de M. Max Brusset tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs de préfecture dans le cadre des attachés de préfecture, ainsi que tous les commis de préfecture, nommés au plus tard le 1er janvier 1949, dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture (nos 745, 955, 1112, 1373, 1837).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3061 et distribué.

— 15 —

## DEPOT D'UNE DECISION DE REJET PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une lettre m'informant que, dans sa séance du 25 octobre 1956, le Conseil de la République a rejeté la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, dans sa séance du 26 juin 1956, tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946, modifiée, relative aux élections des membres de l'Assemblée nationale.

La décision du Conseil de la République sera imprimée sous le n° 3055, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

— 16 —

## ADOPTION CONFORME PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une lettre m'informant que, le 25 octobre 1956, le Conseil de la République a adopté sans modification le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 11 juillet 1956 ayant pour objet, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, la protection des monuments naturels, des sites et des monuments de caractère historique, scientifique, artistique ou pittoresque, le classement des objets historiques, scientifiques ou ethnographiques et la réglementation des fouilles.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte étant devenu définitif sera transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

— 17 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Demain vendredi 26 octobre, à quinze heures, séance publique:

Vote: I. Du projet de loi n° 2766 tendant à protéger les intérêts des médecins et chirurgiens dentistes rappelés sous les drapeaux; II. Des propositions de résolution: 1° de M. André Beauguitte n° 2664 tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessitées par la situation des médecins rappelés sous les drapeaux; 2° de M. Hovnanian et plusieurs de ses collègues n° 2729 tendant à inviter le Gouvernement à prendre des dispositions interdisant l'installation de nouveaux cabinets de professions libérales (médecins, dentistes, etc.) jusqu'à l'expiration d'une période de trente jours suivant le retour des disponibles actuellement sous les drapeaux (n° 2937. — M. Guislain, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

Vote de la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à la réglementation de l'ouverture et de la fermeture des boulangeries pendant la période des congés annuels payés (nos 2320-2692-2701. — M. Nerzic, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat);

Vote des propositions de loi: 1° de M. Barry Diawadou et plusieurs de ses collègues n° 1471 relative à la formation des assemblées de groupes et des assemblées d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar; 2° de M. Senghor et plusieurs de ses collègues n° 2169 tendant à modifier la composition des assemblées locales dans les territoires d'outre-mer; 3° de M. Bruelle n° 2427 rectifié relative à la création d'une province de Diego-Suarez (Madagascar); 4° de M. Maurice Lenormand n° 2532 relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances; 5° de M. Oopa Pouvanaa n° 2617 relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de Tahiti, actuellement dénommée « Etablissements français de l'Océanie » (dispositions relatives aux assemblées territoriales d'Afrique occidentale

française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun et des Comores) (n°s 2514-2704-2982-2991. — M. Apithy, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

Fixation de l'ordre du jour.

Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

1. — M. Bouxom demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il est en mesure d'informer l'Assemblée nationale sur la portée des récents incidents survenus en Pologne et leurs répercussions possibles sur le plan international, et s'il n'a pas eu connaissance d'incidents analogues dans des pays voisins (3e appel).

2. — M. Damasio expose à M. le secrétaire d'Etat au budget qu'un militaire de l'armée de mer stationné à Fort-de-France (Martinique) a dû payer à la douane 1.100 francs de droits pour pouvoir retirer un colis contenant du linge de corps envoyé comme cadeau par sa mère. Il lui demande si la direction des douanes considère ou non la Martinique comme territoire français.

3. — M. Tourtaud expose à M. le ministre de l'intérieur qu'à la suite d'une manifestation qui a eu lieu le 7 mai, à la Villedieu (Creuse), et où 200 personnes ont exprimé leur opposition à la guerre en Algérie et réclamé le cessez-le-feu et la négociation, le maire communiste de cette localité a été suspendu pour un mois, arrêté, puis remis en liberté provisoire, l'instituteur d'une commune voisine (Faux-la-Montagne) a été arrêté et transféré au fort du Hâ, à Bordeaux. Elevant une énergique protestation contre ces actes arbitraires qui sont en contradiction absolue avec les déclarations du Gouvernement affirmant son désir d'aboutir à la paix en Algérie et avec la volonté du corps électoral qui, le 2 janvier dernier, s'est prononcé dans sa majorité pour un règlement pacifique du problème algérien, il lui demande s'il compte donner les instructions nécessaires afin que l'instituteur de Faux-la-Montagne soit libéré immédiatement et que les sanctions prises à l'encontre du maire de la Villedieu soient rapportées sans délai.

4. — Question de M. Penoy à M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones (n° 1708 du 15 mai 1956).

*(La présidence a été informée du retrait de cette question par son auteur.)*

5. — M. Deixonne attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur les faits suivants:

1° De nombreux ayants droit, après avoir subi l'examen d'un centre de réforme, attendent pendant des années la notification ministérielle de la décision qui, seule, rend possible un recours devant les tribunaux. Le cas n'est pas rare de blessés de guerre qui meurent des suites de leurs blessures sans avoir pu faire valoir leur droit à réparation; 2° les avis des centres de réforme comportent fréquemment des indications sybillines, par exemple, la mention A. D. T. qui signifie, paraît-il, « à titre documentaire », mais que l'intéressé peut interpréter de façon erronée « à titre définitif », ce qui risque de lui causer un sérieux préjudice. Il lui demande s'il n'est pas possible d'obtenir des centres que leurs avis soient formulés en clair, et que la notification ministérielle parvienne aux intéressés dans le délai maximum de trois mois.

6. — M. de Lipkowski demande à M. le ministre de l'intérieur pour quelle raison le projet de loi qui devait être voté dans un délai de six mois à partir de la loi du 3 avril 1955, et portant dispositions financières en faveur des collectivités locales et, notamment, des « communes dortoirs » n'a pas encore été déposé.

7. — M. Edouard Depreux demande à M. le ministre des affaires économiques et financières: 1° la liste des entreprises de recherches d'exploitation et de transport des produits pétroliers exerçant leur activité en France ou dans l'Union française, qui sont nationalisées au dans lesquelles l'Etat a une participation; 2° comment s'exerce sur chacune de ces sociétés le contrôle de l'Etat; 3° quel est le rôle de la mission de contrôle économique et financier instituée par l'arrêté interministériel du 10 février 1951 auprès des entreprises de recherches, d'exploitation et de transport des produits pétroliers et quelles sont les sociétés qui sont placées sous son contrôle; 4° si des modifications ne doivent pas être apportées à la législation en vigueur pour que toutes les sociétés qui ont une activité en rapport avec la recherche, l'exploitation ou le transport de produits pétroliers soient placées sous le contrôle effectif de ladite mission.

8. — M. Triboulet rappelle à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre que le statut du réfractaire n'est pas encore appliqué et que, d'ailleurs, des difficultés juridiques tendent, sur certains points, à le rendre à peu près inapplicabe. Cette situation étant particulièrement pénible, étant donné les sacrifices volontairement consentis par les intéressés pour la libération de notre pays, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que les réfractaires puissent bénéficier, dès maintenant, de l'application du statut et profiter dans un avenir prochain d'un statut modifié et amélioré.

9. — M. Pronteau expose à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, le cas d'un candidat au concours d'entrée à l'école nationale d'administration qui s'est vu refuser l'autorisation de prendre part aux épreuves. Aucun motif de ce refus n'ayant été fourni, la mesure qui le frappe relève de la discrimination politique. Elle rejoint en tous points celles prises en 1953 à l'égard d'un certain nombre de candidats à la fonction publique et qui avaient donné lieu à interpellation. Au cours du débat qui s'était instauré, plusieurs parlementaires avaient rappelé le Gouvernement au respect de la Constitution. Les mesures prises à cette époque, à l'encontre des candidats à l'école nationale d'administration, ont été frappées de nullité par le conseil d'Etat. Il lui demande s'il entend rétablir ce candidat dans ses droits à concourir; 2° quelles mesures il compte prendre pour assurer à l'avenir le respect du principe républicain d'égale admission à tous les emplois.

10. — Question de M. Pierre Meunier à M. le ministre des affaires économiques et financières. (N° 3232 du 2 octobre 1956.) *(La présidence a été informée du retrait de cette question par son auteur.)*

Examen d'une demande présentée par la commission de l'intérieur et tendant à l'octroi des pouvoirs d'enquête prévus par l'article 9 de la loi n° 50-10 du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics.

Suite de la discussion de la proposition de loi n° 1954 de M. Laborbe et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un nouveau mode de calcul du prix du lait. (N°s 1954-2665. — M. Laborbe, rapporteur);

Discussion en troisième lecture de la proposition de loi tendant à rendre obligatoire en premier ressort la compétence des conseils de prud'hommes pour connaître des différends intéressant les employés du commerce et de l'industrie. (N°s 2725-2916. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur);

Discussion du projet de loi n° 1709 modifiant l'article 19 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. (N° 2647. — M. Le Floch, rapporteur);

Discussion du projet de loi n° 3002 tendant à modifier l'article 10 de la loi du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar. (N° 3049. — M. Senghor, rapporteur);

Discussion: I du projet de loi n° 2935 sur le reclassement des travailleurs handicapés; II des propositions de loi: 1° de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues n° 3430 tendant à organiser le reclassement social des diminués physiques; 2° de M. Mora et plusieurs de ses collègues n° 3991 tendant à assurer le reclassement des invalides et diminués physiques d'origine civile; 3° de M. Buron et plusieurs de ses collègues n° 4168 tendant à organiser le reclassement et l'emploi des diminués physiques; 4° de M. Villard et plusieurs de ses collègues n° 4638 tendant à faciliter le reclassement professionnel des anciens malades et invalides; III des propositions de résolution: 1° de M. Jean-Paul Palewski n° 2627 tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux aveugles et aux sourds-muets les dispositions de la loi du 26 avril 1924 relative à l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, sans préjudicier à ces derniers; 2° de Mme de Lipkowski n° 9405 tendant à inviter le Gouvernement à user sans tarder des pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés par l'Assemblée nationale en vue de promouvoir les mesures propres à assurer le reclassement professionnel de tous les citoyens dont la capacité de travail se trouve, pour une cause quelconque, temporairement ou définitivement diminuée. (N°s 560-2080-3046. — M. Jean Villard, rapporteur);

Discussion des propositions de loi: 1° de M. Barry Diawadou et plusieurs de ses collègues n° 1471 relative à la formation des assemblées de groupes et des assemblées d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar; 2° de M. Senghor et plu-

sieurs de ses collègues n° 2169 tendant à modifier la composition des assemblées locales dans les territoires d'outre-mer; 3° de M. Bruelle n° 2427 rectifié relative à la création d'une province de Diégo-Suarez (Madagascar); 4° de M. Maurice Lenormand n° 2532 relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances; 5° de M. Oopa Pouvanaa n° 2617 relative à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale de Tahiti, actuellement dénommée « Etablissements français de l'Océanie » (dispositions relatives aux assemblées provinciales de Madagascar). (N°s 2514-2704-2982-2992. — M. Apithy, rapporteur);

Discussion des propositions de loi: 1° de M. Bissol et plusieurs de ses collègues n° 467 rectifié tendant à modifier le régime des assurances sociales applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion; 2° de M. Emmanuel Véry et plusieurs de ses collègues n° 790 portant modification de la loi n° 54-806 du 13 août 1954 étendant le régime des assurances sociales aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion et précisant le régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dans ces départements. (N° 1993. — M. Adrien Renard, rapporteur);

Discussion: I. du projet de loi étendant aux salariés des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion le bénéfice des allocations familiales; II. de la proposition de loi de M. Valentino et plusieurs de ses collègues tendant à l'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales (n°s 797-2483. — M. Pierre Monnerville, rapporteur);

Discussion de la proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à fixer les modalités de dégagement ou d'intégration de certaines catégories de personnels d'Indochine (n°s 1345-2749. — M. Ninine, rapporteur);

Discussion des propositions de loi: 1° de M. Bergasse (n° 1788) tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955 relative à la constitution initiale du corps des attachés d'administration; 2° de M. Frédéric-Dupont (n° 1818) tendant à modifier l'article 6 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955 relatif à la constitution initiale du corps des attachés d'administration; 3° de MM. Philippe Vayron et Hernu (n° 2383 rectifié) tendant à modifier l'article 6 de la loi du 3 avril 1955 relative à la constitution initiale du corps des attachés d'administration; 4° de M. Mérigonde et plusieurs de ses collègues (n° 2490) tendant à compléter les dispositions de l'article 6 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955 afin de permettre l'intégration directe dans le corps des attachés d'administration centrale de certains secrétaires d'administration, ex-rédacteurs auxiliaires (n° 2945. — M. Quinson, rapporteur);

Discussion: I. des propositions de loi: 1° de M. Adrien Renard et plusieurs de ses collègues tendant à l'application à l'agriculture du salaire minimum national interprofessionnel garanti dans les mêmes conditions que les professions industrielles et commerciales; 2° de M. Adrien Renard et plusieurs de ses collègues tendant à porter le salaire minimum garanti applicable aux travailleurs des professions agricoles à parité avec celui de l'industrie et du commerce; 3° de M. Loustau et plusieurs de ses collègues tendant à mettre à parité le salaire minimum garanti des travailleurs agricoles avec celui des professions industrielles et commerciales; II. des propositions de résolution: 1° de M. Adrien Renard et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à fixer, pour les travailleurs agricoles, le même salaire minimum garanti que pous les travailleurs de l'industrie et du commerce; 2° de M. Adrien Renard et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux travailleurs de l'agriculture la prime de 6,50 francs prévue par le décret n° 54-1003 du 9 octobre 1954 (n°s 232-2676. — M. Rincent, rapporteur);

Discussion des propositions de loi: 1° de M. Henri Martel et plusieurs de ses collègues n° 627 tendant à abroger le décret n° 55-1463 du 8 novembre 1955 portant modification de l'article 23 du statut du mineur en ce qui concerne les droits au logement du personnel des mines; 2° M. Delabre et plusieurs de ses collègues n° 1532 tendant à préciser le droit au logement du personnel des mines (n° 2442. — M. Delabre, rapporteur);

Discussion de la proposition de loi n° 635 de M. André Mancey et plusieurs de ses collègues tendant à faire effectuer mensuellement par la caisse autonome de la sécurité sociale minière le payement des retraites minières (n° 2445. — M. Pelissou, rapporteur);

Discussion de la proposition de loi n° 702 de Mme Estachy et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer les deux heures « d'équivalence » pour le personnel des commerces de détail non alimentaires par l'abrogation de l'article 1er du décret du 31 décembre 1938 (n°s 1413, 2560. — Mme Rose Guérin, rapporteur);

Discussion des propositions de loi: 1° de M. Frédéric-Dupont n° 155 tendant à décider la fermeture obligatoire des maisons de commerce, autres que celles d'alimentation, les jours de l'Ascension et de la Toussaint; 2° de Mme Rose Guérin et plusieurs de ses collègues n° 676 tendant à ce que les fêtes légales soient non seulement chômées et payées, mais non récupérables dans les commerces non alimentaires (n°s 1414, 2614. — Mme Rose Guérin, rapporteur);

Discussion des propositions de loi: I. de M. Jean Cayeux tendant à rétablir l'indemnité de doctorat ès sciences et ès lettres; 2° de M. Jean Cayeux n° 288 tendant à rétablir l'indemnité de doctorat ès sciences et ès lettres; II. de la proposition de résolution de M. Cogniot et plusieurs de ses collègues n° 1950 tendant à inviter le Gouvernement à rétablir l'indemnité de doctorat (la commission conclut à une proposition de résolution) (n°s 825, 2581. — Mlle Dienesch, rapporteur);

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.)*

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
MARCEL M. LAURENT.

---

## Validation de pouvoirs.

Dans sa séance du jeudi 25 octobre 1956, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de M. Hersant (Oise).

---

## Désignation, par suite de vacances, de candidatures pour des commissions.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe du mouvement républicain populaire a désigné:

1° M. Bacon pour remplacer, dans la commission de la presse, M. Fontanet;

2° M. de Chevigné (Pierre) pour remplacer, dans la commission de la production industrielle et de l'énergie, M. Ulrich;

3° M. Teitgen (Pierre-Henri) pour remplacer, dans la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, M. Bacon.

(Ces candidatures seront ratifiées par l'Assemblée si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de cinquante membres au moins.)

---

## Désignation, par suite de vacance, pour un siège à l'Assemblée de l'Union française.

(Application de l'article 10 de la loi organique du 27 octobre 1946 modifiée et de l'article 19 du règlement.)

Le collège électoral réuni le 24 octobre 1956 présente la candidature de M. Maurice David dit David-Darnac, en remplacement de M. Pierre-Louis Berthaud, décédé.

(Cette candidature sera ratifiée par l'Assemblée si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de cinquante députés au moins.)

---

# QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 25 OCTOBRE 1956

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

## QUESTION ORALE

### BUDGET

**3666.** — 25 octobre 1956. — **M. Privat** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget:** 1° quelle a été la somme totale effectivement perçue, au titre de la dernière année connue, comme traitement et rémunérations diverses par les titulaires des dix plus importantes trésoreries générales et recettes des finances; 2° quel a été, pour les mêmes fonctionnaires et pour la même période, le montant de leur rémunération globale soumise à l'impôt.

## QUESTIONS ÉCRITES

### AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

**3667.** — 25 octobre 1956. — **M. Couinaud** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** que les majorations prévues au titre du fonds national de solidarité en faveur des personnes âgées n'ont pas été rendues applicables lorsque les intéressés peuvent bénéficier d'une aide de la part de leurs enfants. Il lui demande si dans cette hypothèse il ne serait pas équitable d'exonérer des mesures fiscales prévues pour le financement du fonds de solidarité les personnes qui, de tout temps, ont apporté spontanément à leurs vieux parents une aide matérielle.

**3668.** — 25 octobre 1956. — **M. Perroy** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières:** 1° si les condamnations prononcées pour profits illicites, y compris l'amende, constituent des sanctions pénales; 2° dans l'affirmative, doivent-elles être assimilées, pour la prescription, à des peines correctionnelles ou criminelles; 3° dans la négative, doivent-elles être considérées comme une imposition, la prescription serait-elle possible, et, dans cette hypothèse, quelle en serait la durée.

**3669.** — 25 octobre 1956. — **M. Vahé** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières** quelle est la répartition en numéraire et en titres des sommes souscrites au récent emprunt.

### AFFAIRES ETRANGERES

**3670.** — 25 octobre 1956. — **M. Salvetat** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** si un professeur de lycée, détaché de son administration d'origine pour occuper un emploi dans une ambassade de France à l'étranger, continue: 1° à percevoir les traitements et indemnités correspondants au poste qu'il occupait au titre de professeur de lycée; 2° à bénéficier de tous ses droits, notamment en ce qui concerne l'avancement et la constitution du capital retraite.

### AFFAIRES SOCIALES

**3671.** — 25 octobre 1956. — **M. Frédéric-Dupont** expose à **M. le ministre des affaires sociales** que les cotisations de sécurité sociale ne peuvent, paraît-il, être calculées sur une somme inférieure au S. M. I. G. (salaire minimum interprofessionnel garanti); que si, dans les professions où aucun pourcentage supplémentaire pour frais professionnels n'est en vigueur, cela ne crée aucune inégalité entre les salariés, il en est tout autrement pour celles où il n'en est pas ainsi; que si nous prenons en exemple les professions du bâtiment où il existe une déduction supplémentaire de 10 p. 100 pour frais professionnels, les salariés y gagnant 300 francs de l'heure verront la retenue de sécurité sociale être calculée sur 300 — 30 = 270 francs, tandis que ceux ne gagnant que le S. M. I. G. soit 126 francs subiront une retenue sur leur gain même; qu'en ce qui concerne les apprentis dont le gain est fonction du S. M. I. G. avec, par surcroît, l'abattement pour âge, le sort qui leur est ainsi fait est encore plus choquant puisqu'un apprenti gagnant 75 fr. 60 à l'heure — 60 p. 100 de 126 francs — subira une retenue sur ce petit salaire. Il lui demande, remarque étant faite qu'à dessein il n'est pas fait état plus haut de la régularisation, s'il entérine le comportement d'un organisme dit de sécurité sociale, qui, à ce point, préjudicie aux intérêts des salariés les plus défavorisés et qui, somme toute pénalise l'apprentissage.

### AGRICULTURE

**3672.** — 25 octobre 1956. — **M. Bouyer** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que les installations d'une fabrique d'acétylène dissous située dans le département de la Charente-Maritime à proximité de terrains affectés aux cultures maraîchères et réalisées après autorisations préfectorales, ne sont pas conformes aux données de ces autorisations. Il en résulte que les lieux ne sont plus habitables et les cultures impossibles, les plantes dépérissant en raison de la toxicité du terrain et des eaux, résultat de la contamination inhérente à l'insuffisance ou à l'absence des mesures indispensables de salubrité. Les différents points d'eau sont impropres à la consommation et à l'arrosage. Les maraîchers voisins qui vivaient des produits de leurs terres se trouvent pratiquement ruinés. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre à l'encontre de la fabrique d'acétylène dissous dont il s'agit pour l'obliger à satisfaire aux obligations découlant des autorisations préfectorales.

**3673.** — 25 octobre 1956. — **M. Cogniot** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** sur quelles bases légales son administration se fonde pour payer aux ouvriers des chantiers forestiers, par exemple dans la Haute-Saône, des salaires anormalement bas (83 francs de l'heure); et s'il est dans ses intentions de porter remède à une telle situation.

**3674.** — 25 octobre 1956. — **M. Bernard Paumier** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture** que l'importance exceptionnelle de la récolte d'orge ne doit pas entraîner un marché parallèle au dessous du cours, et lui demande: 1° quels sont les contrats d'exportation obtenus ou envisagés pour cette année; 2° dans quelles conditions sont ou seront faites ces exportations.

### ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

**3675.** — 25 octobre 1956. — **Mme Vaillant-Couturier** rappelle à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** que, dans la séance du 22 juin 1956 (*Journal officiel* du 23 juin 1956, p. 2991) il a fait devant l'Assemblée nationale d'importantes déclarations sur les conditions d'attribution des cartes de déporté et interné résistant. Elle lui demande si une suite a été donnée à ces déclarations, en ce qui concerne les modifications législatives ou réglementaires annoncées.

### BUDGET

**3676.** — 25 octobre 1956. — **M. Couturaud** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** dans quelles conditions et selon quels critères un artisan fiscal (ébéniste 6e catégorie A) peut voir entrer dans la détermination du montant de sa patente (droit proportionnel) la valeur de ses moyens de production (outillage), assimilant ainsi son atelier à un établissement industriel. Il est à noter, en effet, que pour certains artisans, le droit proportionnel est basé sur la seule valeur locative des locaux occupés, alors que pour d'autres, il est ajouté à cette dernière les moyens matériels de production

**3677.** — 25 octobre 1956. — **M. de Léotard** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que l'article 54 du code général des impôts astreint les contribuables imposés suivant le régime du bénéfice réel à adresser à l'inspecteur des contributions directes, en même temps que la déclaration prévue à l'article 53, un résumé de leur compte pertes et profits, un relevé de leurs amortissements et de leurs provisions; il demande: 1° si ce texte permet à l'administration des contributions directes d'exiger des contribuables qu'ils lui adressent par écrit le détail de leurs frais généraux, et, dans l'affirmative, sous quelle forme doit être présenté cet état de frais, si, notamment, l'administration peut exiger du contribuable qu'il lui fournisse par écrit un dépouillement de ses frais par catégorie, même s'il n'a pas jugé opportun d'établir pour lui-même ce dépouillement; 2° si, en présence d'un détail de frais généraux fourni spontanément par le contribuable d'après les données de sa comptabilité, l'administration est en droit d'exiger un nouveau dépouillement en vue de chiffrer à l'intérieur de chaque grande catégorie de dépenses celles qui se rapportent à des sous-catégories explicitement désignées par elle, et, par exemple, lorsque le redevable a estimé qu'il lui suffisait d'ouvrir dans sa comptabilité les « comptes principaux » du plan comptable, si l'administration pourrait exiger de lui qu'il fournisse, à la suite d'une demande écrite, un état détaillé de ses frais classés en « comptes divisionnaires » ou même en « sous-comptes »; 3° si les entreprises qui fournissent seulement les renseignements prévus par les tableaux 3 et 4 de la page 123 du « plan comptable général » peuvent être réputées avoir fourni le résumé du compte de pertes et profits prévu par l'article 54 du code général des impôts et peuvent, dès lors, s'abstenir de donner suite à toute lettre de l'administration leur demandant un détail ou un renseignement concernant leur comptabilité,

qui ne serait pas prévu par ces tableaux. Etant bien entendu que l'administration, usant de son droit de communication peut facilement obtenir sur place, au vu de la comptabilité, tous les renseignements et tous détails dont elle peut avoir besoin.

**3678.** — 25 octobre 1956. — **M. Perroy** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** qu'à la suite du décès du chef de famille, un immeuble de communauté a fait l'objet, de la part du conjoint survivant, d'une donation à titre de partage anticipé au profit de ses enfants, avec réserve d'usufruit, à la condition que l'immeuble fasse l'objet d'une licitation au profit de l'un des enfants issus du mariage. Cette licitation a été réalisée. L'acquéreur était depuis dans les lieux à titre de locataire, en vertu d'un bail antérieur à la licitation. Il lui demande si, cette licitation ayant eu pour but essentiel d'assurer le logement de l'acquéreur et de sa famille, les exonérations prévues par l'article 35 de la loi du 10 avril 1954 sont applicables en l'espèce.

**3679.** — 25 octobre 1956. — **M. Reille Soult** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** qu'en vertu de l'article 1680, paragraphe III, du code général des impôts, la taxe vicinale peut être acquittée en nature lorsque le contribuable a déclaré dans les délais prescrits qu'il entendait faire usage de cette faculté; que cette déclaration doit être déposée à la mairie dans le délai d'un mois à partir du 1er du mois qui suit celui de la mise en recouvrement du rôle; qu'en vertu de ces dispositions, lorsque le rôle a été mis en recouvrement au mois d'août par exemple, la déclaration doit être faite entre le 1er et le 30 septembre et que, par ailleurs, l'application de la pénalité de 10 p. 100 pour payement tardif des impôts doit intervenir le 15 octobre. Il résulte de cet ensemble de dispositions qu'un contribuable désireux d'acquitter en nature la fraction autorisée de la taxe vicinale ne dispose que d'un délai très restreint pour effectuer les travaux prescrits, et que si ceux-ci n'ont pu être exécutés avant la date d'application de la pénalité de 10 p. 100, l'intéressé aura à supporter cette pénalité sur le montant de la taxe qui devient alors exigible en argent. Il lui demande s'il ne lui semble pas équitable d'envisager une modification de la réglementation actuelle et s'il ne serait pas raisonnable d'attendre au moins la fin de l'année pour appliquer la majoration de 10 p. 100 au cas où les travaux n'auraient pas été effectués.

**3680.** — 25 octobre 1956. — **M. Toublanc** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** quelle est vis-à-vis de l'administration des contributions indirectes, la situation d'un ménage dont les membres exercent, dans des communes différentes d'un même département, des professions parfaitement distinctes, l'un commerçant, exploitant un commerce d'automobiles, l'autre artisan, un atelier de modiste. Il lui précise que l'administration des contributions directes impose, aux taux propres à chacun, les revenus artisanaux et les revenus commerciaux, bien que soit établie au nom du chef de famille une imposition unique à la taxe proportionnelle; mais que, par contre, l'administration des contributions indirectes prétend retirer à celui des époux qui exerce une activité artisanale le bénéfice du régime prévu en matière de taxes sur le chiffre d'affaires pour les artisans.

## EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

**3681.** — 25 octobre 1956. — **M. Gagnaire** expose à **M. le ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** le cas suivant: un professeur femme de l'enseignement secondaire, enseignant depuis huit ans l'histoire et la géographie dans un lycée de jeunes filles d'Alger, a sollicité, début 1956, sa mutation dans l'académie de Paris. Il est matériellement acquis qu'après les délibérations de juin de la commission paritaire, l'intéressée était la première des candidates à pourvoir d'un des postes laissés vacants dans ladite académie. Or, la commission paritaire dont dépend cette discipline, réunie les 31 août et 1er septembre 1956, informée de ce que le ministre résidant en Algérie désirait que les postes de l'enseignement secondaire soient pourvus au 1er octobr 1956, a cru bon de décider de rejeter systématiquement toute mutation d'Algérie vers la métropole, contrairement à ce qui s'est fait dans toutes les autres disciplines d'enseignement. Les services responsables du ministère ayant entériné les propositions de la commission paritaire, il s'ensuit que les postes qui étaient vacants dans les lycées de jeunes filles d'Orléans, Bourges, Reims, etc., voire en Seine et Seine-et-Oise, ont été attribués à des professeurs débutantes, issues des concours de 1956 — ou à des stagiaires (qui, par définition, sont à la disposition de l'université). Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour réformer sans délai cette décision qui lèse gravement le professeur en cause, et qui, du fait qu'elle ne vise qu'une catégorie limitée de fonctionnaires, prend un caractère un peu arbitraire, le recours en conseil d'Etat étant une procédure vraiment trop lente dans une telle espèce.

**3682.** — 25 octobre 1956. — **Mlle Rumeau** demande à **M. le ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports:** 1° quel est le nombre d'écoles normales d'instituteurs et quel est le nombre d'écoles normales d'institutrices ouvertes dans la métropole; 2° quels sont les départements dépourvus d'école normale d'instituteurs et l'école normale d'institutrices ou de l'un de ces deux établissements; 3° quel est le nombre d'élèves-maîtres et d'élèves-maîtresses qui sortiront de ces établissements en 1956, 1957 et 1958; 4° quel a été le nombre d'élèves-maîtres et d'élèves-maîtresses sortis en 1936.

## INDUSTRIE ET COMMERCE

**3683.** — 25 octobre 1956. — **M. Bouyer** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce** que les installations d'une fabrique d'acétylène dissous située à proximité de terrains affectés aux cultures maraîchères et réalisées après autorisations préfectorales, ne sont pas conformes aux données de ces autorisations. Il en résulte que les lieux ne sont plus habitables et les cultures impossibles, les plans dépérissant en raison de la toxicité du terrain et des eaux résultant de la contamination inhérente à l'insuffisance ou à l'absence des mesures indispensables de salubrité. Les différents points d'eau sont impropres à la consommation et à l'arrosage. Les maraîchers voisins, qui vivaient des produits de leurs terres, se trouvent pratiquement ruinés. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre à l'encontre de la fabrique d'acétylène dissous dont il s'agit pour l'obliger à satisfaire aux obligations découlant des autorisations préfectorales.

## INTERIEUR

**3684.** — 25 octobre 1956. — **M. Hovnanian** expose à **M. le ministre de l'intérieur** qu'à la suite de divers incidents survenus au casino municipal d'Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise), le service des jeux de son administration centrale a été saisi d'un dossier tendant à établir la réalité des infractions multiples, tant à la réglementation fiscale qu'à la réglementation des jeux proprement dite. Il demande, en dehors, bien entendu, de l'action judiciaire qui se trouve engagée, quelles sont les conclusions auxquelles l'étude du dossier précité lui ont permis d'aboutir.

**3685.** — 25 octobre 1956. — **M. Teulé** demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° quelles subventions ont été accordées au département de l'Hérault pour les sinistrés par suite des inondations de décembre 1953; 2° la répartition, par commune, de ces subventions.

## POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

**3686.** — 25 octobre 1956. — **M. Barthélemy** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** si un facteur ayant accompli, avant titularisation, une dizaine d'années de services à raison de moins de six heures par jour, non validables pour la retraite, en vertu des dispositions de la circulaire ministérielle du 19 septembre 1946, peut prétendre au bénéfice d'une pension de la sécurité sociale basée sur la durée de ces services et, dans l'affirmative: *a*) dans quelles conditions; *b*) à quel organisme doit-il formuler sa demande.

## RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

**3687.** — 25 octobre 1956. — **M. Albert Schmitt** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement** le cas d'un immeuble comportant une installation d'éclairage et de conduites électriques faite d'après les prescriptions légales en vigueur et en usage à l'époque de la construction, installation acceptée, à l'époque, par la régie municipale fournisseur du courant; qu'à l'heure actuelle l'Electricité de France, qui procède à la transformation du courant de 125 volts en 220 volts, impose aux usagers locataires de l'immeuble une modification des conduites de courant, celles-ci ne correspondant plus aux nouvelles prescriptions relatives à la mise sous courant de voltage de 220 volts. Il lui demande si les frais de modification des conduites exigés par l'Electricité de France incombent aux locataires restés à l'époque étrangers à l'installation des conduites par le propriétaire.

## TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

**3688.** — 25 octobre 1956. — **M. Biondeau** expose à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** que le paragraphe 30 de la circulaire 85 S. S. du 27 juillet 1956, relative au fonds national de solidarité, précise que la valeur des locaux d'habitation occupés par les personnes sollicitant l'allocation supplémentaire n'entre pas en compte dans le calcul des ressources; que des titulaires de pensions vieillesse de la sécurité sociale ont été dans l'obligation de mettre en viager leur modeste maison d'habitation; qu'en application du paragraphe 19 de la circulaire précitée, les caisses vieillesse font entrer cette rente viagère dans le calcul des ressources. Il semble y avoir ainsi contradiction entre ces deux paragraphes de la circulaire et il en résulte une injustice. Il lui demande s'il n'envisage pas, pour les cas de ce genre, de donner des instructions assez libérales aux caisses vieillesse pour apprécier si elles doivent ou non faire entrer la rente viagère servie dans le calcul des ressources.

**3689.** — 25 octobre 1956. — **M. Albert Schmitt** demande à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** si l'article 63 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, relatif à la franchise postale, s'applique également à la correspondance échangée entre les caisses de régimes spéciaux énumérés à l'article 61 du décret du 8 juin 1946 et leurs affiliés.

# REPONSES DES MINISTRES

## AUX QUESTIONS ECRITES

### PRESIDENCE DU CONSEIL

#### (Information.)

**3176. — M. Isorni** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,** le cas d'une personne, propriétaire d'un journal, qui a bénéficié d'un arrêté de son ministère en date du 5 octobre 1955 en vertu duquel les droits aux dommages de guerre attachés aux biens qui avaient été transférés à l'Etat par décret du 3 janvier 1948 et dévolus à la Société nationale des entreprises de presse par décret du 16 septembre 1948, lui étaient restitués à titre de dation en payement. La restitution de ces droits devait être faite par la Société nationale des entreprises de presse dans les conditions fixées par le décret du 7 juillet 1955. A ce jour, malgré différentes réclamations, la Société nationale des entreprises de presse n'a rien restitué. Il lui demande pour quelles raisons la Société nationale des entreprises de presse ne respecte pas les dispositions de l'arrêté du 5 octobre 1955 et du décret du 7 juillet 1955 et quel recours peut avoir le bénéficiaire. (*Question du 2 octobre 1956.*)

*Réponse.* — Les droits à dommages de guerre attachés aux biens sinistrés transférés à l'Etat, ont été, lorsqu'il s'agissait d'éléments professionnels, centralisés au nom de la Société nationale des entreprises de presse qui les a utilisés pour une reconstitution entreprise sur le plan national. Pour résoudre les difficultés relatives aux conditions d'application de la loi du 2 août 1954 aux biens de presse sinistrés, le Gouvernement a déposé un projet de loi, annexé au procès-verbal de la séance du 17 juillet 1956 de l'Assemblée nationale sous le numéro 2568. Si ce texte est adopté, le cas auquel se réfère l'honorable parlementaire, sera réglé dans les conditions fixées par ses articles 3 et 4.

### AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

**482. — M. Roland Dumas** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières** si ses services ont entrepris l'étude d'un plan de refonte totale du régime fiscal actuellement en vigueur et, dans l'affirmative, quelles sont les bases générales de ce plan, et à quelle date approximative il compte pouvoir le soumettre au Parlement. (*Question du 28 février 1956.*)

*Réponse.* — Conformément aux engagements pris par le chef du Gouvernement, un projet de réforme fiscale a été mis à l'étude par les services du ministère des affaires économiques et financières; mais la simplification de notre système d'impôts qui doit en être l'un des objectifs essentiels, soulève des problèmes d'ordre technique délicats et complexes à résoudre, observation étant faite que les modifications à apporter à ce système, tout en assurant une meilleure répartition de la charge fiscale, supposent que seront maintenues, au profit du budget de l'Etat et des budgets locaux, les ressources qui doivent leur permettre de financer les dépenses incompressibles auxquelles ils ont pour mission de pourvoir. Quoi qu'il en soit, et sans attendre que les études entreprises aient pu être menées à leur terme, le Gouvernement a déposé le 2 août 1956 le projet de loi n° 2781 portant simplifications et aménagements fiscaux qui contient un certain nombre de mesures, de portée sans doute limitée, mais constituant une première étape de la réforme, en tant qu'elles s'inspirent directement du souci d'alléger les obligations des contribuables, d'accroître leurs garanties, de rendre la réglementation plus claire et plus accessible et d'améliorer l'assiette des impôts sur le revenu.

**1809. — M. Robert Lecourt** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** les faits suivants: le propriétaire d'une entreprise industrielle est décédé laissant plusieurs héritiers. L'un de ces derniers assurait, au moment du décès, les fonctions de directeur de l'entreprise et avait droit, à ce titre, à une partie des bénéfices. Les héritiers ont fait désigner par le président du tribunal civil compétent un administrateur judiciaire et plusieurs d'entre eux ont attaqué en nullité le contrat de direction dont était bénéficiaire leur cohéritier. L'administrateur judiciaire n'a procédé à aucune répartition des profits réalisés. A l'heure actuelle, par suite de pertes subies en 1953 l'entreprise a cessé de fonctionner. La juridiction saisie de la demande en nullité de contrat n'a pas encore statué. L'héritier directeur n'a pas reçu la part de bénéfices à laquelle il avait droit en vertu de son contrat, l'administrateur judiciaire estimant que l'action en nullité l'empêchait de poursuivre l'exécution de ce contrat. D'autre part, la taxe proportionnelle due sur les bénéfices réalisés en 1953 n'a pas été payée par l'administrateur judiciaire. Dans ces conditions, l'administration des contributions directes exige que l'héritier directeur règle personnellement cette taxe, aussi bien pour la partie des bénéfices lui revenant à titre d'héritier que pour celle lui revenant d'après son contrat. Elle se refuse à poursuivre l'administrateur judiciaire, qui est cependant tiers détenteur en vertu de l'article 1921 du code général des impôts. Elle se refuse, de même, à tenir compte de la non-exécution du contrat et à répartir les impôts restant dus entre tous les héritiers. Il lui demande: 1° si, dans ces conditions, l'administration est fondée à refuser de poursuivre le tiers détenteur et quel texte elle peut invoquer pour justifier cette attitude; 2° si l'administration est fondée à tenir pour exécuté un contrat à l'exécution duquel une partie se dérobe en raison d'une procédure en cours et à asseoir en conséquence des impositions diverses. (*Question du 23 mai 1956.*)

*Réponse.* — Il ne pourrait être répondu utilement que si, par l'indication des prénoms, noms et adresses des personnes visées dans la question, l'administration était mise à même de procéder à une enquête sur le cas particulier qui l'a motivée.

### AFFAIRES SOCIALES

**3178. — M. Paul Vahé** expose à **M. le ministre des affaires sociales** qu'un commerçant exerçant deux activités, l'une commerciale, l'autre agricole, devait jusqu'à la fin de 1954, cotiser à deux caisses d'assurance vieillesse. La loi du 8 janvier 1955 a décidé que l'intéressé ne devait plus cotiser qu'à une seule caisse, celle qui intéresse son activité principale. Il lui demande: 1° que deviennent dans ce cas les sommes versées antérieurement à 1955 à cette caisse secondaire; 2° s'il ne serait pas conforme à la justice de reverser ces cotisations désormais inutiles. (*Question du 2 octobre 1956.*)

*Réponse.* — Le décret n° 55-1187 du 3 septembre 1955 portant règlement d'administration publique fixe les conditions dans lesquelles la charge des allocations de vieillesse est répartie entre les caisses en cas d'exercice successif d'activités professionnelles non salariées. Dans l'éventualité où, comme en l'espèce signalée, la loi a fait obligation de verser pour moitié à deux caisses de non salariés dont l'une agricole, le principe vient d'être admis, en accord avec M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture, d'assimiler chacun des demi versements à une adhésion à part entière, pendant moitié du temps, à chacune des deux caisses d'affiliation; ce qui place dans les conditions prévues à l'article 3 du décret susvisé, en conduisant à assimiler chacune des deux tranches parallèles d'activité à des périodes entières successives susceptibles d'être « totalisées dans la mesure où elles ne se superposent pas dans la même période ». Des dispositions vont être prises à cet effet.

**3202. — M. Delachenal** signale à **M. le ministre des affaires sociales** le cas des vieux travailleurs salariés qui perçoivent l'allocation vieillesse agricole et auxquels la caisse d'allocation aux vieux travailleurs salariés remet la différence entre l'allocation agricole et l'allocation aux salariés. Doivent-ils adresser la demande d'allocation supplémentaire prévue par la loi du 30 juillet 1956 à la caisse agricole ou à celle des salariés. (*Question du 2 octobre 1956.*)

*Réponse.* — Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 56-733 du 26 juillet 1956 le candidat à l'allocation spéciale, titulaire d'une allocation ou retraite de vieillesse agricole des non-salariés doit, s'il a la qualité d'exploitant agricole au jour de la demande, adresser ou remettre cette dernière à la caisse mutuelle départementale ou pluridépartementale d'assurance vieillesse agricole. S'il n'a plus la qualité d'exploitant agricole il adressera sa demande à la caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés qui lui sert les arrérages de l'allocation aux vieux travailleurs salariés différentielle dont il est, par ailleurs, titulaire.

### ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

**3345. — M. Meck** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** la date des prochaines séances de la commission centrale siégeant à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre chargée de procéder à l'examen des dossiers des fonctionnaires de tous grades de la sûreté nationale qui sollicitent le bénéfice des dispositions de la loi du 26 septembre 1951, étant bien précisé qu'il s'agit, en l'espèce, des dossiers en instance depuis plusieurs mois, dûment complétés et en état d'être utilement soumis à ladite commission centrale. Ces dossiers doivent faire l'objet d'un nouvel examen, par suite de la production, par les requérants, de documents nouveaux prévus par la législation en vigueur (rapport circonstancié établi par le chef responsable du mouvement de résistance et contresigné par le chef ou le liquidateur national d'un mouvement ou d'un réseau régulièrement homologué. (*Question du 5 octobre 1956.*)

*Réponse.* — Dans sa séance du 27 septembre 1956, la commission centrale instituée par la loi du 26 septembre 1951 a statué sur l'ensemble des demandes et des recours gracieux présentés par les fonctionnaires ou agents relevant du ministère de l'intérieur. Un très petit nombre de dossiers ont fait l'objet d'un avis réservé, des enquêtes complémentaires devant être effectuées. Les notifications des décisions intervenues seront adressées dans le courant du mois d'octobre au ministère de l'intérieur.

### DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

**3226. — M. André Chêne** expose à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** que la circulaire n° 1940/5 du 17 juillet 1956 émanant du commandement des troupes françaises au Maroc supprime la prime de risque aux militaires qui sont hospitalisés ou au repos. Cette décision lèse sérieusement les militaires intéressés, d'autant plus que parfois les infirmeries militaires étant

dépourvues des médicaments indispensables, elles conseillent aux militaires malades de les acquérir à leurs frais dans les pharmacies civiles. Il lui demande s'il n'entend pas faire abroger ladite circulaire, ce qui serait souhaitable pour améliorer quelque peu la situation des militaires français stationnés au Maroc. (*Question du 2 octobre* 1956.)

*Réponse.* — La situation des militaires visés par la présente question n'a pas échappé à l'attention du ministère de la défense nationale et des forces armées. L'attribution, à ces personnels, de l'indemnité exceptionnelle provisoire de 150 francs par jour, instituée par le décret n° 56-65 du 21 janvier 1956, fait actuellement l'objet d'une étude menée en liaison avec les départements ministériels intéressés.

## EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET SPORTS

**3127. — M. Marius Cartier** expose à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,** les faits suivants: l'école communale de Beaucharmoy (Haute-Marne) a été fermée le 1er octobre 1955 sous le prétexte que cinq élèves seulement fréquentaient cette école. De ce fait, les enfants d'âge scolaire doivent faire, par tous les temps, trois kilomètres à pied pour se rendre dans une école voisine. A la rentrée d'octobre 1956, il y aura, à Beaucharmoy, huit élèves d'âge scolaire. Il lui demande, à la requête des familles de ces enfants, s'il prévoit l'ouverture de la classe de Beaucharmoy en octobre 1956. (*Question du 2 octobre* 1956.)

*Réponse.* — L'école de Beaucharmoy (Haute-Marne), qui fait l'objet de la présente question écrite, a été ouverte le 1er octobre 1956. Elle fonctionne effectivement depuis cette date.

**3173. — M. Pierre Ferrand** demande à **M. le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** chaque session d'examens étant marquée par des erreurs d'énoncés, quel est le résultat des enquêtes ouvertes pour déterminer les responsables des textes incorrects donnés à l'examen d'entrée en 6e, de l'erreur d'énoncé du problème de physique du baccalauréat (session d'octobre) et l'erreur de distribution des enveloppes aux candidats de philosophie du centre d'examen de Bayonne. Quelles sont les mesures envisagées pour éviter le renouvellement de ces regrettables incidents, les sanctions prises pour les candidats si stupidement défavorisés. (*Question du 2 octobre* 1956.)

*Réponse.* — Les questions posées par l'honorable parlementaire appellent les réponses suivantes: 1° dans un sage souci de décentralisation, les épreuves de l'examen d'entrée en 6e sont choisies, dans chaque académie, par une commission formée de professeurs de 6e et d'instituteurs. Elles ne sont pas soumises à l'examen du ministre. Cependant, le ministre, saisi des réclamations formées par les parents d'élèves et les maîtres en ce qui concerne les sujets proposés aux candidats dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, a considéré que certains de ces sujets dépassaient notablement le niveau de connaissances qu'on peut exiger, en moyenne, d'enfants de dix ou de onze ans. A titre exceptionnel, la décision a donc été prise d'annuler ces épreuves pour les départements ci-dessus cités. Il n'en est résulté pour les candidats aucun désavantage. Tout au contraire, le pourcentage (85 p. 100) des élèves déclarés admis à la suite du deuxième examen fait voir que les candidats ont bénéficié de la justice bienveillante que devait leur valoir leur très jeune âge, lequel suffit d'ailleurs à faire douter de la valeur probatoire d'un tel examen et conduira à en prévoir, non seulement la disparition complète dans le projet de réforme de l'enseignement, mais aussi l'aménagement profond pour la période transitoire; 2° l'erreur d'énoncé constatée dans le problème de physique du baccalauréat (session de septembre, série mathématiques) procède d'un concours fâcheux de circonstances matérielles, bien plus que de responsabilités individuelles. Les mesures qui seront prises afin d'éviter absolument le retour d'aussi regrettables incidents consisteront en un resserrement des moyens de vérification et, en particulier, dans l'institution, pour chaque problème d'examen, d'une commission spéciale de revision, formée de deux professeurs n'ayant en rien participé au choix du sujet et qui seront invités à le traiter entièrement, comme s'ils étaient des candidats. Ainsi aucune erreur ne pourra échapper à l'attention des autorités universitaires. Tous les candidats qui avaient exactement traité les deux premières parties du problème ont reçu la note maxima, tandis que ceux qui avaient pu manquer partiellement l'une ou l'autre de ces deux parties mais qui, malgré la lacune de l'énoncé, avaient recherché les moyens de la pallier et de traiter les deux dernières questions, ont obtenu des points supplémentaires, qui se sont ajoutés aux points obtenus par ailleurs; 3° quant à l'erreur survenue à Bayonne, elle est due à une faute de distribution intervenue dans l'un des centres d'examen de cette ville, par suite d'une interversion entre deux des enveloppes scellées contenant les sujets. Pour regrettable qu'ait été cette erreur, toute locale, elle s'inscrit simplement au chapitre de ces défaillances de l'attention humaine, contre lesquelles nul d'entre nous n'est tout à fait protégé. Ici encore, cependant, des instructions seront données pour que la distribution des enveloppes soit désormais vérifiée par deux personnels au moins. Quant aux candidats, ils n'ont été victimes d'aucun dommage puisque, rassemblés à nouveau, ils ont pu choisir entre la composition faite sur le sujet initial — qui convenait aussi bien à la section « Sciences expérimentales » qu'à la section « Philosophie-Lettres » — et le sujet vraiment prévu pour leur section.

## INDUSTRIE ET COMMERCE

**2882. — M. Engel** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce** dans quels délais il pense promouvoir les arrêtés d'application relatifs au décret n° 54-1277 du 24 décembre 1954 concernant les mesures particulières de prévention médicale de la silicose professionnelle dans les mines, minières et carrières. (*Question du 31 juillet* 1956.)

*Réponse.* — Compte tenu des consultations auxquelles il reste à procéder sur le projet d'arrêté qui a été élaboré, consultations que le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce a demandé à ses services d'accélérer et qui doivent s'achever prochainement, il semble possible de promouvoir avant décembre 1956 l'arrêté d'application du décret n° 54-1277 du 24 décembre 1954.

## INTERIEUR

**3121. — M. André Bettencourt** demande à **M. le ministre de l'intérieur** quelle est la portée de la circulaire n° 480 du 16 décembre 1955 fixant à 1.000 francs, 2.000 francs et 3.000 francs les gratifications à accorder aux employés communaux titulaires de la médaille d'honneur départementale et communale d'argent, de vermeil ou d'or. En particulier, il demande si, en vertu de l'article 95 du statut général des personnels communaux de France, en date du 28 avril 1952, les employés communaux ne pourraient pas continuer à recevoir cette gratification sur la base des sommes prévues aux anciens statuts particuliers des employés communaux chaque fois que les droits acquis au titre de l'ancien statut communal particulier se trouveraient être plus avantageux que ceux prévus au statut général ultérieur. (*Question du 2 octobre* 1956.)

*Réponse.* — L'attribution d'une gratification unique aux titulaires de la médaille d'honneur départementale et communale ne fait pas obstacle au maintien des droits des titulaires des anciennes distinctions, auxquelles ladite médaille d'honneur s'est substituée. Ces derniers agents doivent donc continuer à percevoir les gratifications viagères qui leur étaient allouées antérieurement à la création de la médaille d'honneur départementale et communale. La circulaire du 16 décembre 1955, majorant le taux de la gratification unique susvisée, n'apporte aucune modification aux règles ci-dessus, qui ont été portées à la connaissance de MM. les préfets par instruction du 29 juillet 1947. Il convient toutefois d'observer que les dispositions de l'article 95 de la loi du 28 avril 1952 portant statut du personnel communal, aux termes desquelles « les personnels en fonction lors de la publication de cette loi conservent le bénéfice des droits qui leur sont acquis », ne sont pas applicables en l'occurrence, les modalités d'attribution des distinctions honorifiques n'ayant pas le caractère de mesures statutaires.

**3253. — M. Arbogast** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** que les commissions paritaires intercommunales instituées par l'article 15 de la loi du 28 avril 1952, portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux, donnent des avis sur les modalités d'application de ladite loi ainsi que sur les conflits qui peuvent surgir. Ces commissions ont donc pour mission de surveiller l'application uniforme du statut à tous les agents communaux titularisés dans un emploi permanent à temps complet. Il lui demande si ces commissions peuvent émettre le vœu que le syndicat des communes fasse un recensement des agents auxquels le statut est applicable en vue de l'examen par la commission paritaire de la situation respective de chacun au regard des dispositions du statut général. (*Question du 2 octobre* 1956.)

*Réponse.* — Rien ne s'oppose à ce que les commissions paritaires intercommunales émettent le vœu auquel fait allusion l'honorable parlementaire. Mais le comité du syndicat des communes reste libre de décider de l'opportunité de donner suite à ce vœu. Il convient de préciser d'autre part que l'examen ne peut porter que sur la situation des agents des communes membres du syndicat, c'est-à-dire occupant moins de quarante agents titularisés dans des emplois permanents à temps complet.

## POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

**1223. — M. Penoy** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** sur la situation du personnel des lignes et installations des postes, télégraphes et téléphones. Il s'étonne que le classement indiciaire des conducteurs de chantier, des chefs de secteur et chefs de district n'ait pas été reconsidéré, alors que l'administration avait promis aux intéressés une réforme tendant à rétablir les parités rompues. Il lui demande quand cette réforme interviendra, afin que le personnel en cause bénéficie des indices terminaux de 360 pour le chef de secteur et de 390 pour le chef de district, admis par le conseil supérieur de la fonction publique. (*Question du 17 avril* 1956.)

*Réponse.* — La réforme du service des lignes a été réalisée en application des dispositions de l'article 5 de la loi n° 53-60 du 3 février 1953. A la suite de cette réforme, une décision gouvernementale, concrétisée par le décret interministériel n° 54-733 du 10 juillet 1954, a porté de 210 à 230 l'indice maximum des agents techniques de 1re classe et de 250 à 270 celui des conducteurs de

chantier. Par ailleurs, un décret n° 56-1014 du 8 octobre 1956 vient de relever, à compter du 1er janvier 1957, de 330 à 340 (360 en classe exceptionnelle) l'indice terminal des chefs de secteur et de 350 (360 en classe exceptionnelle) à 360 (390 en classe exceptionnelle) celui des chefs de district.

---

**3125.** — 2 octobre 1956. — **M. André Mutter**, pour l'Aube:
**3146.** — 2 octobre 1956. — **M. Raymond Boisdé**, pour le Cher;
**3181.** — 2 octobre 1956. — **M. A. Salvetat**, pour l'Aude;
**3183.** — 2 octobre 1956. — **M. Luciani**, pour la Somme;
**3282.** — 2 octobre 1956. — **M. Pierre Pommier**, pour le Vaucluse

demandent à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** de leur communiquer, pour chacune des recettes-distribution de ces départements, les trafics comparés de 1923 et de 1955 pour: 1° les lettres ordinaires reçues et expédiées; 2° les lettres recommandées reçues et expédiées; 3° les paquets ordinaires reçus et expédiés; 4° les paquets recommandés reçus et expédiés; 5° les mandats émis et reçus; 6° les opérations de C. N. E.; 7° les opérations sur les bons du Trésor; 8° les pensions payées au bureau.

*Réponse.* — Les honorables parlementaires sont priés de bien vouloir se reporter à la réponse faite à la question n° 2791, posée par M. Gabelle (*Journal officiel* du 6 octobre 1956, débats de l'Assemblée nationale, séance du 5 octobre 1956).

---

**3147.** — **M. Méhaignerie** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** de bien vouloir lui communiquer pour chacune des recettes-distribution d'Ille-et-Vilaine les trafics comparés de 1923 et de 1955 pour: 1° les lettres ordinaires reçues et expédiées; 2° les lettres recommandées reçues et expédiées; 3° les paquets ordinaires reçus et expédiés; 4° les paquets recommandés reçus et expédiés; 5° les mandats émis et reçus; 6° les opérations de caisse nationale d'épargne; 7° les opérations sur les bons du Trésor; 8° les pensions payées au bureau, et de bien vouloir lui indiquer quel est le pourcentage d'augmentation du trafic enregistré pour l'ensemble de l'administration des postes, télégraphes et téléphones depuis 1923. (*Question du 2 octobre* 1956.)

*Réponse.* — L'honorable parlementaire est prié de bien vouloir se reporter à la réponse faite à la question n° 2791, posée par M. Gabelle (*Journal officiel* du 6 octobre 1956, débats de l'Assemblée nationale, séance du 5 octobre 1956).

---

**3402.** — **Mme Francine Lefebvre** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones**, pour quelles raisons les jeunes facteurs télégraphistes et les auxiliaires de la distribution télégraphique ne bénéficient pas de l'indemnité de risques récemment allouée à certaines catégories de postiers, alors que, cependant, ces agents sont soumis aux mêmes risques que leurs collègues, les facteurs titulaires. (*Question du 9 octobre* 1956.)

*Réponse.* — L'indemnité de risques et de sujétions, instituée par le décret du 11 août 1956, ne peut être attribuée qu'aux seules catégories de personnel titulaire des services de distribution et de transport des dépêches et du service des lignes pouvant se prévaloir d'une parité hiérarchique avec les personnels homologues des douanes actives, déjà bénéficiaires d'une indemnité analogue et soumis, également, aux mêmes risques et sujétions particulières que ces derniers. Les auxiliaires de la distribution télégraphique (jeunes facteurs) ne pouvant se réclamer d'aucune parité avec le personnel titulaire des douanes actives, il n'est pas possible de les rendre bénéficiaires de cette indemnité.

---

**3404.** — **M. René Pleven** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones** sur les délais excessifs des communications interurbaines entre les départements bretons et le reste de la France, qui se sont manifestés de façon particulière au cours de la dernière saison touristique et qui sont dus à l'insuffisance des liaisons téléphoniques. Il lui demande quelles mesures sont prévues par l'administration des postes, télégraphes et téléphones, d'une part pour remédier à cette situation avant la saison touristique 1957, et, d'autre part, pour doter les quatre départements bretons dans le cadre du programme d'action régionale récemment homologué par l'arrêté du 13 juillet 1956, d'un réseau de câbles téléphoniques, répondant aux besoins de l'importante région bretonne (*Question du 9 octobre* 1956.)

*Réponse.* — Des attentes importantes ont été constatées durant le mois de juillet et les premiers jours d'août 1956 dans l'écoulement du trafic téléphonique entre les départements bretons et le reste de la France, et surtout avec Paris. Elles étaient dues à une insuffisance de circuits téléphoniques pour faire face à la pointe saisonnière: la totalité des nouveaux circuits réalisables, compte tenu de la capacité des câbles sortant de Bretagne, avait cependant été mise en service avant l'été (15 circuits au départ de Rennes vers Paris et les grands centres de province et 2 circuits Paris-Lorient). Pour remédier à cette situation, les dispositions suivantes ont déjà été prises ou sont prévues: 1° Liaisons à grande distance. Une première amélioration importante sera apportée avant la saison touristique de 1957, par la mise en service du câble coaxial Thouars-Nantes, qui, grâce à divers réaménagements procurera une quarantaine de nouveaux circuits (soit 20 p. 100 d'extension des moyens actuels) pour relier les départements bretons à Paris (25 à 30 circuits) et à d'autres grandes villes (10 à 15 circuits avec Rouen, Bordeaux, Lyon, etc.). Au début de 1958, un canal téléphonique (dont les équipements ont été commandés au début de septembre 1956) sera mis en service sur le faisceau hertzien Paris-Caen-Rennes; il permettra d'établir initialement un groupe de 60 voies entre Paris et Rennes; un deuxième groupe de 60 voies pourra être acheminé sur ce faisceau à la fin de 1958. L'équipement d'un canal téléphonique sur le faisceau hertzien Rennes-Nantes sera commandé sur les crédits du budget de 1957 et donnera effet avant la fin de 1958: il fournira à la fois un débouché pour le Sud-Ouest de la France et un deuxième itinéraire vers Paris ce qui accroîtra la sécurité des liaisons; il permettra également un réaménagement des liaisons à plus courte distance sur le câble Rennes-Redon; 2° Liaisons intérieures à la Bretagne. Le réseau de câbles à grande distance qui dessert l'intérieur de la Bretagne est loin d'être saturé. Des compléments d'équipements seront mis en place au fur et à mesure des besoins; dès 1957 une extension de près de 20 p. 100 des moyens actuels sera réalisée. En outre, dès que le programme d'implantation des émetteurs de télévision en Bretagne aura été fixé par la radiodiffusion-télévision française, l'administration des P. T. T. engagera la construction d'un faisceau hertzien Rennes-Brest pour les desservir: il comportera également des canaux téléphoniques; 3° câbles régionaux. L'ampleur du programme de câbles régionaux à courte et moyenne distance, à poser au cours des prochaines années, dépendra du volume global des crédits figurant au deuxième plan d'équipement et de modernisation des télécommunications (plan quinquennal 1957-1961). Aux câbles Quimper-Pont-l'Abbé-Penmarck (en cours de mise en service) et Quimper-Concarneau (en cours de pose) viendront s'ajouter en 1957 un câble Dinan-Ploubalay-Dinard; puis en 1957-1958-1959, les câbles Saint-Malo-Miniac, avec dérivation sur Cancale; Lorient-Plouay; Quimper-Douarnenez; Saint-Brieuc-Saint-Quay; etc. En conclusion dès l'été 1957, la plupart des difficultés constatées en 1956 devraient avoir disparues. D'autre part le plan quinquennal 1957-1961 dotera les départements bretons de moyens de télécommunications répondant au programme d'action régionale établi en application du décret n° 55-873 du 30 juin 1956.

---

## TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

**3152.** — **M. Bernard Paumier** expose à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** que plusieurs entreprises du département de Loir-et-Cher n'ont pas accordé les trois semaines consécutives de congés payés comme prévu par la loi. Il lui demande dans quels cas précis le fractionnement des congés payés est autorisé et dans quelles conditions. (*Question du 2 octobre* 1956.)

*Réponse.* — Conformément à l'article 54 *i* du livre II du code du travail, le congé annuel doit être continu. Il ne peut être fractionné par l'employeur qu'avec l'agrément du salarié. Même dans ce cas, une fraction doit être de deux semaines consécutives au moins. Toutefois, en vertu d'un arrêté du 22 mai 1956 pris en exécution de l'article 54 *n*, deuxième alinéa, du livre II du code du travail, les employeurs des professions du bâtiment et des travaux publics peuvent, sans agrément préalable des travailleurs, accorder en premier lieu une tranche de congé de deux semaines puis, en dehors de la période habituelle des vacances, les journées de congé restant dues. Ils sont alors tenus d'octroyer, en sus, un ou deux jours ouvrables de congé supplémentaire selon que la deuxième tranche de congé est inférieure ou égale ou supérieure à cinq jours ouvrables.

---

**3156.** — **M. Albert Schmitt** expose à **M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale** que la loi du 24 octobre 1946 sur le contentieux de la sécurité sociale dispose qu'elle n'est pas applicable aux contestations relatives à l'état du malade en cas de maladie ou de longue maladie, et lui demande de vouloir bien lui indiquer les moyens et les voies de recours que possède un malade contre les décisions des caisses. (*Question du 2 octobre* 1956.)

*Réponse.* — L'article 99 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 modifiée prévoit qu'en cas de contestation sur l'état du malade, il est procédé à un examen de celui-ci par un médecin expert, désigné conjointement par le médecin traitant et le médecin conseil ou, à défaut d'accord, par le directeur départemental de la santé, sur une liste établie par lui, après avis du ou des syndicats professionnels intéressés et du conseil d'administration de la caisse régionale de sécurité sociale. Ce texte précise que cette disposition est applicable en cas de différend soumis aux commissions prévues par la loi du 24 octobre 1946, lorsque le différend fait apparaître une difficulté d'ordre médical. L'arrêté du 31 août 1955 (*Journal officiel* du 8 septembre), complété par l'arrêté du 31 octobre 1955 (*Journal officiel* du 15 novembre) a précisé les conditions d'application de cet article. Il prévoit notamment que l'assuré social, qui conteste une décision d'ordre médical prise par une caisse primaire de sécurité sociale, en matière d'assurance maladie ou d'assurance maternité, doit présenter une demande écrite adressée par lettre recommandée à la caisse intéressée, ou déposée contre récépissé aux guichets de celle-ci; cette demande doit être accompagnée, sous pli cacheté, d'un certificat du médecin-traitant ou du chirurgien-dentiste traitant indiquant la nature de l'affection ou de l'accident. Les frais de l'expertise sont à la charge de la caisse primaire de sécurité sociale, sauf si la demande de l'assuré est reconnue par l'expert comme manifestement non fondée. L'assuré peut contester l'application faite par la caisse de l'avis de l'expert dans les conditions prévues par la loi du 24 octobre 1946.

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

**séance du jeudi 25 octobre 1956.**

**SCRUTIN (N° 254)**

**public à la tribune.**

*Sur la question de confiance posée pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 1 de M. Verdier et plusieurs de ses collègues présenté en conclusion des interpellations: 1° de M. Arthur Conte sur la politique générale du Gouvernement et, notamment, sur la politique extérieure, la situation en Algérie, la politique économique, sociale et financière; 2° de M. Legendre sur la politique générale du Gouvernement; 3° de M. Tixier-Vignancour sur la politique générale du Gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre désormais pour assurer le succès de la politique de pacification en Algérie ainsi que la protection des Français contre les menées antinationales; 4° de M. Pinvidic sur la politique économique que le Gouvernement entend suivre et plus spécialement sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la hausse des produits alimentaires.* **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **470**

Majorité absolue..... **236**

Pour l'adoption..... **330**

Contre ..... **140**

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

**Ont voté pour :**

MM.
Alduy.
Alliot.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Angibault.
Anthonioz.
Antier.
Anxionnaz.
Arbeltier.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Arrighi (Pascal).
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bailliencourt (de).
Balestreri.
Barennes.
Barrachin.
Barrot (Noël).
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Bayrou.
Beauguitte (André).
Bénard, Oise.
Bergasse.
Berthet.
Besson (Robert).
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Boisdé (Raymond).
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bricout.
Briffod.
Bruelle.
Brusset (Max).
Cadic.
Caillavet.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chatelain.
Chauvet.
Chevigné (Pierre de).
Chevigny (de).
Christiaens.
Coirre.
Colin (André).
Conombo
Conte (Arthur).
Cormier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Couinaud.
Coulon.
Courant.
Coutant (Robert).
Crouan.
Crouzier (Jean).
Cupfer.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Delachenal.
Denvers.
Depreux.
Desouches
Desson (Guy).
Devinat.
Dicko (Hammadoun).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dorey.
Ducos.
Dumas (Roland).
Dumortier.
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Engel.
Evrard.
Faggianelli.
Fauchon.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Féron.
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Fontanet.
Fourcade (Jacques).
Frédéric-Dupont.
Gabelle.
Gaborit.
Gagnaire.
Gaillard (Félix).
Gaillemin.
Galy-Gasparrou.
Garat (Joseph).
Garet (Pierre).
Gautier-Chaumet.
Gavini.
Gazier.
Gernez.
Giacobbi.
Giscard d'Estaing.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Goussu.
Gozard (Gilles).
Grandin.
Guibert.
Guille
Guillou (Pierre).
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine), Vendée.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Halbout.
Henneguelle.
Hernu.
Houphouet-Boigny.
Huel (Robert-Henry).
Hugues (André), Seine.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Michel).
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard).
Jarrosson.
Jean-Moreau.
Jégorel.
Joubert.
July.
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Kir.
Klock.
Laborbe.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lainé (Jean), Eure.
Lamarque-Cando.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Laurens (Camille).
Leclercq.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Léotard (de).
Le Strat.
Lipkowski (Jean de).
Liquard.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Lux.
Mabrut.
Mailhe.
Malbrant.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Mao (Hervé).
Marcellin.
Margueritte (Charles).
Marie (André).
Maroselli.
Martin (Gilbert), Eure.
Masse.
Masson (Jean).
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis).
Mignot.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon, Moselle.
Monin.
Monnerville (Pierre).
Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel (Pierre), Rhône.
Morève.
Morice (André).
Moro-Giafferri (de).
Moustier (de).
Mutter (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Naudet.
Nicolas (Lucien), Vosges.
Ninine.
Notebart.
Ortlieb.
Orvoen.
Palmero.
Panier.
Paquet.
Parmentier.
Pebellier (Eugène).
Pelleray.
Penoy.
Perroy.
Petit (Guy).
Pflimlin.
Pianta.
Pierrebourg (de)
Piette.
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Planlevin.
Plantier.
Pleven (René).
Poirot.
Prigent (Tanguy).
Prisset.
Provo.
Puy.
Queuille (Henri).
Quinson.
Raingeard.
Rakolovelo.
Ramadier (Paul).
Ramel.
Ramonet.
Raymond-Laurent
Regaudie.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rincent.
Ritter.
Roclore.
Rolland.
Sagnol.
Salliard du Rivault.
Sauvage.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert).
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Seitlinger.
Sesmaisons (de).
Simonnet.
Sissoko Fily Dabo.
Soulié (Michel).
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Soustelle.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thébault (Henri).
Thibault (Edouard), Gard.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Tinguy (de).
Tirolien.
Titeux.
Toublanc.
Trémolet de Villers.
Trémouilhe.
Triboulet.
Tsiranana.
Tubach.
Ture (Jean).
Ulrich.
Vals (Francis).
Vassor.
Vayron.
Verdier.
Viallet.
Viatte.
Vigier.
Vignard.
Villard (Jean).

**Ont voté contre :**

MM.
Ansart.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barthélemy
Bartolini.
Benoist (Charles).
Benoit (Alcide).
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Blondeau.
Boccagny.
Boisseau.
Bonte (Florimond).
Bouloux.
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Cafas.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Chambeiron.
Chêne.
Cherrier.
Cogniot.
Coquel.
Cordillot.
Cot (Pierre).
Cristofol.
Defrance.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Diat (Jean).
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard)
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Eudier.
Fajon (Etienne).
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fourvel.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garnier.
Gautier (André).
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guyot (Raymond).
Hamon (Marcel).
Houdremont.
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Kriegel-Valrimont.
Lamps.
Lareppe.

Le Caroff.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy.
Lespiau.
Llante.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mariat (René).
Marin (Fernand).
Marrane.
Martel (Henri).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Merle.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michel.
Mondon (Raymond), Réunion.
Mora.
Mouton.
Musmeaux.
Noël (Marcel).
Pagès.
Paul (Gabriel).
Paumier (Bernard).
Pelissou.
Penven.
Perche.
Pierrard.
Pirot.
Plaisance.
Pourtalet.
Pranchère.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Ranoux.
Renard (Adrien).
Mme Reyraud.
Rieu.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Sauer.
Savard.
Soury.
Thamier.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thorez (Maurice).
Tourtaud.
Tricart.
Tys.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin.
Védrines
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Vuillien.

**Se sont abstenus volontairement :**

MM.
André (Adrien), Vienne.
Berrang.
Berthommier.
Bône.
Bouret.
Bouyer.
Bretin.
Bruyneel.
Charles (Pierre).
Cheikh (Mohamed Saïd).
Couturaud.
Cuicci.
Damasio.
Dia (Mamadou).
Dides.
Dorgères d'Halluin.
Gaumont.
Georges (Maurice).
Helluin (Georges).
Hovnanian.
Icher.
Juliard (Georges).
Koenig.
Lainé (Raymond), Cher
Larue (Raymond), Vienne.
Léger.
Luciani.
Monnier.
Nerzic.
Nicolas (Maurice), Seine.
Parrot.
Paulin.
Pelat.
Pesquet.
Priou.
Privat.
Réoyo.
Reynès (Alfred).
Rousseau.
Ruf (Joannès).
Salvetat.
Scheider.
Senghor.
Tamarelle.
Teulé.
Tixier-Vignancour.
Vahé.
Vaugelade.
Vitter (Pierre).

**N'ont pas pris part au vote** (1) :

MM.
Alloin.
Apithy.
Arabi El Goni.
Aubame.
Barry Diawadou.
Béné (Maurice).
Bocoum Barèma Kissorou.
Boganda.
Boni Nazi.
Brocas.
Cassagne.
Césaire.
Chatenay.
Condat-Mahaman.
Coulibaly Ouezzin.
Davoust.
Defferre.
Diallo Saïfoulaye.
Diori Hamani.
Douala.
Doutrellot.
Duveau.
Faraud.
Gayrard.
Grunitzky.
Hersant.
Keita (Modibo).
Lambert (Lucien).
Le Bail.
Legagneux.
Mme Lempereur.
Letoquart.
Levindrey.
Lisette.
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Mbida.
Midol.
Moynet.
Mudry.
Nisse.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Kango.
Peron (Yves).
Pommier (Pierre).
Roucaute (Roger), Ardèche.
Schneiter.
Sekou Touré.
Sidi el Mokhtar.
Tourné.
Varvier.
Vergès.
Véry (Emmanuel).

**Excusés ou absents par congé** (1) :

MM.
Abelin.
Baylet.
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Brard.
Buron.
Clostermann.
Corniglion-Molinier.
Courrier.
Démarquet.
Dronne.
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Hénault.
Herriot (Edouard).
Lalle.
Lecœur.
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Le Pen.
Meck.
Rey.
Sanglier.
Schuman (Robert), Moselle.
Wasmer.

**N'a pas pris part au vote :**

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.

(1) *Motifs d'absence:*

MM.

| | |
|---|---|
| Abelin | Mission en A. O. F. |
| Alloin | Raison de santé. |
| Baylet | Retenu dans son département. |
| Bégouin (André) | Mission à l'étranger. |
| Bégouin (Lucien) | Mission à l'étranger. |
| Brard | Raison de santé. |
| Buron | Mission à l'étranger. |
| Clostermann | Sous les drapeaux. |
| Corniglion-Molinier | Retenu au Conseil de l'Europe. |
| Courrier | Raison de santé. |
| Defferre | Voyage officiel à l'étranger. |
| Démarquet | Sous les drapeaux. |
| Dronne | Mission à l'étranger. |
| Faraud | Mission à l'étranger. |
| François-Bénard | Mission à l'étranger. |
| Hénault | Mission. |
| Herriot (Edouard) | Raison de santé. |
| Lalle | Mission à l'étranger. |
| Lecœur | Sous les drapeaux. |
| Lenormand (Maurice) | Retenu dans son territoire. |
| Le Pen | Sous les drapeaux. |
| Levindrey | Raison de santé. |
| Meck | Raison de santé. |
| Nisse | Mission à l'étranger. |
| Rey | Retenu dans son département. |
| Sanglier | Mission à l'étranger. |
| Schneiter (Pierre) | Mission. |
| Schuman (Robert) | Raison de santé. |

Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris